Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

INSPECTION GÉNÉRALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MISSION D'ÉVALUATION DU DISPOSITIF DES PÔLES RESSOURCES NATIONAUX

Rapport établi par

Jean-Michel FAY
Inspecteur général de la jeunesse et des sports

Martine GUSTIN FALL
Inspecteur général de la jeunesse et des sports

Rapport n° 2015-M-21

octobre 2015

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

INSPECTION GÉNÉRALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MISSION D'ÉVALUATION DU DISPOSITIF DES PÔLES RESSOURCES NATIONAUX

Rapport établi par

Jean-Michel FAY
Inspecteur général de la jeunesse et des sports

Martine GUSTIN FALL
Inspecteur général de la jeunesse et des sports

Rapport n° 2015-M-21

octobre 2015

SOMMAIRE

Sommaire 5
Synthèse 7
Introduction 11
1 L'existence de quatre pôles ressources nationaux 13
1.1 La genèse des pôles ressources 13
1.1.1 Les premières créations entre 2003 et 2005 13
1.1.2 La seconde phase : nouvelles créations et ajustements 2009-2014 14
1.2 La situation actuelle : quatre pôles aux contours et aux missions *a priori* stabilisés 14
1.2.1 Le pôle « sports de nature » de Vallon-Pont d'Arc 15
1.2.2 Le pôle « sport et handicaps » de Bourges 15
1.2.3 Le pôle «sport éducation mixités citoyenneté » d'Aix 15
1.2.4 Le pôle « sport santé bien-être » 15
2 Le mode de pilotage des pôles ressources nationaux 17
2.1 Les trois pôles implantés en CREPS 17
2.1.1 Les priorités assignées par la direction des sports 18
2.1.2 Les modalités du pilotage par la direction des sports 18
2.1.3 Les comités stratégiques 20
2.1.4 La relation avec les CREPS 21
2.2 La situation spécifique du pôle « sport santé bien-être », rattaché à l'administration centrale 22
2.2.1 Une création plus tardive qui correspondait à un besoin reconnu,… 22
2.2.2 … mais peu satisfaisante, d'où un rapatriement à l'administration centrale… 22
2.2.3 … et un fonctionnement en mode dégradé. 22
3 L'analyse du fonctionnement des quatre pôles : des situations très différenciées 25
3.1 Tableau de synthèse – fiche d'identité des quatre pôles 26
3.2 Le pôle «sport éducation mixités citoyenneté» d'Aix-en-Provence 29
3.2.1 Caractéristiques générales du pôle 29
3.2.2 Revue des actions 2014 32
3.2.3 État des productions 44
3.2.4 Forces et faiblesses 52
3.3 Le pôle « sports de nature » de Vallon-Pont d'Arc 59
3.3.1 Caractéristiques générales du pôle 59
3.3.2 Revue des actions 2014 61
3.3.3 État des productions 88

3.3.4 Forces et faiblesses ... 91
3.4 Le pôle « sport et handicaps » de Bourges ... 97
3.4.1 Caractéristiques générales du pôle ... 97
3.4.2 Revue des actions 2014 ... 101
3.4.3 État des productions ... 110
3.4.4 Forces et faiblesses ... 119
3.5 Le pôle « sport santé bien-être » ... 125
3.5.1 Caractéristiques générales du pôle ... 125
3.5.2 Revue des actions 2014 ... 128
3.5.3 État des productions ... 133
3.5.4 Forces et faiblesses ... 133
4 Bilan et perspectives ... 139
4.1 Bilan ... 139
4.1.1 Les pôles : une idée novatrice qui s'est avérée globalement efficiente mais… 139
4.1.2 …dont les modalités de fonctionnement interne sont en train d'être revues,… ... 140
4.1.3 …parallèlement à la prise en compte de l'environnement externe. ... 144
4.2 Perspectives ... 147
4.2.1 Un premier scénario : le rapatriement des activités confiées aux PRN à l'administration centrale ... 147
4.2.2 Un deuxième scénario fondé sur la recherche d'une mutualisation et d'une professionnalisation accrues ... 148
4.2.3 Une troisième hypothèse radicale : l'abandon de la fonction expertise ... 150
ANNEXES ... 151
Annexe 1 - Désignation des rapporteurs ... 153
Annexe 2 - Synthèse des États généraux du sport (2002) ... 155
Annexe 3 - Document cadre relatif aux modalités de relation et d'organisation des pôles ressources nationaux entre la direction des sports et les établissements ... 159
Annexe 4 - Résiliation de la convention DS/CREPS de Vichy et motivations ... 165
Annexe 5 - Liste des personnes rencontrées ou contactées ... 167
Annexe 6 - Glossaire des abréviations, sigles et acronymes ... 171
Annexe 7 - Formulaire de réponse du CREPS PACA ... 175
Annexe 8 - Formulaire de réponse du CREPS Rhône-Alpes ... 181
Annexe 9 - Formulaire de réponse du CREPS du Centre ... 189
Annexe 10 - Formulaire de réponse de la direction des sports ... 199

SYNTHESE

La mission d'évaluation des pôles ressources nationaux (PRN) s'est déroulée de mi-juin à mi-octobre 2015.

La collecte des documents de pilotage auprès de la direction des sports, tutelle des structures, puis, sur sites, l'examen approfondi du fonctionnement des pôles et de leur activité ont permis de mesurer la pertinence et l'efficience de ces outils d'expertise et de documentation au service des politiques publiques dans le champ du sport que sont les PRN.

L'idée de création de PRN découle, en grande partie, des conclusions des États généraux du sport organisés en 2002, ainsi que, subsidiairement, de la nécessité de déconcentrer des emplois de l'administration centrale vers les établissements et de bien mettre en exergue certaines missions nationales de ces établissements. En créant les différents PRN, le ministère chargé des sports décidait de se doter d'équipes et d'outils méthodologiques à même de renforcer l'action de l'État (i) pour développer des activités sportives au bénéfice des personnes en situation de handicap et des publics socialement défavorisés ou éloignés de la pratique, (ii) pour promouvoir la prévention de la santé par le sport, et (iii) pour protéger des espaces et des sites par le biais d'infrastructures *ad hoc* adaptées aux sports de nature.

Depuis plus de dix ans, ces pôles ont, en général, su constituer une documentation conséquente, élaborer des méthodes d'action et d'intervention appropriées et apporter des expertises dans chacun des domaines dont ils avaient la charge. Ils ont également su animer des réseaux d'acteurs, indispensables au recueil d'expériences et au partage de données. Ces actions se sont faites avec des ***moyens financiers relativement réduits***, au regard d'autres dépenses.

Toutefois, douze ans après la mise en place du dispositif, les PRN (dont trois ont connu des vicissitudes en matière de structuration et de fonctionnement) :

- présentent des ***profils hétérogènes*** qui, certes, sont induits par la différence de matière traitée mais, surtout, découlent de différences de composition des équipes, de modes de pilotage et des productions développés ou de l'impact réel des réalisations sur les différents interlocuteurs des domaines d'intervention ;
- atteignent aujourd'hui des ***limites***, montrant ainsi les signes d'un essoufflement du « modèle » tel qu'initialement conçu, dû à ***plusieurs éléments structurels***, entre autres, la réforme de l'État et celle de son administration territoriale ainsi que le rôle plus affirmé, voire l'émergence, de certains acteurs.

L'hétérogénéité des situations entre les quatre pôles

- Le pôle « sport éducation mixités citoyenneté »(SEMC) d'Aix-en-Provence, produit de trois recompositions successives, amené à traiter de sujets de nature différente, complexes et abordés par de multiples acteurs, connaît des difficultés certaines - nonobstant son volontarisme et la qualité de ses productions - à trouver un mode d'intervention dynamique et une réelle visibilité qui pourraient inciter ses partenaires naturels à collaborer davantage. Le transformer en opérateur-conseil pour des

situations complexes sur des territoires pourrait sans doute lui conférer plus de crédibilité.

- Le pôle « sports de nature » (PRNSN) de Vallon-Pont d'Arc, *a contrario*, jouit d'une visibilité certaine dans le monde des collectivités territoriales. En effet, ces dernières, depuis la publication de la loi de juillet 2000 et leur implication dans la gestion de sports de nature, s'appuient sur l'expertise juridique et technique du pôle pour développer des activités d'intérêt sportif, économique et touristique. Aujourd'hui, le pôle cherche d'ailleurs à consolider son impact en ce domaine en s'engageant dans des études lourdes, au risque de mettre son fonctionnement en tension, mais en s'appuyant de plus en plus clairement sur le conseil régional de Rhône-Alpes et les conseils départementaux de la Drôme et de l'Ardèche.
- Quant au pôle « sport et handicaps » (PRNSH) de Bourges , s'il a su produire des documents et une expertise technique reconnus dans le domaine de l'accessibilité des équipements sportifs, il souffre aujourd'hui d'une faiblesse interne qui freine sa capacité d'accompagnement du monde fédéral «homologue » pour développer des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap et aider à l'accession de ce public au sport de haut niveau. Sur ce terrain, le PRN peine à s'imposer face aux deux fédérations dites « spécifiques », la FFHS et la FFSA.
- Enfin, le pôle « sport-santé-bien être » (PRN2SBE) est aujourd'hui en activité réduite au sein de la direction des sports, où, en raison de rotations incessantes de personnel, il n'a pu prendre le rôle qu'il aurait dû jouer au regard de l'enjeu de société qu'il doit traiter. Il est très regrettable de n'avoir pas pu « consolider » ce pôle à l'occasion de son rapatriement en administration centrale. Il faut espérer que ce PRN puisse enfin véritablement exister au CREPS de Vichy -avec notamment la mission de relever le défi du « sport sur ordonnance »-, et reconstruire tant une équipe que des outils, tout en conservant un lien fort avec le niveau central, en symbiose indispensable avec la direction générale de la santé, les organismes de recherche nationaux et le CNOSF, entre autres.

Les limites et l'essoufflement du dispositif

- Un des objectifs initiaux des PRN était de constituer et d'animer des ***réseaux thématiques*** pour l'ensemble des services du ministère : cependant, ces derniers, notamment au niveau territorial, ont connu d'importantes réformes et les thématiques des pôles n'ont plus nécessairement, à ce jour, des correspondants « individualisés » au sein de chaque DDI, ni même de chaque DRJSCS. C'est la raison pour laquelle les pôles sont désormais dans l'obligation, d'une part, de travailler de manière plus mutualisée entre pôles -qui ont souvent des interlocuteurs communs dans les services (idée de regroupements communs « sport pour tous » tel celui de Reims initié par la DS en mars 2015)-, d'autre part, de collaborer, systématiquement et davantage, mais de manière clairement définie, avec d'autres partenaires (différents selon chaque pôle).
- De fait, les champs d'intervention couverts par les pôles (sports de nature, sport et insertion, sport et handicaps, sport-santé) ont, depuis 2002, donné l'occasion à des ***acteurs multiples*** du secteur public comme du domaine privé, de se structurer et

développer des actions d'expertise ou de maîtrise d'ouvrage très concrètes, par exemple :

- les collectivités territoriales se sont emparées de la problématique de la pratique sportive dans les espaces naturels dans de nombreux territoires en en faisant un atout touristique, économique et de cadre de vie ;
- des cabinets privés d'architectes ou d'aménagement du territoire ont développé de compétences techniques et juridiques au service de l'accessibilité des équipements publics et spécifiquement des installations sportives ;
- des laboratoires universitaires ou des instituts privés ainsi que des entreprises ont investi la problématique de l'impact économique des activités sportives ;
- les fédérations sportives spécifiques mais aussi « homologues » se sont saisies de l'enjeu de société que représente l'accès des personnes en situation de handicap aux activités sportives ;
- le mouvement sportif et les sociétés savantes de médecine du sport, ainsi que diverses associations, ont travaillé sur les bienfaits du sport sur la santé ;
- les fédérations sportives et des associations ont développé des concepts et des « produits » spécifiques destinés à des publics défavorisés.

Il importe également d'avoir bien présentes à l'esprit la mutualisation et la coopération internationales, européennes en particulier, dans toutes ces thématiques.

- Enfin, les rapporteurs ont fait le constat que les pôles ne disposaient pas, aujourd'hui, de ***la latitude minimale*** nécessaire à une action crédible en soi, ni *a fortiori* des ***moyens*** indispensables à un fonctionnement performant en tant que centres de ressources et d'expertise censés être des références nationales sur des thématiques spécifiques portant sur des sujets de société.

  En effet, mis à part le PRNSN qui a développé des bases de données dédiées à des sujets relevant de son champ, les PRN ne disposent (i) ni d'un appui permanent au développement et à la gestion de leurs systèmes d'information, (ii) ni d'une ligne éditoriale homogène qui permettrait d'identifier plus nettement le rôle du ministère, (iii) ni de collaborations durables avec des instituts de recherche ou de statistiques. Concrètement, ces fonctions-support, primordiales dans une activité de production de données et de diffusion de connaissances, reposent actuellement sur des concours ponctuels obtenus dans le cadre de commandes publiques. Certes, ce type de méthode peut convenir dans un schéma de fonctionnements locaux ; il présente des avantages en termes d'autonomie et pourrait permettre aux collectivités régionales (décentralisation des CREPS) d'y contribuer selon leurs stratégies. Cependant, les rapporteurs proposent, dans les scénarios avancés en conclusion, une rationalisation accrue dans le cadre d'une politique nationale d'affirmation de pôles ressources nationaux ministériels.

À la lumière des éléments ci-dessus, il apparaît que le modèle PRN doit évoluer : dans cette optique, les rapporteurs envisagent trois scénarios dont celui d'un recentrage des PRN. Un tel « recentrage » reposerait sur deux piliers : une redéfinition des missions et une restructuration du « modèle » actuel des PRN.

- Les ***missions*** des PRN pourraient se décliner en deux volets :
  - un volet général au bénéfice des services de l'État et des fédérations sportives, voire d'autres partenaires agréés, relatif essentiellement à la connaissance de la thématique (inventaire des bonnes pratiques, recensement des acteurs, de leurs missions et de leurs moyens, …) et à la formation (recensement et éventuelle offre ou maîtrise d'ouvrage, travaux de recherche et conception, …). Une référence aux missions que poursuivent, en ce domaine, les différents services et les écoles nationales du champ de la jeunesse et des sports pourrait être faite dans ce volet.
  - un volet spécifique à la thématique : implantation locale, partenariats, conseil, formation, expérimentation, action internationale, *etc.*
- Il importe aussi que se mette en place une refonte partielle de la structuration du dispositif. Celle-ci devrait, entre autres, privilégier deux axes, fondements d'un nouveau modèle :
  - la mise en place d'une véritable ***plateforme logistique de production mutualisée*** (expertise et contrôle qualité de la production juridique, systèmes d'information, communication, *etc.*), si la volonté ministérielle de disposer de lieux-ressources demeure ;
  - la nécessité de véritablement ***professionnaliser*** les équipes des pôles elles-mêmes ; il s'agit de conserver, au titre de l'État, face à la montée en compétence et en influence de multiples opérateurs externes, un *leadership ministériel* suffisant aussi bien en termes d'études et d'analyses prospectives que d'ingénierie de formation ou de capacité de diffusion d'informations sur des supports adaptés et performants. Ce faisant, en phase de décentralisation des CREPS, d'une part, et à la suite de la décision récente de conforter le CREPS de Vichy, d'autre part, il convient aussi de tenir explicitement compte tant du ***rôle des CREPS*** et de leur ***implantation géographique*** dans le dispositif que de la ***spécificité de chacun des pôles***, fonction des thématiques traitées.

INTRODUCTION

Le programme de travail de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS), arrêté par le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports pour l'année 2015, a retenu le principe d'une mission d'évaluation du dispositif des pôles ressources nationaux (PRN) mis en place à partir de 2003.

Un peu plus de dix ans après l'implantation, au sein de quatre établissements publics nationaux (des CREPS) de ces structures chargées de thématiques spécifiques et transversales dans le domaine des APS, une mission d'évaluation de l'IGJS, considérée comme prioritaire, a été lancée le 4 mai 2015 par le chef du service de l'inspection générale. Par courrier du 15 juin 2015, le directeur du cabinet du ministre a été rendu destinataire du cahier des charges proposé par les deux rapporteurs[1] désignés pour la réalisation de l'étude.

Le cahier des charges portant sur le contenu et la méthode de l'évaluation des pôles ressources nationaux a été validé par le directeur de cabinet le 24 juin.

Ce document indique tout d'abord que dans la mesure où, sur les quatre pôles ressources faisant l'objet de l'évaluation, trois sont des parties intégrantes de CREPS alors que le quatrième est adossé à une sous-direction d'administration centrale, la démarche d'analyse différera quelque peu selon les deux cas de figure. Ensuite, les rapporteurs se sont proposé de conduire, dans chacun des quatre pôles, une analyse se rapprochant de la ***méthode de l'audit interne*** afin d'objectiver, pour chacune des structures, les informations portant sur le respect des missions confiées aux PRN par la direction des sports, ainsi que sur les moyens mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs. C'est la raison pour laquelle le présent rapport comporte, en chapitre 3, des ***tableaux d'analyse assez détaillés***.

Ces tableaux ont été volontairement inclus dans le corps du rapport et non renvoyés en annexes afin de donner des informations concrètes au lecteur et des fondements objectifs aux appréciations portées sur l'impact de l'activité des pôles, l'implication de leurs équipes et leurs conditions de réussite.

La méthode proposée avait aussi pour objectif de permettre aux rapporteurs d'établir quatre rapports d'évaluation distincts pour chacun des pôles afin de garantir la confidentialité nécessaire à un exercice satisfaisant de transparence avec les responsables de ces structures, sachant que le présent rapport est un document de synthèse. Il inclut les rapports spécifiques à chaque pôle et vise à (i) comparer l'évolution du fonctionnement de chacune des structures, (ii) revisiter le propos qui a présidé à la création de ces pôles, (iii) resituer les missions confiées aux pôles dans l'environnement actuel de l'administration de l'État chargée de jeunesse et sports ainsi que dans le contexte de la décentralisation des CREPS, (iv) proposer des pistes prospectives à l'intention du ministre de tutelle.

[1] *Cf*. annexe 1

1 L'EXISTENCE DE QUATRE POLES RESSOURCES NATIONAUX

1.1 La genèse des pôles ressources

La création de pôles ressources trouve son origine dans les mesures de réforme de l'État que chaque département ministériel était invité à décliner dans son champ de compétences selon les termes d'une circulaire du Premier ministre en date du 25 juin 2003 relative aux stratégies ministérielles de réforme[2].

Dans ce cadre, en conformité avec les conclusions des États généraux du sport qui s'étaient tenus entre le 16 septembre et le 8 décembre 2002, le ministère des sports avait en effet proposé des actions visant à renforcer les thématiques transversales relatives aux pratiques sportives -notamment la fonction sociale et éducative du sport, le rôle du sport dans la santé, l'accès aux pratiques pour les publics féminins ou handicapés tout en veillant à conforter le rôle des territoires et de leurs agents[3].

Ainsi qu'une note interne de la direction des sports l'explicitait en 2009, « (…) *plutôt que de renforcer l'administration centrale pour satisfaire les besoins identifiés, il a été décidé, en 2003, une spécialisation accrue des CREPS, établissements nationaux, au service des politiques prioritaires du ministère, non pas en référence à des disciplines sportives, mais sur des thématiques transversales, relevant de politiques territoriales. Cette décision est légitimée par les missions statutaires confiées aux CREPS en termes d'études, de recherche et de documentation en liaison avec les partenaires concernés.*

Quatre pôles ressources nationaux (PRN) ont ainsi été implantés dans des établissements nationaux afin de favoriser l'émergence et la structuration de réseaux d'expertise sur la base de métiers identifiés. Des fonctions d'expertise, de soutien et d'évaluation au service de l'ensemble des acteurs du sport ont été confiées aux pôles ressources nationaux».

1.1.1 Les premières créations entre 2003 et 2005

- « **Sports de nature** » **(SN),** en 2003, au centre de plein air de Vallon-Pont d'Arc en Ardèche (un des deux sites du CREPS Rhône-Alpes) ;
- « **Sport et handicaps** » **(SH)**, en 2003, au CREPS Centre, à Bourges, récemment construit en conformité avec les règles alors en vigueur d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)- par la région du Centre ;
- « **Fonction sociale et éducative du sport** », en 2003, au CREPS Champagne-Ardenne à Reims, transformé en « **sport éducation insertion** » lors d'un transfert à Besançon en 2005, dans une annexe du CREPS Franche-Comté (dont le siège était à Chalain) ;
- « **Sport, famille et pratiques féminines** », créé en 2005 au CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur le site d'Aix-en-Provence.

---

[2] Circulaire du 25 juin 2003 relative aux stratégies ministérielles de réforme (JORF n°163 du 17 juillet 2003 – annexe)

[3] *Cf.* extrait du rapport de synthèse des États généraux du sport en annexe 2

1.1.2 La seconde phase : nouvelles créations et ajustements 2009-2014

- « **Sport santé** » créé en octobre 2009 au CREPS Auvergne (Vichy) ;
- implantation, fin 2012, à Aix-en-Provence du nouveau pôle « **sport éducation mixités citoyenneté** » **(SEMC)** après fusion des thématiques « sport éducation insertion » de Besançon et « sport, famille et pratiques féminines » existant déjà au CREPS PACA ;
- fermeture du pôle « sport santé » de Vichy après résiliation, le 15 février 2012, de la convention établie entre la direction des sports et le CREPS ;
- décision, en juin 2013, d'installer un pôle « **sport santé bien-être** » **(SSBE)** à la direction des sports et, en septembre 2014, de l'y rattacher au bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage (DSB2).

Au cours de ces deux phases (qui ont vu des modifications non négligeables des périmètres, missions et localisations des pôles), les structures d'accueil que sont les CREPS et l'environnement institutionnel ont considérablement évolué.

En effet, la fermeture de huit CREPS entre 2009 et 2010 -dont 2 rattachés de fait à la région Rhône-Alpes (Voiron et Mâcon)-, puis la réforme territoriale et l'implication beaucoup plus significative du mouvement sportif, enfin, le processus de décentralisation[4] des établissements toujours en activité, ont conduit le ministère à revoir la cartographie de ses établissements en fonction des politiques régionales.

Ainsi, le site de Vallon-Pont d'Arc érigé en CREPS Rhône-Alpes -établissement public administratif (EPA)- par décret en date du 27 décembre 2013, après avoir été successivement antenne du CREPS Rhône-Alpes (Voiron) jusqu'au 1er septembre 2010, puis 4ème site du CREPS sud-est entre septembre 2010 et décembre 2013, a été finalement réimplanté dans le périmètre rhônalpin au 1er janvier 2014. On notera que dans la nouvelle région Auvergne/Rhône-Alpes (définie dans la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral) se trouveront désormais deux CREPS (Vichy et Vallon) et deux PRN (SSBE et SN).

1.2 La situation actuelle : quatre pôles aux contours et aux missions *a priori* stabilisés

Douze ans après la décision d'implanter, dans des CREPS, des pôles ressources nationaux portant sur des thématiques particulières dans le domaine des activités physiques et sportives[5], le ministère chargé des sports dispose aujourd'hui de structures bien identifiées pour appuyer le travail des services déconcentrés et des opérateurs, et répondre aux objectifs de performance du programme « sport » (programme 219) fixés dans le cadre de la LOLF.

[4] Finalisé par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe » article 28)

[5] *Cf.* code du sport, art. D. 211-69-IV

1.2.1 Le pôle « sports de nature » de Vallon-Pont d'Arc

Implanté dans le nouveau CREPS Rhône-Alpes (créé au 1er janvier 2014) de Vallon-Pont d'Arc, lequel se situera désormais dans la grande région Auvergne/Rhône-Alpes, ce pôle est fort d'une expérience reconnue dans les problématiques de la promotion et de l'organisation des pratiques de pleine nature, notamment depuis la création des CDESI en 2000, de même que par son expertise juridique, technique et ses publications. Il a vocation à être un levier pour que, demain, les disciplines sportives de plein air (nautisme, randonnées, montagne, cyclisme, vol libre, spéléologie,…) puissent non seulement intégrer plus de pratiquants, mais constituer un atout de développement économique et touristique tant au plan national qu'international.

1.2.2 Le pôle « sport et handicaps » de Bourges

Il est attendu du pôle -intégré dès l'ouverture de cet établissement, au CREPS Centre- des initiatives, des projets, des actions qui soient socialement lisibles et efficientes, tant par le ministère que par les acteurs qui œuvrent pour l'amélioration de l'accessibilité des personnes atteintes d'un handicap moteur ou psychomoteur, par le grand public et, bien évidemment par les personnes en situation de handicap (PSH) elles-mêmes.

1.2.3 Le pôle «sport éducation mixités citoyenneté » d'Aix

Consolidé dans ses objectifs et son implantation depuis sa confirmation à Aix-en-Provence, ce pôle devrait désormais asseoir sa légitimité pleine et entière dans le cadre d'actions en faveur de la citoyenneté et de la cohésion sociale, deux objectifs particulièrement renforcés dans les politiques publiques depuis quelques années et encore plus depuis début 2015.

1.2.4 Le pôle « sport santé bien-être »

Partie intégrante d'un bureau de la direction des sports, ce 4ème pôle, quant à lui, trouve naturellement sa justification dans le défi de société en cours d'intégration dans la loi : en effet, dans les prochaines années, une offre doit nécessairement se structurer pour proposer à la fois le maintien en bonne santé grâce aux APS (prévention primaire) et des alternatives efficaces au traitement médicamenteux de certaines pathologies (préventions tertiaire et secondaire)[6].

On ne peut que constater (i) le degré de maturité assez différent de ces différents pôles (fonction à la fois de la thématique dont chacun est chargé et de l'ancienneté relative du pôle) et, malgré le pilotage commun assuré par la DS, (ii) la relative hétérogénéité de forme entre les différents plans stratégiques dont ils se sont dotés et la description de leurs actions : ce deuxième point apparaîtra *de visu* dans les chapitres 2 et surtout 3 ci-après.

[6] On notera que le sport-santé constitue, depuis plusieurs années, un des 5 ou 6 axes prioritaires de la directive nationale d'orientations (DNO) du programme sport

2 LE MODE DE PILOTAGE DES POLES RESSOURCES NATIONAUX

Les quatre structures dont les objectifs ont été, comme rappelé au chapitre 1er ci-avant, précisés et confortés au fil des années -en tenant compte des mouvements internes ou externes qui les ont affectées- de façon différenciée sont pilotées et contrôlées de manière très explicite par la direction des sports. Cette dernière qui leur assigne des missions et des objectifs et contrôle leurs productions et publications, les sollicite aussi sur des points précis en fonction de l'actualité ministérielle. Elle arbitre les dotations de moyens sans que les conseils d'administration, ni les directions des établissements auxquels trois de ces pôles sont rattachés n'interviennent vraiment au fond.

On notera d'ailleurs que ces « pôles » ne disposent, ni de personnalité juridique propre, ni de comptabilité distincte, et que, par conséquent, excepté le pôle « sport santé », ils gèrent leurs moyens dans le cadre des budgets des CREPS, établis par les agents comptables de ces établissements, et soumis à l'approbation de leur conseil d'administration.

Seule une mention introduite dans le paragraphe IV de l'article 1er du décret n° 2011-630 du 3 juin 2011 relatif aux centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) codifié dans le code du sport – partie réglementaire-[7], indique que « dans le cadre de conventions passées avec le ministre des sports, ils [les CREPS] ***assurent le fonctionnement de pôles ressources nationaux portant sur des thématiques particulières dans les domaines des activités physiques et sportives ».***

Ainsi, la mission des pôles ressources nationaux est intégrée dans le contrat de performance des établissements, assortis d'indicateurs *ad hoc*.

2.1 Les trois pôles implantés en CREPS

De ce fait, la chaîne fonctionnelle de pilotage s'établit en ligne descendante, découlant de l'évocation réglementaire citée, et repose sur un plan de travail annuel intégrant quatre étapes que prévoit un document-cadre élaboré en février 2010 après concertation avec les directeurs de CREPS concernés à l'époque (Aix-en-Provence, Bourges, Vichy), les responsables de pôles et la coordination permanente des chefs d'établissement (CPCE)[8] :

- la définition des orientations stratégiques des pôles par la direction des sports ;
- l'inscription de ces objectifs dans le contrat de performance du CREPS ;
- l'établissement d'une convention pluriannuelle entre la direction des sports et le pôle (la convention en cours couvre, pour les 3 pôles situés en CREPS, la période 2014-2017) ;
- la validation d'un plan de travail annuel dont les sous-actions sont suivies régulièrement par la direction des sports -dans le cadre de réunions de concertation et d'évaluation- et ajustées au fil des mois, en fonction des besoins identifiés, des commandes imprévues ou de modification ponctuelle des moyens.

---

[7] *Cf.* code du sport, art. D. 211-69-IV déjà cité

[8] *Cf.* document-cadre relatif aux modalités de relation et d'organisation des pôles ressources nationaux entre la direction des sports et les établissements : annexe 3

2.1.1 Les priorités assignées par la direction des sports

Ces priorités sont définies de manière différente selon le degré de « maturité » de la thématique propre à chacun des 3 pôles : ainsi, la thématique « sports de nature » s'avère *a priori* assez rôdée, de même que celle du handicap (bien que cette thématique soit apparue plus récemment) tandis que celle de SEMC est bien moins structurée et fait l'objet de modifications permanentes dans la conjoncture actuelle.

On rappellera également que la DNO comporte depuis plusieurs années une rubrique sport-santé.

2.1.2 Les modalités du pilotage par la direction des sports

2.1.2.1 La méthode et l'équipe mises en place par la DS

Chaque pôle est suivi directement par un des deux adjoints à la cheffe du bureau DSB1 (Cédric Chaumond [pour les pôles SEMC et sports de nature] et Mathilde Gouget [pour le pôle sport et handicaps]) ainsi que par six chargés de mission dédiés :

- Muriel Faure, David Brinquin et Pierre-Emmanuel Panier pour les thématiques suivies par le pôle SEMC ;
- Jean-Luc Pecqueux et Sidonie Folco pour le pôle « sports de nature », ces deux agents ayant en outre, l'un, une valence juridique forte, l'autre, une mission de suivi des travaux interministériels dans le domaine ;
- Andrew Botheroyd pour les sujets relatifs au pôle « sport et handicaps ».

De plus, trois cadres interfédéraux : Marie-Françoise Potereau, Patrick Wincke et Maguy Nestoret-Ontanon, placés sous l'autorité directe du directeur des sports, recrutés sur support « contrat de préparation olympique », et implantés dans des fédérations (respectivement le hockey sur glace, la lutte et le triathlon) ont pour mission de sensibiliser les fédérations aux problématiques de la cohésion sociale par le sport, de la féminisation des dirigeants, de la lutte contre les violences dans le sport, du supportérisme, *etc.* Ils sont censés s'appuyer sur les travaux du(des) pôle(s) pour faire émerger des plans d'action volontaristes dans ces domaines qui soient pris en compte dans les conventions d'objectifs.

Cette revue des agents affectés au pilotage des pôles affectés en CREPS montre qu'un effectif de 12 personnes (pour partie de leur temps, et en comptant la cheffe du bureau) -à savoir, 2 inspectrices, 6 PTP, 2 attachés d'administration et une contractuelle- pilote, accompagne, évalue l'activité des 3 pôles reposant sur 25 agents dont 10 contractuels.

Un tel encadrement -quantitativement significatif- doit, cependant, être analysé dans ses modalités de fonctionnement.

Depuis l'arrivée de la sous-directrice actuellement en poste, moment qui a correspondu à un besoin de clarification des responsabilités des deux parties (à savoir, la direction des sports et les CREPS, signataires de conventions pluriannuelles), une procédure plus formalisée a été mise en place après concertation et échanges approfondis, que l'ensemble des acteurs a appréciés.

Ainsi, de la convention triennale s'inscrivant dans les objectifs de performance du programme sport (219), découlent des actions annuelles qui, théoriquement, devraient être examinées par le comité stratégique interne à chaque pôle, puis mises en œuvre et enfin évaluées par la direction des sports dans le cadre d'un dialogue de gestion débouchant sur des corrections ou adaptations selon le degré de réalisation ou les demandes de l'actualité.

2.1.2.2 Les principes adoptés

La DS a souhaité que les pôles aient une action essentiellement orientée vers les services et leurs cadres mais que les fédérations ne soient pas *a priori* une cible de première importance pour eux, ne serait-ce que parce que la négociation des conventions d'objectifs est l'apanage de la DS. De même, les expérimentations « locales », notamment dans l'environnement géographique proche du CREPS d'implantation, n'avaient pas à constituer une priorité.

Ces restrictions –qui peuvent être (et ont été parfois) levées[9]- sont à l'origine de quelques malentendus vis-à-vis des collectivités territoriales mais aussi, comme cela est noté au 2.1.2.3, de relatifs dysfonctionnements.

2.1.2.3 La pratique observée

Ces actions sont certes conduites par les agents des pôles, mais sur chacun des sujets, au cours de l'année, les agents des pôles, le plus souvent spécialisés sur un sous-thème, entretiennent des échanges très fréquents avec les chargés de mission de la direction des sports. *A fortiori*, on constate qu'il ne se passe guère de semaine sans que les responsables de pôle soient à Paris, un ou deux jours.

En effet, la plupart des sujets demande un cadrage juridique, une mise en perspective politique ou encore des contacts formels avec des administrations centrales que seule la direction des sports saisit officiellement ou invite à des réunions de travail qu'elle pilote ou copilote en interministériel. Ce sont les chargés de mission qui rédigent les notes préalables à ces travaux et organisent les séances de travail avec l'aval de la direction et du cabinet du ministre.

Par ailleurs, les publics-cibles sont très souvent approchés par la direction des sports quand il s'agit de réaliser des travaux d'expertise, d'observation ou de conception de guides, brochures, …, demandés aux pôles. Il en va ainsi –essentiellement pour le pôle SEMC (les thématiques principales des autres pôles n'ayant pas de cadres interfédéraux « spécialisés » en tant que tels, bien que les trois cadres interfédéraux actuellement en fonctions puissent être amenés à travailler sur ces thématiques)- pour les fédérations que les cadres interfédéraux recrutés en 2014 ont mission de rencontrer afin de développer, en leur sein, les nouvelles actions découlant des objectifs prioritaires nationaux.

Ces cadres interfédéraux font certes régulièrement le point avec les équipes du pôle SEMC (tous les deux mois en moyenne) et, selon les sujets, co-construisent avec elles les documents (guides, mémentos, …), ou conçoivent les contenus de séminaires. De fait, les pôles sont

[9] Ceci a été le cas pour le pôle SEMC, lors des événements de Marseille en 2013/2014 et du plan d'urgence qui s'en est suivi. S'agissant de SH, les fédérations sont clairement dans le périmètre du pôle, de même que pour SN, les collectivités territoriales

avant tout sollicités pour mettre en œuvre le résultat de travaux de groupes de travail ou d'études conduits en faveur d'une politique donnée. Si, bien évidement, un PRN, pour un sujet particulier a besoin de tester une méthode, ou de recueillir des témoignages, des statistiques, il pourra se rapprocher directement d'une fédération pour analyser au fond les conséquences du dispositif mais, en règle générale, il n'aura pas la possibilité d'accompagner les acteurs fédéraux dans la mise en œuvre d'une action en particulier.

En pratique, il est demandé aux pôles, avant toute chose, de conduire des travaux d'observation (études), de recueil de données quantitatives (statistiques), de recensement d'expériences réussies (concept de bonnes pratiques) à même d'évaluer la validité d'une politique et, sur la base de recueil d'expériences, de faire essaimer ces initiatives vers d'autres acteurs au moyens de supports pédagogiques, d'interventions de membre(s) du PRN, de trames de séminaires (journées techniques) ou de contenus de formation.

La procédure apparaît logique, mais à y regarder de près, les pôles sont-ils efficacement formés et outillés pour ce type de travail ?

Constituées de professeurs de sport dont les formations initiales et le cœur de métier reposent sur des capacités d'expertise technique, de développement des activités sportives ou de formations, les équipes des pôles sis dans les CREPS n'ont pas forcément des profils de chargés d'études, de statisticiens ou d'experts en communication.

Par ailleurs, ces agents, notamment quand ils ont travaillé en services déconcentrés, ont une réelle appétence pour la démarche de « développement de projets », « l'accompagnement d'acteurs » et, comme beaucoup de cadres A de la fonction publique, attachent du prix à conduire une action dans sa globalité.

Or, les agents affectés en administration centrale dans le bureau chargé de coordonner les pôles, et notamment les professeurs de sport, qu'ils soient chargés de mission ou cadres interfédéraux, partagent les mêmes objectifs professionnels et ont également à cœur de suivre « leurs » dossiers avec leurs partenaires.

Cet élément, conjugué aux contraintes du fonctionnement d'administration centrale (caractérisé par la proximité des cabinets ministériels et la notion d'urgence à leur répondre, alors que les CREPS en sont un peu plus éloignés et bénéficient d'une certaine autonomie financière), contribue -ceci a pu être relevé dans chacun des pôles- à créer une sorte de « concurrence » larvée entre, d'une part, les équipes de terrain des pôles qui souhaiteraient œuvrer plus au fond à la définition des politiques et, d'autre part, les agents de la centrale qui doivent « encadrer » les activités des pôles, afin de les circonscrire à leur seul périmètre de « producteurs de données », données que la DS se doit de transmettre, comme supports de propositions politiques, aux cabinets pour décision.

2.1.3 Les comités stratégiques

Une réunion, théoriquement annuelle, d'un comité stratégique élargi, prévue dans la convention pluriannuelle doit permettre, sous la présidence de la direction des sports, de suivre les étapes de ce pilotage des politiques mises en œuvre et d'en vérifier la réalité, la pertinence et l'efficience.

Ces comités sont censés réunir, outre le CREPS hébergeur et la direction des sports, des représentants des différents services du ministère, ainsi que les partenaires respectifs de chaque pôle (autres administrations, collectivités territoriales, fédérations sportives, …, mais aussi des intervenants dans les domaines couverts par le pôle –par exemple, l'APELS (agence éducation par le sport), « sport et citoyenneté », « sport et démocratie », « sport et santé »-). On remarque toutefois que ces derniers partenaires lient souvent leur participation à des versements de subventions et que, de ce fait, cette participation peut être discontinue : la question de convoquer un comité régulièrement -plutôt que de tenir des réunions périodiques avec la DS- se pose donc.

Concrètement, tous les pôles n'ont pas réuni de comité stratégique chaque année ; ils n'ont pas non plus participé systématiquement aux séances de dialogue de gestion organisées entre les établissements et les tutelles de la direction des sports et du budget.

Cette réalité conforte l'idée développée ci-dessus, à savoir que le pilotage direct de la direction des sports prime sur une mise en œuvre des actions et des axes stratégiques réellement concertée au niveau local avec les membres du comité stratégique. Il n'empêche que des réunions plus restreintes avec les principaux partenaires de chaque pôle devraient sans doute être organisées tous les six mois au minimum.

2.1.4 La relation avec les CREPS

Globalement, les responsables des trois pôles installés dans des CREPS entretiennent des relations satisfaisantes avec la direction de l'établissement qui les héberge.

Les trois directeurs ont fait part aux rapporteurs de leur réel intérêt pour l'existence d'un pôle dans leurs murs. Une telle structure constitue, pour eux, un atout[10] en termes d'affirmation de la politique ministérielle en faveur du « sport pour tous » aux côtés des axes portant sur l'accès au haut niveau, d'une part, une plus value face aux collectivités territoriales et un renforcement de leurs effectifs (même si chacun d'entre eux veille à respecter strictement les missions propres du pôle), d'autre part.

À ce dernier titre, il apparaît que les responsables de pôles gèrent le budget de leur structure de manière transparente et en bonne intelligence avec les ordonnateurs et agent comptable de l'établissement de rattachement. Par ailleurs, la quote-part financière au bénéfice du CREPS prélevée sur la dotation de la direction des sports est encadrée et justifiée par un apport certain de « services » mutualisés (déplacements, parcs de véhicules, fonctions communication ou documentation, …). La participation financière au CREPS se monte à 20% pour les pôles « sports de nature » et « sport et handicaps »tandis qu'elle est plafonnée à 8% pour le pôle SEMC du fait de la participation de 3 agents du pôle à l'activité du CREPS pour une quotité de travail égale à 80% d'un ETP, soit l'équivalent de 25 000 euros de masse salariale.

Quant à l'analyse du fonctionnement des pôles, seul le directeur du CREPS PACA a écrit aux rapporteurs pour leur faire part de son analyse de la position du pôle face à l'objectif affirmé

[10] Certains d'entre eux, forts de l'expérience acquise, envisagent même, dans le cadre de la politique impulsée par le CIEC, de proposer à la DJEPVA, l'ouverture de pôles spécifiques ou, à tout le moins, d'étendre l'action des pôles existants à des domaines « CIEC »

dans la convention de « contribuer à la définition des politiques ministérielles ». De son point de vue, cette position est, de par la complexité des thématiques traitées et la nature des liens fonctionnels établis par l'administration centrale entre elle et les pôles, difficile à tenir et source d'insatisfaction pour les équipes du pôle, qui -selon lui- restent placés « à la marge » de cette définition et sont plutôt considérés comme prestataires de services.

Les deux autres directeurs de CREPS n'ont pas construit de raisonnement aussi précis, mais leurs propos ont également fait comprendre à la mission qu'ils étaient conscients des limites de l'exercice des pôles en matière d'expertise des politiques publiques en faveur du sport, tout en reconnaissant l'intérêt du dispositif.

2.2 La situation spécifique du pôle « sport santé bien-être », rattaché à l'administration centrale

2.2.1 Une création plus tardive qui correspondait à un besoin reconnu,...

Il est important de signaler qu'à la date de validation du document-cadre « procédure de suivi et de pilotage des pôles », début 2010, le pôle « sport santé » venait d'être installé au CREPS de Vichy sur le fondement d'une convention pluriannuelle prenant effet le 1er septembre 2009, privilégiant trois actions :

- la promotion des activités physiques et sportives comme facteurs de santé ;
- la prévention des accidents générés par la pratique sportive ;
- la prévention du dopage.

Concrètement, le pôle sport santé de Vichy n'aura fonctionné que deux années, sans avoir été en mesure de structurer son action, puisque la résiliation de ladite convention est intervenue le 15 février 2012 à la suite du bilan décevant dressé fin 2011[11].

2.2.2 ... mais peu satisfaisante, d'où un rapatriement à l'administration centrale...

Aujourd'hui, le pôle « sport santé bien-être » (SSBE), ré-implanté à la direction des sports en juin 2013, ne dispose pas d'une convention dans la mesure où il constitue une entité d'un bureau notamment chargé de la promotion de la santé. Il est, à ce jour, théoriquement constitué de trois agents (deux seulement sont présents en septembre 2015) dont les supports budgétaires ont été obtenus par redéploiement des moyens de la DS.

2.2.3 ... et un fonctionnement en mode dégradé.

De fait, ce pôle effectue -sous l'autorité directe du chef de bureau, plus précisément d'un de ses deux adjoints et, bien sûr, de la sous-directrice- dans le cadre des moyens « fléchés » affectés au bureau (1 médecin[12] et 2 chargées de mission), le suivi des volets régionaux du plan national « sport santé bien-être » confiés aux DRJSCS et aux ARS, ce qui était une tâche initialement propre à DSB2. Il est aussi chargé de quelques actions de communication et assure des tâches ponctuelles, liées notamment au vote des amendements « sport santé » apportés au projet de loi « santé » actuellement soumis au Parlement. Il n'a pas -très

[11] *Cf.* annexe 4 : résiliation de la convention DS/CREPS de Vichy et motivations

[12] Ce médecin –en congé-maladie depuis plusieurs mois- a démissionné au cours de l'été 2015

clairement- les moyens pour s'imposer comme un interlocuteur crédible, surtout depuis le départ récent de deux médecins (outre celui dédié au pôle, le médecin chargé du sport pour tous à DSB2 a démissionné durant l'été 2015), que ne peut pallier la présence épisodique du professeur Duclos.

Cette situation apparaît particulièrement dommageable au moment précis où la prise de conscience des bienfaits des activités sportives pour la santé progresse (*cf*. expériences de plusieurs collectivités territoriales, projet de loi santé, initiatives de la commission médicale du CNOSF et entrée en vigueur de l'accord national interprofessionnel –ANI- sur l'obligation de doter les salariés d'une assurance santé complémentaire le 1er janvier 2016). Il conviendrait assurément que le ministère chargé des sports se mobilise pour mieux structurer le mouvement sportif quant à cette thématique et, parallèlement, promouvoir la professionnalisation des éducateurs en ce domaine sur la base de formations adaptées, en liaison avec tous les interlocuteurs concernés, au premier rang desquels la direction générale de la santé et l'enseignement supérieur (facultés de médecine et STAPS). Les enjeux sont en effet de taille.

3 L'ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DES QUATRE POLES : DES SITUATIONS TRES DIFFERENCIEES

Après le rappel des motifs initiaux ayant présidé à la création des pôles ressources et la présentation des principes généraux du mode de gouvernance DS/pôles/établissements aux chapitres 1 et 2, on trouvera ci-après un tableau de synthèse des principales caractéristiques des pôles ressources nationaux qui fait le point sur l'ensemble des moyens dont ils sont dotés.

Il est ensuite procédé à l'examen de chacun des pôles, de façon séparée, en utilisant la grille d'analyse en quatre volets :

(i) caractéristiques générales de la structure : bref historique, locaux, agents, moyens humains et financiers, relations avec le CREPS et la DS ;

(ii) analyse des actions du plan annuel d'activité de 2014, examen de la concordance de ces actions avec les objectifs stratégiques énoncés dans la convention pluriannuelle ;

(iii) état des « productions » ;

(iv) constats sur l'activité, l'efficience, le rayonnement du pôle, ses forces et faiblesses ;

avant de tirer quelques conclusions et d'esquisser une mise en perspective de l'ensemble du dispositif au chapitre 4 ci-après.

On notera que l'analyse des volets (ii) et (iii) repose sur le choix de présentation effectué par chaque pôle et que les choix ne sont *a priori* pas vraiment homogènes.

3.1 Tableau de synthèse – fiche d'identité des quatre pôles

	PRN « sport et handicaps » (SH)	PRN « sport éducation mixités citoyenneté » (SEMC)	PRN « sports de nature » (SN)	Pôle santé
Date de création	2003	2010 (fusion de 2 PRN préexistants)	2003	2009 (Vichy) puis 2013 (adm. centrale)
Support (2015)	CREPS Centre (Bourges)	CREPS PACA (site d'Aix-en-Provence)	CREPS Rhône-Alpes (Vallon-Pont d'Arc)	Administration centrale
Thématiques principales	Promotion et évaluation de la pratique sportive des personnes en situation de handicap via l'animation d'un réseau fédéral et de services déconcentrés	Accompagner la mise en œuvre des politiques (i) en faveur de la pratique sportive des publics les plus éloignés, (ii) de prévention et de lutte contre les violences et les discriminations dans le sport et (iii) d'observation des sports émergents	Accès aux espaces, sites et itinéraires. Développement des pratiques, notamment sur les aspects éducatifs	Promotion de l'activité physique et sportive comme facteur de santé : - observer et communiquer - encourager la pratique du sport-santé - piloter le plan « sport santé bien-être »
Nombre d'agents (été 2015)	6 : 4 titulaires (3 professeurs de sport, 1 AA) et 2 contractuelles	9 : 6 titulaires (1 IJS, 4 PS et 1 statut EN) et 3 contractuels	11 : 6 titulaires et 5 contractuels	2 PS chargées de mission 1 médecin (PU-PH) conseiller scientifique du ministère des sports (à temps partiel)
Nom du responsable	Philippe BISSONNET (PS HC)	Renaud de VEZINS (IJS)	Thierry BEDOS (CTPS)	DSB2 : bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et prévention du dopage
Budget 2015 actualisé avec la masse salariale	300 000 €	295 338 €	569 828 €	
Dotation financière DSB 2015	107 000 €	300 000 €	360 344 € (dont 70 000 € mission SDD)	52 000 € de dépenses prévisionnelles
Subvention 2015 sur masse salariale des CREPS (DSA2)	83 000 €	*Le dispositif est prévu par DSA2 pour être mis en œuvre en 2016*	117 000 €	ETP du bureau DSB2
Observations des rapporteurs	Le PRNSH présente une faiblesse certaine due à ses ressources humaines limitées en nombre (ainsi qu'en qualité, d'où une expertise succincte). En conséquence, les résultats du pôle ne sont pas à la hauteur des attentes du ministère et des fédérations spécifiques même si les documents portant sur l'accessibilité sont de bonne tenue.	Le PRNSEMC peine à trouver son rôle d'expert dans les thématiques qu'il embrasse. Sa structure interne, ses champs d'intervention multiples et plusieurs fois modifiés n'ont pas aidé à donner une cohérence satisfaisante à cette structure pourtant au cœur des politiques publiques actuelles.	Le PRNSN est reconnu par les acteurs qui, depuis les années 2000, s'emploient à développer et structurer les sites de pratiques des sports de nature (conseils départementaux, min. environnement, tourisme,…).Toutefois, le pôle doit développer une stratégie destinée à « élargir » l'accès aux sports de nature au plus grand nombre.	Confronté à des difficultés internes depuis sa création, notamment dues à des changements récurrents des agents et médecins recrutés, le pôle ne dispose pas des moyens nécessaires à une production adaptée à la demande sociale et aux objectifs ministériels.

Le pôle ressources national « sport éducation mixités citoyenneté »

PRNSEMC

- Caractéristiques du pôle
- Tableau des actions 2014
- Récapitulatif des productions
- Forces et faiblesses

3.2 Le pôle «sport éducation mixités citoyenneté» d'Aix-en-Provence

3.2.1 Caractéristiques générales du pôle

3.2.1.1 Historique

Créé à Aix-en-Provence dans sa configuration actuelle en 2010 à la suite de la fusion de deux entités préexistantes situées dans deux sites différents (Reims puis Besançon pour le volet insertion par le sport ; Aix-en-Provence pour la problématique du sport féminin et de la prévention des violences dans le sport), le pôle ressources national « sport éducation mixités citoyenneté » (SEMC) couvre cinq champs d'intervention distincts relevant des enjeux prioritaires de « l'inclusion sociale » et de la réduction des inégalités sociales d'accès à la pratique sportive (*cf.* tableau 3.1).

3.2.1.2 Locaux

Installé dans des locaux un peu exigus, relativement anciens et excentrés par rapport aux autres services du CREPS, le pôle ne dispose pas, dans l'établissement, d'une grande lisibilité. La direction du CREPS, consciente de cette situation peu satisfaisante envisage, dès que le budget le permettra, de procéder à des améliorations.

3.2.1.3 Structure actuelle et composition de l'équipe

Placé depuis 2010 sous la responsabilité d'un inspecteur de la jeunesse et des sports, Renaud de Vezins –ancien adjoint à la cheffe du bureau DS B1- , le pôle est composé d'une équipe de **5 agents titulaires** dont 4 professeures de sport (Emmanuelle Jehanno, « éthique et valeurs du sport », en poste depuis 2009, Stéphanie Cornu-Mahuet, « femme et sport » (intitulé de la fiche de poste), en poste depuis 2009, Aurélie Nicolaïdis, « éducation – insertion », en poste depuis 2009, Fanny Riaboff, « inclusion sociale », en poste depuis 2009) et une technicienne d'information documentaire (corps des ITRF) – Émily Bardelli- ainsi que de **3 contractuels,** dont 2 bénéficient de contrats à durée indéterminée (Loïc Lecanu, chargé du développement et des actions transversales et Anne-Laure Chasset, chargée de communication, tandis que Pascale Hamard, assistante administrative, est sur CDI depuis juillet 2015). Il dispose donc de **9 emplois,** mais de 8,7 ETP.

À noter que :

- une des professeures de sport (E. Jehanno) vient d'obtenir une mutation pour une nouvelle affectation dans une fédération sportive ;
- trois agents contribuent, sur une part de leur temps de travail, au fonctionnement du CREPS[13] :
    - P. Hamard (CDD) à 25% pour les affaires générales et notamment les frais de déplacement de l'ensemble des agents de l'établissement ;
    - L. Lecanu (CDI), à 25% dans le cadre de ses attributions en « communication » ;
    - A-.L. Chasset (CDI), à 30% pour des missions de communication.

[13] P. Hamard a bénéficié d'un CDI à compter du 1er juillet et A.L. Chasset est lauréate du concours d'ITRF à la rentrée de septembre 2015

3.2.1.4 Repères budgétaires

La masse salariale des agents titulaires est intégrée dans celle du CREPS ; le coût salarial des contractuels et des vacataires occasionnels représente, pour 2014, une somme de 128 066 € euros, qui, contrairement aux autres pôles-ressources, n'est pas isolée de la subvention pour charge de service public ; cette subvention, en 2014, représentait 280 000 €.

Pour 2015, la subvention se monte à 300 000 € et la masse salariale des non-titulaires à 130 630 €.

Les documents portant sur la réalisation du budget de fonctionnement du pôle indiquent également que :

- au-delà de la subvention de la direction des sports, le pôle dispose de 70 500 € de ressources fléchées pour réaliser des opérations précises tel que le guide juridique ;
- la quote-part versée au budget du CREPS par le pôle est limitée à 8% contre 20% environ dans les autres pôles dans la mesure où le pôle SEMC contribue au fonctionnement de l'établissement par la mise à disposition de « temps de travail » de trois agents. Concrètement, cette contribution au CREPS se monte à 20 500 €.

Il faut souligner la clarté et la bonne tenue des opérations financières relevant de son champ par le pôle ressources. Le responsable se félicite de la qualité des relations avec les services de gestion du CREPS pour le fonctionnement de sa structure : gestion des personnels, formation continue, déplacements (remboursement de frais et utilisation des véhicules), commandes publiques, …

3.2.1.5 Relations entre le pôle et le CREPS

Comme cela a été exposé dans les paragraphes liminaires de présentation générale du fonctionnement des pôles, les relations entre les structures « pôle » et les établissements sont globalement plutôt satisfaisantes, chacune des parties y trouvant son compte :

- les CREPS, un apport en capacité d'expertise, une mutualisation de certaines compétences et une vitrine des politiques sportives qui intéresse les collectivités territoriales partenaires, notamment les conseils régionaux appelés à assumer la gestion des CREPS au 1er janvier 2016 ;
- les pôles, une assise administrative et financière solide avec des ressources affectées.

Ceci vaut pour le PRN SEMC : le CREPS PACA et son site d'Aix-en-Provence se situent dans ce schéma.

Les rapporteurs ont d'ailleurs observé une très bonne coordination des fonctions support entre le CREPS et le pôle qui est considéré, selon la secrétaire générale de l'établissement, comme un 4ème site du CREPS PACA, avec un budget bien identifié.

Ils ont également noté que le responsable de pôle était membre et du comité directeur du CREPS et du conseil de site et qu'il participait et intervenait réellement aux réunions de l'instance (qui s'est réunie 3 fois en 2014).

3.2.1.6 Relations avec la direction des sports

En reprenant l'analyse développée au 2.1.2.1 portant sur les intervenants chargés du suivi et du pilotage des pôles au sein de l'administration centrale et en l'appliquant au pôle SEMC d'Aix-en-Provence, qui traite de thématiques diversifiées réparties entre 5 chargés de mission, le schéma présente la configuration suivante :

- ***inclusion sociale par le sport - valeurs éducatives du sport : 8 intervenants***
    - 4 personnes au pôle : A. Nicolaidis + F. Riaboff + L. Lecanu (chargés de mission pôle) + le responsable de pôle ;
    - 4 personnes à la DS : l'adjoint à la cheffe de bureau (C. Chaumond) + 2 chargés de mission de la DS (P.-E. Panier + D. Brinquin) + cadre interfédéral (P. Wincke) ;
- ***prévention des violences et des discriminations dans le sport : 4 intervenants***
    - E. Jehanno (chargée de mission pôle) ;
    - D. Brinquin et P.-E. Panier (chargés de mission de la DS) ;
    - M. Nestoret-Ontanon (cadre interfédéral) ;
- ***développement du sport au féminin : 3 intervenants***
    - S. Cornu-Mahuet : chargée de mission du pôle ;
    - M. Faure : chargée de mission de la DS ;
    - M.-F. Potereau : cadre interfédéral.

Au total, ce sont 15 agents qui prennent part à la préparation des concertations, validations et productions relevant de ces thématiques, au bénéfice des services déconcentrés, des fédérations sportives et/ou de jeunesse, sans compter, ni les personnels chargés de la communication et de l'administration, ni les prestataires extérieurs (graphistes, imprimeurs…).

Il est certain que ce type de fonctionnement, qui génère des sollicitations croisées, des rythmes de travail non homogènes et des nécessités de coordination à distance comme des rencontres à Paris oblige les responsables de pôle à se déplacer très fréquemment dans les bureaux de la direction des sports et, par conséquent, laisse moins de temps pour assurer la cohésion de l'équipe interne du pôle.

Cette remarque vaut pour les trois pôles implantés dans des CREPS.

C'est dans ce contexte institutionnel et fonctionnel que le pôle met en œuvre ses actions. Les rapporteurs ont, ci-dessous, examiné les actions du plan de travail 2014 –tel qu'il a été avalisé en son temps[14]- afin d'évaluer, sur pièces, la nature, le volume et l'impact de ces réalisations, qui, comme on vient de le voir, sont aussi abordées, traitées, validées, diffusées par les équipes de la direction des sports.

[14] Dans la mesure où la mission a travaillé sur ces plans de travail et que ceux-ci ne se sont pas nécessairement « standardisés » d'un pôle à un autre, les grilles varient grandement selon les pôles (*cf.* remarque liminaire *supra*).

3.2.2 Revue des actions 2014

Pôle ressources national « sport éducation mixités citoyenneté » (SEMC)

CREPS PACA

2014

Rappel des missions indiquées dans la convention 2014-2017 entre le CREPS PACA et la direction des sports **Art. 3 : missions** « *Le PRN SEMC doit venir en appui des DRJSCS et des DDI en charge de la cohésion sociale dans leur mission d'intérêt général où l'État joue son rôle de régulateur dans la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive et de promotion et de préservation des valeurs du sport.* *Le PRN est un outil de conseil, d'expertise et de réseau au service du ministère et à la disposition des acteurs du sport au niveau local, départemental, régional et national. Il n'a pas vocation à se substituer à ces acteurs*».	
Deux champs d'intervention	
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	**Promotion et préservation de l'éthique et des valeurs du sport**
- *accès des femmes à la pratique sportive* - *pratique sportive des personnes résidentes des territoires de la géographie prioritaire* - *pratique sportive des personnes en situation de précarité*	- *prévention et lutte contre les comportements contraires aux valeurs du sport* - *prévention des violences sexuelles dans le sport* - *promotion du supportérisme en phase avec les valeurs du sport*

Quatre axes d'intervention			
Axe 1 **Animation de réseaux**	**Axe 2** **Ressources documentaires**	**Axe 3** **Former, créer et diffuser des contenus**	**Axe 4** **Expertise et développement**

AXE 1 : animation de réseaux			
Actions	**Productions**	**Moyens mobilisés**	**Commentaires**
1 **Regroupement des coordonnateurs régionaux**	Organisation du dernier regroupement des coordonnateurs régionaux SEMC du 28 au 31 janvier 2014 à Bourges. Public : 18 correspondants + DRJSCS Centre, DDI et CDOS Cher + pôle SEMC + associations des partenaires locaux Préparation de l'OdJ organisé sur le management interculturel de projets (sur la base d'un projet de territoire de la DRJSCS Centre et rédaction du bilan	Agents du pôle SEMC (**0,4 ETP**) + recours (appel à concurrence) à un prestataire extérieur pour la régulation et l'animation des ateliers et débats Moyens financiers : **10 083 €** - 5 907 € pour frais déplacement du PNR et documentations, tirages… ; - 4 176 € prestation.	Ce type de regroupement thématique, remplacé par l'unique regroupement « sport pour tous » réunissant les 4 pôles (1ère édition mars 2015 au CREPS de Reims) est considéré comme une perte en termes de relations entre les référents SEMC des DRJSCS et le PRN, mais en revanche apparaît comme un « plus » en termes de cohésion des 4 pôles. La présence des chefs de pôle JSVA des DRJSCS est saluée.
2 **Suivi des référents « pôle » des DRJSCS et/ou des DDI**	Le soutien aux référents régionaux ou départementaux du pôle est de plus en plus difficile à assumer pour deux raisons principales : - constat d'un *turn over* très important chez les référents régionaux et départementaux qui nuit également à la mise en œuvre de la mission d'animation de réseau, bien que subsistent des PTP très motivés dans certaines régions - difficultés administratives rencontrées par le pôle qui n'est pas toujours informé des projets initiés dans son domaine par les DRJSCS ou DDI et qui, une fois sollicité, peut se heurter à la séparation nette entre DR et DDI pour trouver le meilleur moyen d'intervenir.	Le moyen le plus efficace, bien que non suffisant, selon le pôle En effet, parallèlement, existe la diffusion systématique des publications telles que « flash-info » et lettres d'information mais, faute de référents, ou de temps, les services déconcentrés ou CREPS ne les exploitent pas suffisamment. ETP mobilisés : **0,3** **2 950 euros** de frais de déplacement d'agents du pôle dans des régions	Une quinzaine de services (en département ou région) a saisi le pôle en 2014. Demandes les plus significatives : - DDI 54 pour la réalisation de clips et de guides portant sur l'inclusion sociale par le sport - DDI 17 : réflexion sur le rôle des parents et l'arbitrage dans le sport - DDI 82 : animation d'une journée sur l'arbitrage

3 **Journées techniques du PRN SEMC**	En 2014, la journée technique dédiée au thème du sport et de l'inclusion sociale la plus marquante a été organisée à l'INSEP sous la forme d'un « JEIS » avec 50 participants, en liaison avec le ministère du droit des femmes, la FNARS (Fédération des centres d'accueil et de réinsertion sociale), des EHPAD et des associations du champ social.	ETP mobilisés **: 0,4** Moyens financiers : **9 565 euros** : - 5 403 € : location salles INSEP - 3 690 € : frais déplacement des agents du pôle et des DR/DD - 472 € : retranscription synthèses	Ce type de journée constitue d'abord un format de « colloque » ouvert sur une thématique, ensuite, un moyen de formation-information des agents du ministère (parallélisme avec les entretiens de l'Insep).
4 **Accompagnement des « jeudis » de l'éducation et de l'insertion par le sport**	« Produit » conçu depuis quelques années par le pôle SEMC, les jeudis de l'éducation et de l'insertion par le sport comme outil d'intervention et d'animation de réflexion, les « JEIS » sont des opérations lourdes. Depuis 2009, le pôle organise 2 à 4 JEIS par an. Il n'en est jamais ni l'initiateur, ni le maître d'ouvrage, mais celui qui en bâtit l'architecture et suggère les contenus. **En 2014, 3 ont été mis en place**. À la demande des services déconcentrés ou établissements, les JEIS évoluent vers une forme de « forum-débat » avec une périodicité à définir. **En 2015, 2 projets** : dans la Vienne et en Tarn-et-Garonne.	ETP mobilisés : **0,7** Moyens financiers : **7 277 €** - 1 443 € : retranscription propos - 4 404 € : impressions des synthèses - 1 430 € : frais déplacement agents PRNSEMC En recettes, à noter une subvention de l'ANCV de 5 000 €	Le pôle tente de répondre aux sollicitations des structures partenaires par l'organisation de journées ayant fait l'objet d'un référentiel-type d'organisation : les « jeudis de l'éducation et de l'insertion par le sport » (JEIS) afin de rationaliser les moyens.

5 **Participation ou interventions lors de forums, colloques, salons et regroupements du réseau**	Le pôle précise que ses interventions sur sollicitations dans les colloques, forums ou salons divers ne sont pas facturées et qu'il couvre aussi les frais de déplacement des agents concernés sur son propre budget. En 2014, 3 évènements marquants ont mobilisé des agents : - colloque du CDOS 13 à la foire internationale de Marseille où le pôle a animé des ateliers sur le thème « éducation et citoyenneté » ; - soirée du CDOS 33 sur les violences dans le sport ; - mobilisation autour de l'EURO 2016 par le CG 91. En 2015, 6 manifestations sont réalisées ou prévues à Marseille, Metz, Roissy, Montpellier et Mandelieu-la-Napoule.	ETP mobilisés : **0,4** Moyens financiers : **1 500 €** (frais de déplacement)	Selon le pôle, sur une année, ce sont environ 20 évènements de nature et de taille diverses, qui mobilisent les agents du pôle selon les thématiques : sport et femmes, sport et maternité, violences dans le sport, inclusion sociale par le sport, …
6 **Réponses aux sollicitations des services dans la réalisation de leurs missions.**	Se reporter à l'analyse des difficultés de l'action 2 : suivi des référents des DRJSCS et DDI plus haut		

AXE 2 : ressources documentaires			
Actions	**Productions**	**Moyens mobilisés**	**Commentaires**
1 **Réalisation et diffusion de 22 « flash info » et de 4 lettres d'information**	22 « flash-info » sont réalisés et adressés à 1 132 inscrits sur la liste de diffusion. 4 lettres d'information thématique distinctes sont réalisées sur 4 domaines : - plan de cohésion sociale - éthique et valeurs du sport - le sport, facteur d'inclusion sociale pour les jeunes - formation et mixité	**3 901 €** mobilisés : abonnements dont à l'agrégateur « PRESS »	
2 **Documentation**	Le service documentaire est une mission à part entière du pôle tout en constituant aussi un outil au service du CREPS. Pratique du prêt à distance (169 prêts effectués en 2014 [envoi postal] pour compléter la consultation sur place) La documentaliste assure une veille documentaire sur 412 sites (flux RSS) 3 900 documents sont référencés.	**ETP : 1**	Le pôle SEMC dispose d'outils bien documentés sur des thématiques très en cours dans la société actuelle. Leur traduction –à tout le moins une synthèse- en anglais, pourrait élargir l'impact de ces brochures sur un site, qui, lui aussi, pourrait comprendre des âges d'accueil en anglais.

AXE 3 : formation et diffusion des contenus de formation			
Actions	**Productions**	**Moyens mobilisés**	**Commentaires**
1 **PNF : 2 stages en 2014**	Le pôle SEMC organise des stages dans le cadre du PNF - depuis 3 ans pour le niveau 1 - depuis 1 an pour le niveau 2. Ces stages portent sur les thématiques propres au pôle : - 3 formations sur les violences dans les APS (DRJSCS Pays-de-la-Loire, Aix, DRJSCS Bretagne et CREPS de Dinard) - 1 formation (PRF) sur sport et inclusion à Besançon - 1 formation (PNF) sur la mixité dans les ACM et clubs à Arcachon.	**ETP : 0,3**	Devrait être pris en charge par une contribution financière de la DRH
2 **Formation initiale des PS**	À la demande de l'opérateur de formation initiale (CREPS de Poitiers), le pôle SEMC assure depuis 3 ans un stage FIS intitulé « conseiller le développement des politiques sportives sur un territoire », avec le concours des 3 autres pôles ressources nationaux. Le contenu de cette session devrait être modifié dans le cadre des travaux de réforme du dispositif FIS à compter de 2016.	L'ensemble des agents du pôle est concerné par ces sessions **ETP : 0,3**	Devrait être pris en charge par une contribution financière de la DRH

3 **Diffusion des guides « sexisme » et « racisme »** **ainsi que des DVD + livret pédagogique « prévention et lutte contre les incivilités dans le sport »** **<u>Cible</u> : la formation des départements de formation des CREPS**	À la demande conjointe de la direction des sports, de la DJEPVA et du délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILCRA), le pôle SEMC a coordonné les travaux de recherche et de conception d'outils pédagogiques (sous le contrôle d'un « conseil scientifique » comprenant SOS racisme, la LICRA, des formateurs, le ministère du droit des femmes, …). Ce travail a abouti à la publication de brochure, DVD, de documents téléchargeables (1 600 téléchargements ont été effectués pour les documents sur le sexisme, 1200 sur la question du racisme).	**ETP : 0,4** **600 €** pour frais de déplacement *Apport de 15 000€ de la DILCRA*	Les outils ont été réalisés et diffusés, mais l'objectif est de faire de cette base pédagogique et conceptuelle un référentiel de formation en direction des formateurs des CREPS (en cours).

AXE 4 : expertise et développement			
Actions	**Productions**	**Moyens mobilisés**	**Commentaires**
1 **Base de données des expériences**	Réplique de la base de données qui avait été réalisée par le pôle « sports de nature », la base de données des expériences du pôle SEMC devait fonctionner à l'image de son modèle et permettre aux internautes de trouver, sur une base électronique, des exemples de bonnes pratiques, d'expériences, d'initiatives qui devaient être saisies et validées avant mise en ligne, par les référents SEMC des services déconcentrés. Les réformes successives, la baisse des effectifs, les modifications d'orientations prioritaires.. ont fait échouer ce projet. Le pôle se donne une année pour proposer à la direction des sports, une piste d'évolution.	**ETP : 0,1** **432 € / an** pour les frais d'hébergement de la base de données	
2 **Animation du groupe de travail « sport, facteur d'inclusion sociale »**	Créé par la direction des sports en 2012 avec le concours de la DGCS, de la DPJJ et du SGCIV, le groupe de travail « sport, facteur d'inclusion sociale » a mandaté le pôle SEMC pour concevoir et confectionner un guide, des clips vidéo auquel se sont ajoutés 4 didacticiels interactifs sur la thématique afin de permettre aux acteurs (clubs, services de collectivités territoriales…) de structurer des projets et des actions.	**26 365 € mobilisés** - 3 clips : 15 541 € - Site internet : 5 168 € - Animations, réunions : 5 664 € **ETP : 0,8**	

3 **Animation du groupe « sport et espace de puériculture »**	Une réflexion conduite par le pôle dans sa valence « sport et femmes » avait conduit un agent a concevoir un outil pédagogique autour de la thématique de l'aide à l'organisation des femmes qui veulent pratiquer du sport (modes de garde, lieux d'accueil, aménagement d'horaires, …). Un livret, accompagné d'un DVD, a été réalisé avec la DRJSCS PACA et le pôle santé de Vichy.		La proposition d'initier une animation du pôle autour de la problématique « sport et espaces de puériculture » afin de sensibiliser les structures accueillant des femmes à prendre en compte des aménagements n'a pas été retenue par la direction des sports. **Action non mise en place au-delà de la documentation réalisée**
4 **Pilotage des expérimentations des cellules territoriales et fédérales de lutte contre les violences et les discriminations dans le sport**	En 2012, la direction des sports a souhaité réactiver les cellules de veille créées en 2001 sur les violences et les incivilités dans le sport et envisager la signature de conventions incitant une vigilance particulière sur les comportements contraires aux valeurs du sport dans les clubs et autres lieux de pratiques. Le pôle SEMC -avec le concours des DR, DDI et fédérations- a conçu un guide méthodologique en 2013 et un kit d'intervention intitulé « vers un sport sans violence ».	**ETP : 0,4** Coûts : - **557 €** pour les déplacements afférents aux réunions d'animation de réseau - **6 217 €** pour la réalisation, la publication et l'impression (kit et clips)	

5 **Participation au plan « Pacte pour Marseille »**	En 2013, à l'annonce de la mobilisation des services de l'État sur la réduction des violences urbaines à Marseille, le pôle SEMC a contacté la DRJSCS, chargée du volet « sports-inclusion-jeunesse » auprès du préfet à la ville de l'agglomération. Par la suite, le DRJSCS a sollicité le pôle pour mettre en place une journée de réflexion. Bien que la DRJSCS ait, de son côté, mobilisé le réseaux des acteurs du sport et du travail social pour tenter de faire émerger des projets « d'inclusion » par le sport, elle a accepté de conduire, la journée « jeudi de l'éducation et de l'insertion » (JEIS) proposée par le pôle. Toutefois, il semble que le pôle « sport » de la DRJSCS n'ait pas assuré un relais logistique suffisant (envoi tardif des invitations) pour garantir un succès de l'opération.	**ETP** : mobilisation pour la mise en place, l'OdJ, l'animation et le compte rendu de la journée par Loic Lecanu (environ **60 heures** de travail)	Selon la DRJSCS de Marseille, interrogée sur le sujet par les rapporteurs, la journée JEIC n'a pas eu l'effet escompté. (seulement 40 participants). D'abord, cette rencontre est intervenue un peu tardivement alors que de nombreuses réunions de travail avec les clubs, les structures de travail social, les élus, les services de la préfecture avaient déjà été organisées dans l'urgence, générant une charge de travail importante. Ensuite, la DRJSCS estime que malgré l'intérêt de la réflexion proposée, la journée n'a pas permis de faire avancer concrètement les projets de mobilisation des éducateurs, des clubs pour accueillir des publics éloignés du sport. Ce travail de médiation et d'engagement des acteurs s'est effectué en dehors de cette démarche par un travail de proximité.
6 **Accompagnement des fédérations sur les plans de féminisation**	Un agent du pôle assure, de façon permanente un travail d'accompagnement des fédérations sur la problématique de la féminisation au sein des fédérations, en liaison avec la chargée de mission de la direction des sports (M.-F. Potereau). Le travail consiste en un		Le travail de veille et d'observation donne lieu également à la publication de chiffres clefs à chaque olympiade qui sont diffusés. La collaboration entre le pôle et la DS sur ce dossier se fait *a minima* et pourrait certainement être améliorée.

	apport de documents, de conseils et d'aide à la mise en place de plans d'action, …		
7 **Guide d'analyse des équipements sportifs en ZUS**	L'objectif de cette commande faite au pôle SEMC : réaliser un guide destiné à aider les élus, maîtres d'ouvrage à « ***penser et gérer un équipement sportif dans les quartiers politique de la ville*** » sur la base de la géographie prioritaire, (étude du CREDOC) des objectifs gouvernementaux. Un cabinet d'études a été choisi pour les traitements statistiques et cartographiques ainsi que pour la finalisation du document, mais le pôle SEMC a été chargé : - d'animer le comité de pilotage (contribution des DRJSCS) - d'assurer le suivi des livrables du prestataire - de collecter des expertises (ANDES) Objectif : finalisation en février 2016	**ETP : 0,3** (L. Lecanu) Contribution des bureaux DSB2 et DSB3 Budget : **42 000 €**	La réalisation de ce guide était une proposition du pôle SEMC exprimée après la réalisation de la première étude du CREDOC sur le sujet. L'initiative a été validée par la DS.
8 **Groupe de travail sur l'évaluation au sein des DRJSCS**	Le projet consistait à créer un guide sur l'évaluation au service des DRJSCS.	L. Lecanu	***Ce projet n'a pas été mis en place***
9 **Groupe de travail interpôles sur la formalisation des projets de clubs (directive CNDS)**			***Projet non mis en place***

10 **Base de données des partenariats SEMC**	Ce travail consiste en une tentative de structuration interne des outils et des contacts indispensables à l'animation d'un réseau.	**3 607 €** : frais d'hébergement, de maintenance et développement **ETP : 0,1**	Initié pour le projet d'identification des sports émergents qui n'a pas été conduit à son terme, ce travail est en passe d'être réactivé.
11 **Participation à l'analyse multidimensionnelle des chiffres clés de la féminisation du sport 2013 (avec DS)**	Réalisation du rapport « chiffres-clés de la féminisation du sport »	**ETP : 0,3**	

3.2.3 État des productions

On trouvera ci-dessous, selon la classification choisie par le pôle (outils de communication/ ressources documentaires classées par thème) le recensement de ses différentes productions.

3.2.3.1 Les outils de communication et d'animation

1/ le site internet du PRN : http://www.semc.sports.gouv.fr/

2 / Le portail documentaire : http://doc.semc.sports.gouv.fr/

Le pôle ressources national SEMC propose le premier centre de documentation dédié à la cohésion sociale par le sport. D'accès entièrement gratuit, ce centre est consultable en ligne, ou bien en réel, sur le site d'Aix-en-Provence du CREPS PACA. Il propose tant des articles que des ouvrages sur les différentes thématiques du pôle.

3/ La base de données des expériences : http://www.semc.sports.gouv.fr/experiences.php

Il s'agit de faire connaître et valoriser des expériences qui peuvent intéresser des porteurs de projets souhaitant développer des actions sur les thématiques du pôle et demandeurs d'exemples pour pouvoir se lancer.

4/ La lettre du pôle : outil de communication et de valorisation des actions conduites par les acteurs du sport (services de l'État, fédérations sportives, collectivités, associations, …).
http://semc.sports.gouv.fr/articles.php?lng=fr&pg=70

8 lettres publiées depuis 2013 sur les thèmes suivants :

- La lutte contre les discriminations ;
- Femmes et sport ;
- Sport et milieu carcéral ;
- Les APS, facteur d'inclusion sociale ;
- Le plan de cohésion sociale à Marseille ;
- Éthique et valeurs du sport ;
- Le sport, facteur d'inclusion sociale pour les jeunes ;
- Formations et mixités.

5/ Les « flash-info » (2 fois par mois) : destinés à informer tous les 15 jours les membres du réseau des actions, événements, études, livres et articles sur les champs du pôle

Document envoyé par courrier électronique au réseau SEMC sur inscription par le PRN ou sur demande

6/ Les jeudis de l'éducation et de l'insertion par le sport (JEIS)
Le *vade-mecum* des JEIS :
http://www.semc.sports.gouv.fr/newsletter/pub/jeudis/vademecum_jeis_10062011.pdf
Les actes et synthèses des JEIS : http://www.semc.sports.gouv.fr/articles.php?lng=fr&pg=63

L'objectif des JEIS est de faire progresser le niveau de réflexion sur une thématique donnée - correspondant aux réalités locales- et de structurer et animer, autour de jeunesse et sports, un partenariat efficient, favorisant une collaboration tant interne (au sein des services) qu'externe (partenariats extérieurs).

Il s'agit de donner toutes les clés de réalisation d'un Jeudi de l'éducation et de l'insertion par le sport aux correspondants des services souhaitant proposer une telle manifestation sur leur territoire.

7/ <u>Les journées techniques du PRN SEMC</u>

Outil d'animation du réseau, les journées techniques ont pour objectifs :

- l'approfondissement et l'analyse critique des pratiques professionnelles ;
- l'animation de réseaux d'opérateurs locaux et nationaux ;
- l'extraction de données pouvant être utilisées et diffusées sur un plan national.

Elles répondent aux constats et besoins suivants :

- renouveler et adapter l'offre d'accompagnement du PRN aux évolutions de nos réseaux d'acteurs (animation régulière post démarrage réseau, travail partenarial, mutualisation compétences, effets de synergie) ;
- besoin fort des cibles et partenaires (fédérations, services déconcentrés, opérateurs locaux et nationaux du PRN) d'avoir des temps d'approfondissement et de perfectionnement des pratiques professionnelles sur des sujets précis ;
- nécessité de répondre à l'approche «transversalité horizontale de la gestion de projet» / mutualisation des compétences ;
- valoriser, diffuser, mutualiser les pratiques professionnelles.

3.2.3.2 Les ressources documentaires

Capitaliser, mettre à disposition et publier des ressources documentaires et bibliographiques

Thème « inclusion sociale »

1/ <u>Site internet du guide méthodologique « les APS, facteur d'inclusion sociale » (2014)</u>
http://guides.semc.sports.gouv.fr/sport-inclusion-sociale/

« Comment mettre en place des projets sportifs structurants contribuant à l'inclusion sociale des personnes vulnérables »

Sur la base d'expériences identifiées de projets d'offre d'APS facteur d'inclusion sociale dans les territoires, ce guide vise à formuler des **préconisations** de déploiement de cette politique, à fournir des outils techniques et méthodologiques facilitateurs et à présenter des exemples

de plans d'action menés par les services, adaptés à leur échelon, à leur contexte territorial, à leurs méthodes de travail et aux acteurs en présence.

2/ Réalisation de trois clips vidéo d'accompagnement de la mise en œuvre de la politique sur le sport et l'inclusion sociale

OBJECTIFS :

- convaincre les acteurs de l'intérêt de mettre en œuvre des démarches « d'inclusion par le sport » en donnant à voir des expériences significatives ;
- donner les clés, les premiers éléments, pour construire et financer un projet cohérent.

Clip 1 : INFORMATION – SENSIBILISATION
http://guides.semc.sports.gouv.fr/sport-inclusion-sociale/
Le clip pose le cadre de l'intervention et des publics bénéficiaires possibles.

Clip 2 : DIDACTIQUE, DOSSIER, *PROCESS*
http://clients.critt-sl.eu/fanny/index.html#accueil.html
Le clip cherche à répondre à la question suivante : comment monte-t-on un projet dans le domaine de l'inclusion par le sport ?

Clip 3 : TÉMOIGNAGE D'UN BÉNÉFICIAIRE D'UN CHRS
http://guides.semc.sports.gouv.fr/sport-inclusion-sociale/de-qui-parle-t-on/temoignage-de-jonathan/
On raconte l'histoire de Jonathan en voie d'insertion.

Thème « éthique et valeurs du sport »

1/ Kit pédagogique « Respect l'arbitre » (livret + DVD) sur la prévention des comportements violents envers les arbitres (2009)
Le guide :
http://semc.sports.gouv.fr/newsletter/pub/guides/guide2.pdf
Les clips :
http://www.semc.sports.gouv.fr/articles.php?lng=fr&pg=169

Kit composé d'un DVD et d'un livret pédagogique visant à promouvoir le respect de l'arbitre et à inciter à s'inscrire dans des fonctions arbitrales
Le kit DVD traite de toutes les questions liées à l'arbitrage : comment valoriser la compétence de l'arbitre ? Quels liens entre justice civile et sportive ? …. Le kit DVD constitue aussi un support à des séances de formation.

2/ Kit pédagogique « Différents mais tous pareils dans le sport » (livret + DVD) sur la prévention des actes à caractère raciste, homophobe et sexiste dans le sport (2011)
Le guide : http://www.semc.sports.gouv.fr/newsletter/pub/guides/guide5.pdf
Les clips : http://www.semc.sports.gouv.fr/articles.php?lng=fr&pg=168

Ce DVD, accompagné de son guide pédagogique, est un outil de formation et de sensibilisation à la prévention et la lutte contre les comportements homophobes, racistes et sexistes dans le sport.

3/ Kit pédagogique « Vers un sport sans violence…. » (Livret + DVD) sur la prévention des incivilités et des violences dans le sport (2013)
Le guide : http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/guide9.pdf
Les clips : http://semc.sports.gouv.fr/articles.php?lng=fr&pg=183

Ce kit pédagogique a pour vocation de susciter des réflexions, des questionnements, des remises en question, en vue de provoquer une prise de conscience susceptible d'influer positivement sur les comportements et sur le respect de chaque acteur sportif.

4/ Guide méthodologique sur « les outils d'observation et de recensement des comportements contraires aux valeurs du sport » (2013)
http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/guide8.pdf

Ce guide propose plusieurs outils qui ont vocation à être complémentaires les uns par rapport aux autres, mais qui ont tous pour objectif d'apporter un éclairage pertinent sur la réalité de ces phénomènes.

Il était en effet apparu nécessaire de parvenir à un dispositif national cohérent reposant à la fois sur une architecture et une base commune notamment au niveau de la grille de recensement des comportements contraires aux valeurs du sport mais aussi au niveau des définitions qui s'y rapportent, mais qui soit suffisamment souple pour s'adapter à chaque contexte local et à chaque spécificité disciplinaire dans sa mise en œuvre.

5/ Guide à l'usage des organismes de formation sur « le racisme et l'antisémitisme » (2014)
http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/guide10.pdf

Il s'agit de soutenir et renforcer la sensibilisation mais aussi la formation des animateurs et cadres intervenant dans les accueils collectifs de mineurs et les clubs sportifs par la mobilisation des organismes de formation aux diplômes de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, dont les BAFA/BAFD.

6/ Enquête sur les discriminations dans le sport en Seine-Maritime (2014)
http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/agir_contre_discriminations_enquete_171114.pdf

Ce document a pour finalité d'outiller, « clés en main », les structures souhaitant lancer une enquête sur les discriminations dans leur sport ou sur leur territoire. Pour cela, il propose :

- des textes de références et éléments de réflexions ;
- des éléments de méthode ;
- des données de cadrage général (éléments législatifs ; éléments de définition) ;
- des éléments de réponse, de manière à faciliter les comparaisons territoriales.

7/ Guide juridique sur « la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport » ((2014) - direction des sports
http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/guide_juridique_violences_incivilites_discriminations_2015.pdf

Le ministère mène depuis plusieurs années une politique volontariste, avec l'ensemble de ses partenaires -dont le mouvement sportif- pour prévenir et enrayer les phénomènes d'incivilité et de violence ainsi que les discriminations dans le sport.

Parmi les actions engagées, des outils d'information et de sensibilisation à destination de l'ensemble des acteurs du sport ont été développés. C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent guide juridique 2014/2015 relatif à la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport.

Forte du succès de la version de janvier 2013, la version 2014/2015 propose une approche encore plus claire, à jour et enrichie sur les nombreuses questions et conséquences juridiques que peuvent engendrer les différents types de comportements contraires aux valeurs du sport (et notamment sur les questions relatives aux discriminations, racisme, homophobie, sexisme, maltraitance sportive et bizutage).

8/ *Vade-mecum* des procédures d'intervention dans les cas de violences sexuelles dans le sport (2015) – direction des sports
http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/vademecum_violences_sexuelles_sport_022015.pdf

L'objectif du *vade-mecum* est de fournir une aide aux chefs de service et d'établissement, relative aux procédures à engager.

Ce *vade-mecum* s'adresse plus particulièrement aux services déconcentrés de l'État et aux établissements publics nationaux du ministère chargé des sports. Il s'adresse également aux directions techniques nationales des fédérations sportives qui ont un rôle à tenir dans certains cas de violences sexuelles commises, s'agissant d'activités organisées sous leur égide.

Thème « éducation et insertion par le sport »

1/ Guide à l'usage des responsables de projets d'éducation et d'insertion par le sport (2009)
http://www.semc.sports.gouv.fr/newsletter/pub/guides/guide1.pdf

L'objectif de ce guide est de donner quelques clés pour accompagner le montage de projets d'une manière organisée. Le guide se présente sous un format court et synthétique, afin d'en faire véritablement un outil de travail pertinent et facilement utilisable pour tous ceux ayant à accompagner le montage de projet d'éducation et d'insertion par le sport.

2/ Guide des financements de projets d'éducation et d'insertion par le sport (2009)
http://www.semc.sports.gouv.fr/newsletter/pub/guides/guide3.pdf

Ce guide a une vocation stratégique et méthodologique qui vise à accompagner les acteurs associatifs dans leurs recherches de fonds, dans la mobilisation de partenaires et dans la diversification de leurs ressources financières.

3/ Guide à l'usage des formateurs (2009)
http://doc.semc.fr/documents/public/guide5.pdf

Ce guide a pour objectif d'améliorer, grâce à la formation, la prise en compte par les animateurs et les éducateurs sportifs des publics particuliers.

La vocation première de l'éducateur ou animateur sportif n'est pas la prise en charge d'un public en difficulté d'insertion. Cependant il doit être en capacité d'utiliser sa compétence technique pour prévenir toute rupture ou distension du lien social et toute dérive comportementale.

4/ Guide d'analyse des projets d'éducation et d'insertion par le sport (2014)
http://semc.sports.gouv.fr/newsletter/pub/guides/guide7.pdf

L'objectif de cette publication est de montrer que la réussite d'un projet tient non seulement à des éléments méthodologiques, mais aussi à des éléments de conception ou de réalisation plus fins, parfois imperceptibles. La grille d'analyse cherche à isoler un certain nombre de ces facteurs clés de succès qui conditionnent la réussite d'une action.

Thème « femmes et sport »

1/ Les fiches « sportives en histoires » (2011)
http://www.semc.sports.gouv.fr/newsletter/pub/outils/fh.pdf

Sur la base d'une étude intitulée « sensibilisation à l'égalité hommes-femmes, garçons-filles dans la pratique sportive », le PRN et le CRIS (Université de Lyon 1) ont finalisé des fiches pédagogiques à destination des formateurs. Il s'agit de combattre les idées reçues et les stéréotypes qui constituent des barrières plus ou moins visibles à la pratique sportive des femmes par l'éclairage scientifique de l'histoire.

2/ Les « frises histoire » (2010)
http://www.semc.sports.gouv.fr/newsletter/pub/outils/frises.pdf

Il s'agit d'un outil pédagogique à utiliser dans les cursus de formation des éducateurs sportifs, des enseignants d'EPS et des entraîneurs. Il s'inscrit dans la volonté de concevoir des moyens éducatifs adaptés permettant de changer durablement les représentations et ainsi contribuer à faire évoluer la place des femmes dans le sport.

3/ Cahier du pôle « sport et maternité » (2010)
http://www.semc.sports.gouv.fr/newsletter/pub/outils/chaier-sport-et-mat.pdf

Ouvrage réalisé par le groupe d'experts « sport et maternité » : son objectif est de faire le point des connaissances sur ce sujet. Il confronte différents points de vue qui marquent une avancée significative en ce domaine.

4/ Répertoire des dispositifs « femmes et sport » - 2012-2013
http://www.semc.sports.gouv.fr/newsletter/pub/outils/dispo12.pdf

Ce travail a consisté à recenser toutes les formes de soutien qui peut être apporté aux projets mis en œuvre en direction des publics féminins, dans le champ du sport.

L'objectif est, non seulement, de faciliter la démarche des porteurs de projet mais, aussi, de donner de la visibilité à la politique en faveur du développement du sport féminin et au volontarisme social exprimé par l'ensemble des soutiens potentiels.

5/ Les chiffres-clés de la féminisation du sport en France – 2012 /2013
http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/ccfs_2012-2013_06062014.pdf

Cet ouvrage aborde l'évolution de la féminisation du sport sous les angles suivants :

- la féminisation de la pratique d'activités physiques et sportives ;
- la pratique sportive licenciée ;
- la pratique du sport de haut niveau ;
- la féminisation des instances dirigeantes des fédérations sportives ;
- l'accès aux fonctions d'encadrement technique ;
- l'accès aux métiers du sport et à leurs diplômes ;
- la médiatisation du sport féminin.

6/ Guides à l'usage des organismes de formation sur « le sexisme » (2014)
http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/guide11.pdf

Il s'agit de soutenir et renforcer la sensibilisation mais aussi la formation des animateurs et cadres intervenant dans les accueils collectifs de mineurs et les clubs sportifs par :

- la mobilisation des organismes de formation aux diplômes de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, dont les BAFA/BAFD ;
- l'utilisation d'un guide de bonnes pratiques de lutte contre le sexisme dans les champs de l'éducation populaire et du sport dont la diffusion dans les organismes de formation est suivie par les services déconcentrés de ce ministère.

7 / Livret et DVD « je suis enceinte et je fais du sport » (2014)
http://www.semc.sports.gouv.fr/newsletter/pub/outils/sport-maternite.pdf

Ce livret peut être utilisé et cette vidéo diffusée à l'occasion de regroupements de professionnels de santé et d'éducateurs sportifs confrontés à cette problématique.

Site internet
http://www.semc.sports.gouv.fr/

Portail documentaire
http://doc.semc.sports.gouv.fr/

Base de données des expériences
https://experiences.semc.fr/

Guide internet « Le sport, facteur d'inclusion sociale »
http://guides.semc.sports.gouv.fr/sport-inclusion-sociale/

On constate une grande diversité de productions (à la fois générales et thématiques) depuis 5 à 6 ans, date de la mise en place du pôle sous sa forme actuelle. La fonction documentaire est clairement une « force » du pôle. S'agissant des productions thématiques, à côté des guides, qui résultent le plus souvent de travaux collectifs, existent de nombreux kits vidéo réalisés par le pôle : pour une plus grande efficience, il serait sans doute utile que les « acteurs » de base derrière ces vidéos (services, clubs, associations, professionnels, …) soient systématiquement, dans la mesure du possible, associés à la présentation et à la diffusion du média.

3.2.4 Forces et faiblesses

Lors de la mission, le pôle SEMC a incontestablement su présenter ses actions et ses modes de fonctionnement avec clarté, rigueur et transparence. La préparation en amont a facilité l'analyse du plan de travail 2014 par les rapporteurs ; celle-ci s'est faite dans le cadre des objectifs de la convention pluriannuelle.

Le balayage des productions montre que :

- les travaux conduits depuis la création du pôle sont bien valorisés (édités et visibles sur le site internet [1 ETP de documentaliste]) ;
- les missions attribuées au pôle sont suivies, comme en témoignent, par exemple :
    - l'animation du réseau des coordonnateurs (regroupements, suivi particulier) (**0,7 ETP** : actions 1 et 2 de l'axe 1) ;
    - l'animation de « groupes experts » avec les référents et acteurs (**1,9 ETP** : action 3 axe 3 ; actions 2 et 4 axe 4 ; action 11 axe 5) ;
    - l'organisation de sessions de formations et l'intervention d'agents du pôle dans des stages (**0,6 ETP** : actions 1 et 2 axe 3) ;
    - la conception et la mise en place d'outils sous forme de « jeudis de l'insertion par le sport » ou de « journées techniques » développés pour aider les acteurs à organiser des concertations thématiques (**1,5 ETP** : actions 3, 4 et 5 axe 1) ;
    - la cartographie des équipements sportifs de proximité et la conception de conseils pour leur entretien, actuellement en cours avec la direction des sports (**0,3 ETP** : action 7 axe 4).

L'ensemble de ces 5 dossiers-clés correspond à une mobilisation de 5 ETP sur les 9 que comprend le pôle, en tenant compte de l'emploi de documentaliste, de la participation de certains agents à l'activité du CREPS, et du travail de coordination du responsable (nombreux déplacements à Paris comme les autres chefs de pôle). On peut, logiquement, déceler au vu du sous-emploi apparent des ressources humaines et nonobstant le contexte, une implication et une influence trop discrètes. Ceci explique peut-être la sollicitation modeste du pôle par les DRJSCS, DDI et les partenaires des thématiques concernées.

3.2.4.1 Un champ d'intervention complexe, éclaté en multiples sous-ensembles

De façon générale, il ressort des analyses effectuées que le pôle se trouve au cœur de problématiques sociétales complexes, sur lesquelles des chercheurs, des politologues, des élus, des opérateurs (FASILD, SGCIV, ACSé…) ont réfléchi et produit depuis 25 ans. Cette réalité pose la question de la plus value de la structure à côté de ces travaux déjà abondants, y compris dans la sphère du sport considéré comme outil d'insertion.

Cependant, des crises sociales telles que la recrudescence de la violence dans certains quartiers de Marseille en 2013/2014, puis la forte mobilisation gouvernementale à la suite des attentats de janvier 2015, ont remis les objectifs de citoyenneté et les préoccupations d'insertion, socialisation par le sport sur le devant de la scène. Naturellement, la direction des sports a sollicité le pôle afin qu'il lui fasse part de son expérience sur les conduites à tenir et sur les outils à mettre en place.

Toutefois, le contexte post–attentats de début 2015, demandant à la direction des sports de produire des notes dans l'urgence, n'a pas vraiment permis aux agents du pôle de prendre part aux réflexions de fond qui s'imposaient. Le pôle a donc plutôt été tenu de formaliser des documents conçus par d'autres, auxquels il a eu le sentiment de ne pas être pleinement associé. Ce constat est modulé par la direction des sports qui considère que le pôle a été systématiquement associé aux réflexions en amont du plan « citoyens du sport » mais que les décisions reviennent à la direction du sport et non au pôle.

En outre, la direction des sports relève que le pôle n'a, ni su s'adapter à ce contexte d'urgence, ni été en mesure de fédérer ses effectifs sur un projet collectif allant au-delà des dossiers particuliers.

Il est par ailleurs patent que la construction par strates successives de ce pôle n'aide pas naturellement le responsable de cette structure à donner une dynamique collective aux dossiers dont le pôle est chargé. Ceux-ci sont abordés, le plus souvent en « tandem » avec les chargés de mission et les cadres interfédéraux de l'administration centrale, et relèvent de thématiques très diversifiées : violences dans le sport, supportérisme, féminisation, homophobie, insertion sociale *via* les APS, politique de la ville, citoyenneté… Il n'en demeure pas moins qu'objectivement, comme on l'a vu plus haut, le pôle peine à se structurer en « *task-force* » pour produire, intervenir rapidement sur des questions de fond dans la mesure où les agents « gèrent » leur dossier de façon assez cloisonnée.

Aujourd'hui, conscient des limites de cette gestion des actions par dossiers thématiques fortement « personnalisés » et peu partagés collectivement, qui fragilise la structure, le responsable du pôle travaille à donner une cohérence à l'action du pôle au moyen du thème central de la « citoyenneté ». Il considère cependant que, pour légitimer son action auprès des acteurs, il faudra aussi reconsidérer précisément le rôle que les directions -des sports et de la jeunesse[15]- attendent vraiment du pôle sur ce terrain.

3.2.4.2 Des produits « sur étagère » qui, parfois, ne correspondent pas à la demande

En effet, l'exemple de l'intervention, objectivement peu significative du pôle dans la mise en place du plan d'urgence jeunesse à Marseille en 2013/2014 démontre clairement que, si son action consiste simplement à fournir un canevas d'intervention ou des outils méthodologiques pas toujours en phase avec la réalité de terrain connue des interlocuteurs de la politique de la ville (préfet à l'égalité des chances, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), centre de ressources « politique de la ville » [SRPV]), elle doit être repensée. Ne faudrait-il pas donner au pôle la faculté de prendre part à des travaux de ce type en qualité d' «expert » réellement intégré à la démarche locale sur des sites repérés et choisis, que l'administration centrale pourrait avaliser, en accordant ainsi au pôle une latitude « limitée » et la possibilité d'appréhender la réalité de terrain –qui lui manque incontestablement- ? La capacité d'analyse du pôle s'en trouverait mécaniquement renforcée.

[15] À cet égard, on notera la perspective, évoquée à plusieurs reprises, d'utiliser davantage le PRN SEMC dans le cadre d'actions propres menées par la DJEPVA sous l'impulsion du CIEC

3.2.4.3 La mutualisation de la conduite des dossiers et la nécessité de se voir reconnu

Par ailleurs, des entretiens menés avec les chargés de mission et les cadres interfédéraux, il apparaît aussi que certains dossiers, par exemple, « féminisation » et « sport et femmes », sont parfois traités en *solo* par un agent du pôle, pas totalement en cohérence, ni avec les travaux des référents de la direction des sports, ni avec le périmètre initial de l'action. Ainsi, le guide portant sur la pratique des APS par les femmes enceintes semble avoir dépassé le cadre prévu. Il conviendrait incontestablement que davantage de bi- ou trinômes de chargés de mission –ce qui existe déjà- soient créés : le départ d'une chargée de mission risque de poser quelques problèmes quant à la continuité des activités qu'elle avait en charge (bien qu'un principe de départ « en sifflet » ait été négocié). Ceci accroîtrait le sentiment de stabilité et, partant, de confiance que peuvent avoir les interlocuteurs du pôle. On notera aussi que les fiches de poste des agents du pôle gagneraient à décrire explicitement cet aspect collectif dans les tâches individuelles confiées aux agents et à mentionner quelques objectifs quantitatifs. On pallierait ainsi le manque initial de liant entre les différentes strates dont a été constitué le pôle.

De façon plus générale, le pôle dispose de ressources documentaires assez riches et bien organisées, visibles sur le site internet grâce à l'action d'une documentaliste compétente, et d'outils méthodologiques reconnus (on peut néanmoins regretter que ces documents ne soient traduits en langue étrangère [anglais] et, de ce fait, restent d'un accès encore assez confidentiel), mais sa marge de manœuvre demeure limitée dans un domaine qui nécessite, la plupart du temps, des démarches « pointillistes » au plus près des acteurs de terrain. Il paraît aussi nécessaire de davantage jouer « collectif » avec les acteurs des kits vidéo (*cf. supra*).

3.2.4.4 Un rôle quelquefois insuffisamment défini qui freine l'initiative

Un tel schéma demanderait, bien évidemment, au pôle de faire des sélections dans ce type de missions, eu égard aux moyens dont il dispose, mais il est certain qu'un rôle de « cabinet conseil » chargé d'accompagner concrètement les services déconcentrés motiverait les agents qui, dans l'organisation actuelle ont parfois le sentiment de ne pas jouer un rôle très significatif dans la mise en œuvre des politiques publiques de jeunesse et de sports.

Il importerait, dans cette perspective, de définir très clairement les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre, sachant que la maîtrise d'ouvrage assurée par le PRN est clairement l'exception mais peut exister ou être de fait une maîtrise d'ouvrage déléguée. Il est dommage qu'à ce jour toutes les productions présentes sur le site internet du pôle ne mentionnent pas explicitement le statut du pôle dans leur conception, entretenant ainsi une certaine ambiguïté.

Si une démarche prospective allant dans ce sens voyait le jour, on peut penser que le pôle SEMC -déjà en contact avec une douzaine d'établissements universitaires et doté de six conventions de partenariat actives (ANCV, Fondation du sport français, Fondation du camp des Milles, Union nationale sportive Léo Lagrange, Ufolep, FNOMS) ; trois autres sont en négociation (Fondation APRIL, Aéroports de Paris, Siel Bleu)- serait en mesure de renforcer ses acquis en matière d'ingénierie d'organisation de colloques, de formation, de conduite d'enquête … et les mutualiser avec les autres pôles. Mieux identifié du grand public, il serait ainsi plus solide et plus opérationnel.

À ce titre, le partenariat que le CREPS PACA, et notamment le pôle SEMC, a instauré avec le camp des Milles[16] constitue une initiative très intéressante *a priori* fort utile pour une sensibilisation aux valeurs citoyennes, notamment des jeunes. Elle ne demanderait qu'à être exploitée nationalement, par exemple dans le cadre du projet de « formations à la citoyenneté » initié par le CGET dans le cadre du CIEC.

*

* *

Les remarques ci-dessus (bien que relatives au PRNSEMC) valent généralement pour les quatre pôles (en particulier, pour le PRNSH) dont les productions gagneraient à être très clairement identifiées, de même que l'origine de l'ensemble des documents servant de base à la thématique qu'ils ont en charge et la liste des différents partenariats existants ou susceptibles d'être montés par chaque PRN : l'identification s'avère en effet être un sujet primordial (*cf.*, entre autres, 5ème alinéa du 4.1.2.2).

[16] Le camp des Milles : grand camp français d'internement et de déportation de la seconde guerre mondiale. C'est aujourd'hui un site-mémorial présentant un parcours de visite pédagogique innovant tel «un musée des sciences de l'homme » (références : www.campdesmilles.org)

Le pôle ressources national «des sports de nature »

PRNSN

- Caractéristiques du pôle
- Tableau des actions 2014
- Récapitulatif des productions
- Forces et faiblesses

3.3 Le pôle « sports de nature » de Vallon-Pont d'Arc

3.3.1 Caractéristiques générales du pôle

3.3.1.1 Historique

Le pôle ressources national des sports de nature a été créé en 2003 sur le site de Vallon-Pont d'Arc qu'un arrêté du 1er mars 1960 avait consacré comme centre national de plein air (CNPA) dans le CREPS de l'académie de Grenoble (Voiron).

En effet, dès les années 1950, la pratique du cyclotourisme, du canoë-kayak et de la spéléologie s'est développée dans le site naturel des gorges de l'Ardèche, puis structurée avec l'implication de sportifs et de clubs pour parvenir à former des cadres.

C'est donc naturellement qu'après la promulgation de la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives -notamment ses articles 50 à 53 consacrant la prise en compte des sports de nature dans les politiques publiques- le CNPA est devenu d'abord un site de pratique, puis un site de formation (fédéral et professionnel) aux métiers d'éducateur sportif en VTT, canoë-kayak et spéléologie (école française de spéléologie) reconnu, et enfin, en 2003, le siège du pôle ressources national « sports de nature », sachant que la loi du 6 juillet 2000 attribuait des compétences en matière de sports de nature aux départements.

Ainsi, depuis 2003, le pôle s'est beaucoup impliqué dans l'observation du développement des pratiques sportives de plein air, la production d'analyses techniques, sociologiques, juridiques, économiques, traitant de la structuration des espaces ainsi que des impacts de cette évolution sur l'environnement afin de parvenir à une pratique « raisonnée » de ces sports, de préserver les espaces et de réduire les conflits d'usage. Pour compléter, les rapporteurs souligneront également l'investissement du PRNSN dans les problématiques d'emplois-formation dans le champ des sports de nature. Le PRNSN s'est également fortement investi dans les problématiques d'emploi- formation et dans le rôle éducatif des sports de nature.

Par décret en date du 27 août 2010, faisant suite à la dissolution du CREPS de Voiron, le PRNSN a été rattaché au CREPS de Provence-Alpes-Côte d'Azur (devenu Sud-Est), jusqu'à la réouverture, à Vallon-Pont d'Arc, d'une entité « CREPS » Rhône-Alpes, autorisée par le décret daté du 27 décembre 2013, au sein de laquelle le PRNSN a été conforté.

3.3.1.2 Locaux

Le pôle bénéficie de locaux fonctionnels permettant le travail en équipe ainsi que d'une salle de réunion. Ceci s'est fait au relatif détriment de l'équipe de formateurs, qui, en attendant des travaux de construction, est logée dans des « algécos ».

3.3.1.3 Structure actuelle et composition de l'équipe

Piloté par Thierry Bedos, conseiller technique pédagogique supérieur (CTPS), initialement formateur au CREPS depuis 1996 et en poste au pôle depuis 2003, qui assure parallèlement la fonction de directeur-adjoint du CREPS de Vallon-Pont d'Arc, le pôle est composé de **5 autres agents titulaires**, tous professeurs de sport (Francis Gaillard, « pratiques/pratiquants et formation des agents », en poste depuis 2005, Denis Boissière,

« réseaux européens et raids multisports », en poste depuis 2009, David Rontet, « appui juridique et développement territorial », en poste depuis 2006, Aziz Chlieh, « jeunes et sports de nature/emploi-formation, en poste depuis 2011 et Antoine Le Bellec, « lieux de pratique/lettre du réseau national », en poste depuis 2011) et de **5 contractuels** dont 2 en contrats à durée indéterminée (Émilie Lemaistre, documentation/édition et Jeanne Lavenant, assistante administrative, ainsi que, en CDD, Frédéric Tomczak, webmestre, Marie Picuira, « observatoire des sports de nature », et Marion Laurent, « observation de l'emploi des éducateurs sportifs »).

Cette équipe de **11 agents** représente une masse salariale de **519 318 €** dont 402 218 € pour les traitements des 6 fonctionnaires, inclus dans le budget du CREPS et 117 000 € pour les contractuels, faisant l'objet d'une subvention de la direction des sports.

3.3.1.4 Repères budgétaires

En 2014, le budget du CREPS s'est élevé à 766 433 €.

Sur ce montant, la direction des sports a accordé une subvention pour charge de service public de 290 344 €, complétée, d'une part, par un report de crédits de 196 605 € venant du CREPS de PACA, ex-gestionnaire du pôle, d'autre part, par deux subventions (salaires des vacataires et d'un chargé de mission ponctuelle), respectivement de 113 000 € et de 70 000 € (*en 2014, puis en 2015, s'est en effet ajoutée au « budget » du pôle une somme de 70 000 € destinée à prendre en charge la rémunération et les frais de déplacement d'un agent contractuel chargé d'une mission spécifique sur le développement durable, en liaison avec le service dédié de la direction des sports, dont le travail est, par définition, assez proche de celui du pôle).* Tous ces crédits proviennent du programme « sport » (219), les 96 484 € du solde relevant de subventions de collectivités et d'autres organismes publics ainsi que de ventes de prestations, notamment de formations.

3.3.1.5 Relations entre le pôle et le CREPS

Les relations entre le pôle ressources national et le CREPS sont *a priori* satisfaisantes et assez étroites pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il faut noter que le directeur du CREPS et le responsable du pôle sont issus des mêmes corps et ont suivi des parcours parallèles fortement marqués par la pratique, l'encadrement technique des activités sportives de nature. Ils sont tous deux convaincus qu'il faut valoriser ce champ d'activités au sein du ministère des sports, tant pour le CREPS que pour le pôle, par un travail commun. D'ailleurs, on notera que ces objectifs sont également fortement partagés par les cadres du CREPS et, *a fortiori*, ceux du pôle –tous des véritables « militants », ce qui n'est pas neutre s'agissant de la réussite du pôle- ; ceci contribue à la cohésion des équipes.

Ensuite, le fait que Thierry Bedos, responsable du pôle, soit aussi directeur-adjoint du CREPS (malgré la charge de travail supplémentaire qui lui incombe) renforce cette proximité et facilite la collaboration.

Enfin, l'intérêt marqué du conseil régional de Rhône-Alpes pour le site, CREPS et PRNSN, donne aux deux équipes une motivation certaine pour progresser encore dans le développement de la thématique.

3.3.1.6 Relations avec la direction des sports

A l'instar des deux autres pôles ressources nationaux implantés en CREPS, le PRNSN est placé sous la tutelle du bureau DSB1 et particulièrement celle de l'adjoint à la cheffe de bureau, Cédric Chaumond, et de deux chargés de mission -Jean-Luc Pecqueux et Sidonie Folco- qui exercent leurs missions sur des champs bien balisés : le domaine juridique et la liaison avec le ministère chargé de l'environnement pour l'un ; les autres volets interministériels pour l'autre.

Les relations paraissent plutôt fluides et constructives, les chargés de mission étant, de par leurs parcours antérieurs, très « convaincus » du bien-fondé et de l'importance des actions du PRNSN, auxquelles ils sont étroitement associés.

3.3.2 Revue des actions 2014

Dense et touffu, le plan d'action, présenté en tableau reprenant l'ensemble des actions et sous-actions conduites par le PRNSN n'est pas d'une lecture aisée[17].

Le document reprend les intitulés des 5 orientations consignées dans le plan triennal du pôle mais les ventile par nature d'intervention, en distinguant :

- l'accompagnement (A) ;
- les expertises (E) ;
- les formations (F).

Néanmoins, ce tableau de bord ne suit pas toujours le plan des orientations et, en règle générale, ne détaille pas les moyens mobilisés pour chacun des items (en ETP ou crédits). Les entretiens conduits sur place par la mission se sont déroulés, à la demande du responsable du pôle, agent par agent ou par groupe d'agents, afin que chacun puisse s'exprimer sur les dossiers dont il a la responsabilité, ce qui a été pour le moins utile.

On notera, par ailleurs, que le tableau demandé au responsable du pôle par les rapporteurs en amont de la visite et livré le jour de l'arrivée de la mission à Vallon-Pont d'Arc, s'il reprend l'arborescence des orientations, ne précise plus si les sous-actions relèvent de l'action, de l'expertise ou de la formation (pour reprendre la terminologie de la convention) et propose des commentaires très généraux.

Ainsi, la mission a dû procéder à un travail de recoupement assez délicat de ces diverses sources d'information avec les fiches d'entretiens réalisés, qui a demandé un retour vers le pôle pour repréciser le sens des actions et leur bonne affectation dans les objectifs généraux et les orientations.

L'impression générale est que, si le suivi paraît bien assuré dans l'ensemble, il gagnerait incontestablement à plus de rigueur : le PRNSN est, des 3 pôles, celui qui semble le moins se plier aux règles communes fixées par la DS, ce qui est un peu dommage, au vu notamment

[17] Comme indiqué *supra*, il se fonde sur le format choisi par le pôle (*cf.* annexe tableau portant sur le plan d'action 2014).

de sa « réussite ». En particulier, il n'y a qu'un suivi global des moyens qui ne se sont pas répartis sous-action par sous-action.

Pôle ressources national « sports de nature » (PRNSN)

CREPS RHÔNE ALPES

Rappel des missions indiquées dans la convention 2014-2017 entre le CREPS Rhône-Alpes et la direction des sports

Art. 3

Mission : **la politique de développement maîtrisé des sports de nature**

Déclinée en <u>5 orientations stratégiques</u> :

- ***1. pérenniser l'accès aux lieux de pratique des sports de nature par le soutien et à la gestion de ceux-ci***
- ***2. développer une pratique organisée à visée éducative en faveur du plus grand nombre, particulièrement des jeunes***
- ***3. rassembler les données sur les sports de nature et développer les démarches de suivi et d'évaluation pour fournir des éléments de pilotage aux politiques de développement maîtrisé en région, notamment en matière d'emploi***
- ***4. rassembler, synthétiser, développer et diffuser l'expertise sur les sports de nature pour contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques***
- ***5. promouvoir la place de la France au niveau européen et international : échange de bonnes pratiques, animation de réseaux européens, coopération en matière de développement économique, de valeurs sociales et éducatives, de santé et de connaissance des pratiquants.***

Champs d'intervention

- animation de réseaux
- expertise et conseil
- formation
- ressources et publication

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

ORIENTATION 1

Pérenniser l'accès aux lieux de pratique des sports de nature : création et gestion de ces sites

3 agents concernés pour un total de 1,4 ETP

Actions	Productions	Moyens mobilisés	Commentaires
Objectif général du PRNSN sur cette orientation 1	Le PRNSN doit, dans cette mission initiale et fondatrice assurer un suivi général du développement des sites et itinéraires de pratiques des APS de pleine nature (ESI) Cette préoccupation générique se décline en plusieurs sous-thèmes qui donnent lieu à des travaux de nature diverse traités dans le cadre de « ***groupes ressources*** » : - ESI (A. Le Bellec) - Littoral (avec ENVSN) - Valeur éducative des APS nature (A. Chlieh) - Emploi-formation (A. Chlieh) - Raids multisports (D. Boissière) - Pratiques et pratiquants (F. Gaillard) - Questions juridiques	L'ensemble de ces questions est traité dans les groupes ressources qui réunissent des correspondants des CDESI, des élus, des référents des services déconcentrés, des établissements et/ou des fédérations + des experts externes Ces sujets donnent lieu à des productions de publications, des études, des outils techniques et pédagogiques. Ainsi, outre l'ENVSN de Quiberon, citée, le pôle a évoqué des collaborations avec : - l'université de Nice (questions juridiques notamment en termes de documents d'urbanisme) - l'UFR-STAPS de Lyon (emploi) - l'IFREMER (littoral) - l'université Joseph-Fourier de Grenoble (St Martin d'Hères), en particulier, le centre de géographie alpine (CERMOSEM) - l'ADF (Assemblée des Départements de France)	

	(D.Rontet)	- l'AAMP (Agence des Aires Marines Protégées) - « parcs nationaux de France » **ETP mobilisés :** **5,5 (avec T. Bedos et les agents chargés de l'informatique, des publications et de la documentation)**	
1 **Appui aux départements, animation CDESI-CDSI. Groupe ESI (*action E1*)** **2** **Publication enquête CDESI-PDESI et réédition du guide (*action E1*)**	Le pôle a, dans ses missions, celle d'animer, pour l'Association des départements de France (ADF) et sous la tutelle de la direction des sports (DSB1), le réseau des chargés de mission CDESI des départements Sur ce champ, le pôle pilote l'observatoire national des CDESI et PDESI et propose des outils méthodologiques. 60 CDESI sont créées en 2015. Une enquête sur les CDESI, 10 ans après a été faite en 2014 (publiée).	Un site internet dédié existe, administré par le pôle. Des déplacements en départements sont fréquents. Analyse juridique commandée au CDES de Limoges portant sur l'analyse juridique des pratiques et outils de contractualisation des espaces, sites et itinéraires de sports de nature livrée en mars 2014. **Moyens dédiés à l'action E1 (hors évolution technologique Suricate référencée en action R6) :** **8 045 € consacrés en 2014** **23 000 € pour 2015** **ETP : A. Le Bellec**	Selon le pôle, la relation entre le pôle et l'ADF est « faible » **La réédition de l'enquête « CDESI-PDESI » est trop complexe et ne sera donc pas réalisée**

3. **Refonte des fiches réglementation en ligne** **Réalisation d'un outil d'aide à la décision pour le conventionnement des ESI** ***<u>action E12</u>***	Éditer des fiches techniques qui permettent aux acteurs de disposer des points juridiques-clefs à respecter Projet en cours de formalisation sur la base de l'étude livrée par le CDES portant sur la formalisation des contrats d'usage des sites et itinéraires entre les propriétaires, usagers, exploitants, …	Groupe ressources « juridique » mobilisé Difficulté de trouver le bon format, le bon support : - fiches en ligne en cours de refonte (une quinzaine réalisées sur 30, *cf.* http://www.sportsdenature.gouv.fr/agir/espace-activites) - conseils par contacts directs selon les cas d'espèce ? En cours de réflexion	Par ailleurs, l'absence d'experts juridiques au sein du pôle limite ses capacités d'expertise et de réponse aux collectivités concernées (un expert juridique est correspondant du pôle à la direction des sports [J.-L. Pecqueux]). Depuis 2014, l'esquisse d'une cellule juridique *in situ* a été mise en place avec un pilotage de D. Rontet et un appui externe (dont le CDES de Limoges) (***cf.* actions 2.1 de l'orientation 1)** mais ce fonctionnement ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins.

4 **Lancement SURICATE tous sentinelles des sports de nature au grand public** **Évolution site SURICATE tous sentinelles des sports de nature** **(*actions E1 et R6*)**	L'outil « SURICATE », tous sentinelles des sports de nature est un site internet destiné à donner la possibilité aux pratiquants de signaler des événements portant sur les sites, itinéraires, lieux de pratiques de sports de nature. Géré par le pôle PRNSN en liaison avec des fédérations (notamment la fédération française de randonnée), le site, récemment amélioré est également en ligne sur le site de l'Institut géographique national (IGN) avec lequel le pôle a signé une convention le 2 juin 2015. Le projet a également reçu le prix de l'innovation décerné par « Acteurs Publics » en 2014.	Cet outil innovant a donné lieu, depuis 4 ans, à des concertations techniques dans le cadre d' « groupe projet» **Moyens dédiés à la technologie de l'outil (action R6), l'expertise technique avec les partenaires étant réalisée en action E1 :** **- 2014 : 8 195 €** **- 2015 : 20 000 € (refonte graphique, appli mobile, web services avec IGN)**	Outil très utilisé par les partenaires et apprécié : un des produits « phares » du pôle
5 **Expérimentation étude d'incidence via la charte Natura 2000 (*action E1*)**	Travail conduit dans le cadre du groupe ESI : cibler les contraintes et précautions des APS dans le cadre de Natura 2000 sur terre et sur mer (2 territoires marins)	**Mobilisation de l'expert juridique de la DS et du MEDDE**	Finalement, la démarche est peu utilisée (voire pas du tout) par les gestionnaires d'espaces naturels

6 **Diagnostic, expérimentation de l'intégration ESI dans les documents d'urbanisme (*action E1*)**	Travail en concertation avec l'université de Nice : comment sortir de l'évocation de la pratique « sportive » vue comme un loisir et intégrer les besoins en espaces et modalités des pratiquants sportifs (licenciés ou non) en tant que tels ? Production d'une lettre	Début de l'action **Moyens : *cf.* E1**	Enjeux forts pour la prise en compte des équipements, sites et modalités de mises en place des sports de nature dans les documents d'urbanisme Journée technique dédiée en déc. 2015, en partenariat avec l'université de Nice et le CAUE de la Drôme
7 **Recueil des règles techniques des fédérations sportives (*action E1*)**	Une réflexion sur la mise en place de normes de pratiques par discipline est conduite depuis quelque temps afin de réduire les risques. Cependant, l'application de normes, toujours jugées trop contraignantes par les élus, les pratiquants eux-mêmes est un exercice d'équilibre très délicat. Une lettre du pôle, consacrée à cette problématique, a été publiée, avec un article signé par deux présidents de conseil départemental (Isère et Drôme) et un *zoom* sur les travaux de normalisation AFNOR pour le balisage des itinéraires de raquettes à neige, et les pistes de VTT.	Travaux de concertation avec élus, fédérations, usagers, professionnels Publication d'une lettre en juin 2014 **Moyens : *cf.* E1**	La DS demeure prudente sur une généralisation de tels travaux au sein des fédérations dans la mesure où les objectifs de simplification affichés par le gouvernement en direction des collectivités constituent un sujet sensible. Travail mis en attente par la DS

8 **Fiche technique « Manifestations voies publiques »** ***action E12***	Non évoqué		Non engagée, faute de temps Journée technique envisagée en mars 2016, en partenariat avec le ministère de l'intérieur
9 **Recueil de textes internes et bulletin de veille juridique** ***action E12***	*Cf.* activité du centre de documentation et du service système d'information (site internet et bases de données)	1 responsable (D. Rontet) Appui prestation externe 1 documentaliste (E. Lemaistre) 1 responsable SI (F. Tomczak) **Moyens, action E12** **2014 : 1 420 € dépensés** **2015 : 11 850 € prévus**	

ORIENTATION 2 ***Développer une pratique organisée à visée éducative en faveur du plus grand nombre*** ***4 agents concernés pour un total de 1,8 ETP***			
Actions	**Productions**	**Moyens mobilisés**	**Commentaires**
1 **Réunir le groupe de pilotage national des raids multisports de nature** ***action E10***	Réunion du groupe ressources pour adapter la réglementation relative aux raids multisports, qui, par définition, puisent dans les réglementations de diverses disciplines fédérales Groupe réuni le 21 mai 2015 Objectifs : - revoir les règlements techniques de sécurité (décret du 5 mars 2012 + circulaires du 6 mai et 2 août 2013) - le DS envisage d'accorder une délégation « raid « à une seule fédération (triathlon) avec les difficultés que cela représente (conflit de pouvoirs entre fédérations) - à tout le moins, éditer un guide en faveur de la pratique multisports de nature	D. Boissière : référent du groupe expert « raids multisports», cité plus haut **Moyens** **2015 : 2 900€ prévus**	Des questions de fond relatives à la possibilité de confier des délégations spécifiques pour les raids demeurent.

2 **Production du Guide pratique en faveur du développement de la pratique multisports de nature pour les jeunes**			
3 **Recensement offre APPN et personnes ressources de l'Éducation nationale et dans les lycées agricoles, et publication d'un annuaire de ces personnes ressources en matière de projets éducatifs** ***action E2***	Création d'une plateforme des experts éducatifs destinée à repérer les bonnes pratiques	**Chef de file au pôle : A. Chlieh** **Crédits mobilisés : 4 184 € en 2014** **Crédits prévus en 2015 : 29 200€**	
4 **Séminaire EPS et sports de nature**	Organisation par le PRNSN du séminaire de septembre 2015 en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'agriculture pour envisager des axes de développement de la pratique des APS « nature » en établissements scolaires et établissements agricoles : événement qui sera une synthèse des travaux des experts	**Chef de file au pôle : A. Chlieh** **Crédits mobilisés : 4 184 € en 2014** **Crédits prévus en 2015 : 29 200€**	Réalisé avec présence de 170 personnes

5 **Phase 2 campagne *Sports de nature, tous dehors !*** **6** **Suivi des stages de formation en DRJSCS et production de fiches pédagogiques**	Cette opération, initiée depuis 2009, a donné lieu à des publications diverses, dont notamment: - des affiches « SN des émotions à faire partager » - les sports de nature « tous dehors » - le « guide pratique des jeunes en refuge » en partenariat avec l'EN, des associations sportives et de jeunesse, le réseau des CPIE, ou « école et nature », les syndicats des professionnels et la JPA… Elle consiste à : - convaincre des bienfaits de la pratiques des sports de nature auprès des enfants et adolescents en classe ou en séjours collectifs de vacances, sur la base d'expériences réussies, analysées par des professionnels, des éducateurs ; - produire des guides et outils facilitant l'organisation de ces activités dans de bonnes conditions matérielles et pédagogiques ; - organiser des stages « BAFA-BAFD » adaptés à ces objectifs.	**Chef de file au pôle : A. Chlieh** **Crédits mobilisés : 4 184 € en 2014** **Crédits prévus en 2015 : 29 200€**	Important concours de la DJEPVA à ces travaux ayant pour but d'introduire ces objectifs dans les projets éducatifs des ACM Régions particulièrement investies dans cette démarche : - Midi-Pyrénées - Franche-Comté - Lorraine - Bretagne - Nord/Pas-de-Calais

7 **Programme « jeunes et montagne » en partenariat étroit avec la DATAR (devenue CGET)**	Dans le cadre de ces travaux, l'accent a été mis sur la problématique des « jeunes en montagne », à savoir, revenir à une pratique de fréquentation de leur milieu naturel (et particulièrement les massifs montagneux) par les enfants et jeunes résidant dans ces zones géographiques.	Guide « jeunes en refuge » ***« Pour réussir sa sortie en refuge de montagne pour les mineurs encadrés »***	Une convention a été signée avec le commissaire de massif des Vosges pour l'organisation de stages en refuges et la publication du guide « jeunes en refuge » (coopération avec CGET, FFRandonnée et CEMEA) Interrogations de la FFCAM quant à l'accès des jeunes en refuge
8 **Pratiques pratiquants** **Recueil des évidences et des tendances, fiche observation** **9** **Pratiques – pratiquants Tester enquête sectorielle** **10** **Fiche technique « Mieux connaître les pratiquants de sports de nature »** **11** **Accompagnement d'une campagne de communication en faveur de la pratique de sports de nature jeunes portée par les équipementiers de l'*outdoor***	Le PRNSN souhaite se donner les moyens d'analyser, autrement que via le prisme trop restrictif des « licenciés fédéraux » : - le public des pratiquants des sports de nature - l'offre proposée par les différents acteurs. En abordant ce champ par une entrée triple : ***« sportive, touristique et environnementale »*** Concrètement, le pôle a engagé, sur la base de ces principes, une étude sur les cyclistes (qui sont-ils ?) avec le concours du syndicat des moniteurs, les fédérations de cyclisme et cyclo - tourisme, la fédération des usagers de la bicyclette (FUB) et ATOUT France (tourisme). En matière d'observation des pratiques et des pratiquants, le	**Moyens financiers** **2015 : 20 020 € prévus** **Référent PRNSN : F. Gaillard** Méthode employée pour progresser dans ce travail : - constitution de groupes de travail « groupes ressources », élaboration de fiches techniques - collaboration avec le pôle SEMC et « sport santé bien-être » - enquêtes territoriales L'élargissement du questionnement tend vers une approche de la pratique et des pratiquants par « familles d'activités » afin de saisir les grandes tendances d'évolution. Les enquêtes portant sur les matériels sportifs et les impacts économiques sont menées sur la base	Chef de file pôle : F Gaillard. <u>Thématique 1</u> Observation des « pratiques et des pratiquants »des sports de nature. Fiche observation et journée technique réalisées en mai 2015 La production de la fiche technique prévue « mieux connaître les pratiquants de sports de nature » est reportée du fait d'un manque d'expérimentation aboutie. Le groupe de pilotage national des raids multisports de nature n'a pas été réuni du fait d'oppositions diverses (fédérations et DS).

	PRNSN cite les travaux conduits par la DRJSCS du Nord/Pas-de-Calais portant sur la connaissance des « usagers » des parcs urbains, qu'ils soient promeneurs ou sportifs. Le pôle élargit le questionnement aux questions de matériel sportif et des impacts économiques afférents. Sur le modèle américain où les entreprises de fabrication de matériel font la promotion des sports de nature, le pôle a proposé à la direction des sports de répondre favorablement à la proposition de la « *outdoor sports valley* » (*cluster* EUROSIMA marchés des matériels de sports de glisse à Annecy) consistant à conduire une opération de promotion des sports de nature en France. Le pôle est dans l'attente de la réponse de la DS.	de panels vendus par des sociétés spécialisées (panélistes). L'élargissement du questionnement tend vers une approche de la pratique et des pratiquants par « familles d'activités » afin de saisir les grandes tendances d'évolution. Les enquêtes portant sur les matériels sportifs et les impacts économiques sont menées sur la base de panels vendus par des sociétés spécialisées (panélistes).	<u>Thématique 2</u> : impact économique des APS de nature (emplois et innovations technologiques) Le travail initié par le pôle rejoint les problématiques traitées par le bureau du sport professionnel et de l'économie du sport (DSB4)

ORIENTATION 3 ***Rassembler les données sur les sports de nature et développer les démarches de suivi et d'évaluation pour fournir des éléments de pilotage aux politiques de développement maîtrisé en région*** ***3 agents concernés pour un total de 2,1 ETP***			
Actions	**Productions**	**Moyens mobilisés**	**Commentaires**
Les actions listées dans cette rubrique (OR 3), mises en œuvre par des chargés de mission différents A. Chlieh : atlas des éducateurs ● des sports de nature ; ● puis des guides de pêche ; ● des éducateurs au sens large (en cours). F. Gaillard : pratiques et pratiquants (OR 2) les chargées de mission observations directes : les retombées économiques des grandes manifestations sportives, donnent lieu à des travaux de méthodologie et d'enquêtes dans des groupes experts, puis, le cas échéant, à des prestations techniques auprès de cabinets extérieurs, notamment pour les traitements statistiques et l'exploitation.		**ETP : Marie Picuira et Marion Laurent,** chargées de mission « observations » **+ F.Tomczak, webmestre éditorial** Interviennent en appui des travaux conduits par les différents chargés de mission du pôle, soit pour la primo exploitation, la coordination (M.Picuira et M.Laurent) et/ ou le traitement informatique et mise en ligne (F.Tomczak) Ces trois agents sont également chargés de structurer l'outil « observation partagée des sports de nature », en cours de finalisation. Travail suivi par des comités de pilotage internes et les correspondants de la DS	

		Moyens financiers répartis dans différentes actions : **E1 pour observation liée aux ESI** **E3 pour emploi** **E4 pour pratiques et pratiquants** **E5 pour impact économique** **E6 pour manifestations sportives** **et des moyens spécifiques nouveaux pour l'observatoire (action E8 avec 11 000 € programmés en 2015)**	
1 **Restitution des deux enquêtes expérimentales portées avec la FFRP et la FFCT**	Travaux pilotés par M. Picuira (voir **OR3. Actions 2. / 2.6 / 1 & 3)**	Traitement statistique, mesure de l'impact social, rédaction… coordonnés par les chargées de mission (M. Picuira)	
2 **Traitement et restitution des données sur l'impact de la semaine olympique de voile réalisée pour le compte de la FFC**		Traitement statistique et exploitation réalisés par prestataire (500€ la journée d'expertise en fonction des tarifs CREPS sur moyens non compris dans les crédits attribués par la DS) et coordonnés par M. Picuira	
3 **Accompagner trois nouvelles manifestations 2015**		Traitement statistique et exploitation réalisés par prestataire (500€ la journée d'expertise) et coordonné par M. Picuira	

4 **Réalisation de l'Atlas 2015 des éducateurs sportifs déclarés en sports de nature**	Travail mis en œuvre et suivi par A. Chlieh (groupes experts)	Récupération des cohortes d'éducateurs auprès de la MEOS (base de données de éducateurs déclarés : 55 000 spécialistes APS nature) Coordination de la confection par les chargées de mission **<u>Enquête téléphonique</u> (vacations) : 2 200 €** **<u>Enquête qualitative</u> : 40 000 € en 2015 et 2016**	
5 **Restitution de l'enquête régionale Franche-Comté**	Travail mis en œuvre et suivi par A. Chlieh (groupes experts)	1 407 éducateurs spécialistes « APS nature » **Moyens action E3 observation de l'emploi** **14 465 € dépensés 2014** **56 870 € programmés en 2015 (enquête nationale comprise)**	
6 **Restitution de l'enquête régionale Auvergne**	Travail mis en œuvre et suivi par A. Chlieh (groupes ressources)	**Moyens** ***Idem* ci-dessus action E3**	

7 **Réalisation d'une nouvelle enquête métiers, moniteurs de Vol Libre**	Travail mis en œuvre et suivi par A. Chlieh (groupes ressources)	Base quantitative : 135 000 individus (en cours) 1ère phase : cahier des charges à définir (fin 2015) **Moyens** ***Idem* ci-dessus action E3**	
8 **Restitution de l'enquête métiers guides-moniteurs de pêche**	Travail mis en œuvre et suivi par A. Chlieh (groupes ressources) Élargissement de l'enquête relative aux éducateurs sportifs exerçant dans les disciplines de nature à l'ensemble des éducateurs sportifs	**Moyens** ***Idem* ci-dessus action E3**	Publiée printemps 2015
9 **Restitution de l'enquête emploi au sein des clubs et comités FFRP**	Travail mis en œuvre et suivi par A. Chlieh (groupes ressources)	**Moyens** ***Idem* ci-dessus action E3**	
10 **Définition d'un label « Étude des retombées territoriales des manifestations »**		Travail qui devrait être conduit par Marie Picuira **Recours à un cabinet extérieur** **Moyens action E6** **2014 : 4 950 € dépensés** **2015 : 173 00 € prévus**	Non réalisé

11 **Formaliser les principes méthodologiques du Diagnostic Territorial des Sports de Nature (DTSN) via la production d'une fiche technique**	À définir	Marie Picuira / Valérie Olivier (DR Nord/Pas-de-Calais 0,2 ETP mis à disposition en 2015)	Non bouclé
12 **Recenser les diagnostics réalisés et en cours pour mettre à jour une base de données**	À définir	**Marie Picuira / Valérie Olivier (DR Nord/Pas-de-Calais 0,2 ETP mis à disposition en 2015)**	Non diffusé.
13 **Accompagner les territoires porteurs**		**Marie Picuira / Valérie Olivier (DR Nord/Pas-de-Calais 0,2 ETP mis à disposition en 2015)**	

ORIENTATION 4 *Rassembler, synthétiser, développer et diffuser l'expertise sur les sports de nature pour contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques* *9 agents concernés pour un total de 4 ETP*			
Actions	**Productions**		**Commentaires**
Documentation et outils numériques : E. Lemaistre et F.Tomczak Animation de réseau : toute l'équipe (pilotage de l'action : T. Bedos)			
1 **Production du 1er dossier numérique thématique et Bulletin documentaire**		**Référente : E. Lemaistre**	Non évoqué
2 **Liste de discussion et forum**	Liste des référents « sports de nature » du réseau Jeunesse et Sports à mettre à jour		Non réalisé, problème technique côté DSI, attente de la mise en place du RIE dans les CREPS par le ministère (fin 2015)
3 **Lettre mensuelle du réseau national des sports de nature du n° 93 à 102**	10 lettres diffusées, dont un n° spécial pour l'édition 100 Changement d'outil de mailing : « mailchimp »	**Référent : A. Le Bellec**	Réticence du SGMCAS (DSI) par rapport à « mailchimp », non sécurisé, *idem* ci-dessus avec RIE passage sur Sarbacane, en cours

4 **Refonte site internet** **Réalisation de l'architecture de l'observatoire en ligne des sports de nature, publication des 1ers tableaux de bord**	Reprise d'une nouvelle architecture du site. Mise en ligne de l'observatoire des sports de nature	Référent : F. Tomczak **Crédits mobilisés : 4 1129 euros dépensés en 2014** **2015 : 4 000 € prévus**	Site pas toujours commode à utiliser, faute de clarté dans les rubriques. Arborescence complexe Ex : la rubrique « **comprendre** » renvoie aux documents ??? La rubrique **Agir** n'est pas de compréhension aisée non plus.
5 **Refonte extranet**		**F .Tomczak** **30 000 euros programmés en 2015**	
6 **Refonte du fonds documentaire en ligne**	Important travail de catalogage, classement, arborescence pour mettre les documents en ligne en distinguant la nature des documents. Par ailleurs, s'esquisse un travail sur la « ligne éditoriale du pôle » qui, jusqu'aujourd'hui, n'a pas harmonisé ses graphismes en fonction des types de documents.	Référents : E.Lemaistre et F.Tomczak Un logiciel libre a été utilisé pour le portail documentaire Recours à la société PMB pour la mise en place du portail, ma maintenance et la publication en ligne **2014 : 13 265 euros consacrés dont 5 000 euros pour la formation des agents utilisateurs du pôle** **2015 : pas de dépenses prévues**	
Formations : F. Gaillard **Référent « formations » du pôle : Benoît Zedet (DSMG)**			

7 **Module « Développement maîtrisé des sports de nature et développement durable » formation statutaire prof de sport**	Format de stage de 8 jours bien maîtrisé sur le contenu et la méthode d'études de cas proposée aux stagiaires.	**Action F1 2014 : 2 365 € (convention Poitiers)** **2015 : 5 480 € programmés** **2 agents mobilisés F. Gaillard, T. Bedos**	Organisation administrative compliquée, informations tardives, promotions décalées
8 **Participation au module de formation piloté par le PRN SEMC sur les « Politiques publiques du développement du sport »**	Réalisé : 2 demi-journées de participation du pôle		
9 **Organisation de 3 sessions de formation dont une en ligne**	Stages nationaux organisés contenu	Action F2 formation continue 1 892€ dépensés en 2014	Organisation avec la DRH complexe et peu transparente
10 **Accompagnement de 4 sessions organisées par les DRJSCS**	Participation du pôle à 4 stages PRF aux effectifs conséquents Contenu ?	**idem F2**	
11 **Structuration de l'offre croisée avec le CNFPT et l'ATEN**	Stages en partenariat avec le CNFPT et l'ATEN (ateliers techniques des espaces naturels MEDDE) Pratiques motorisées en espaces naturels	**Moyens idem F2**	Bon outil de collaboration avec des partenaires extérieurs pour le pôle
12 **Élaboration du catalogue national de la formation continue**	Réalisé : évolution vers une offre pluriannuelle qualifiante en partenariat avec l'INSEP *(Executive Master)* (à fournir et/ détailler)	**4 agents mobilisés : F Gaillard, D Rontet, A Le Bellec et A Chlieh**	

13 **Visite du PRNSN dans toutes les DRJSCS (hors DOM TOM)**	14 visites réalisées 21 journées avec 12 régions.	**Action A1 2 851 € réalisés en 2014** **5 000 € en 2015** Les DOM TOM ne fonctionnent pas réellement en « cellules régionales » comme en métropole, la présence régulière du pôle se justifie moins et coûterait cher. Cependant, tous les DOM ont été visités une ou 2 fois chacun en 10 ans à l'occasion d'opérations ponctuelles et partenariales (déplacements avec des fédérations notamment)	Problèmes avec les régions de Bretagne, Haute-Normandie et Auvergne Pas de référent impliqué sur la thématique
14 **Accompagnement à la formalisation des plans d'action stratégique régionaux 2013-2015**	Relations fréquentes avec 2/3 des DRJSCS 14 plans d'actions formalisés. 7 en cours À préciser.	***Idem* Action A1** **Référents : T. Bedos pilote et suit une région, A. Chlieh, F. Gaillard,, D. Rontet, A Le Bellec, D. Boissière suivent des DR**	Répartition et modalités de suivi en cours de révision avec la réforme territoriale
15 **Conduite publication de l'enquête en ligne de bilan de l'action des DRJSCS**	100% des retours .Mise en ligne en 2015 Document de restitution à repenser À approfondir	***idem* A1** **Référents M. Picuira / T. Bedos**	
16 **Annuaire des personnes ressources sports de nature**	**Opérationnel et actifs avec 650 personnes ressources, c'est la refonte qui a été décalée en 2015**		Refonte opérée en 2015 dans le cadre de la rénovation complète de l'extranet

17 **Organisation du 21ème regroupement en mars avec la DRJSCS du Centre et la FFE**	98 participants des services extérieurs (DDI ou DRJSCS ?) Présence du CGET Thématique et format à préciser.	**référent : T. Bedos Action A3** **- 2014 : 34 402 € dépensés pour 2 regroupements (160 personnes en tout)** **- 2015 : 17 400 € prévus (sur un seul regroupement)**	Moment fort de la vie du réseau, semestriel
18 **Organisation du 22ème regroupement UCPA/RA**	65 participants. Présence des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture Thématique à préciser	**idem**	
19 **6ème journée technique : emploi & développement. Toulouse 20 novembre 2014**	116 participants (quelle origine ?) Collaboration particulièrement active de la DRJSCS et CREPS de Midi Pyrénées Thématique et format à préciser	**Moyens : 472 € dépensés** **Référent : A. Chlieh**	
20 **7ème journée technique reportée en 2015**			Réalisée en mai 2015 sur « Pratiques et pratiquants »

ORIENTATION 5 ***Promouvoir la place de la France aux niveaux européen et international : échange de bonnes pratiques, animation de réseaux européens, coopération en matière de développement économique, de valeurs sociales et éducatives, de santé et de connaissance des pratiquants*** ***4 agents concernés (dont le directeur du CREPS pour 0,1 ETP) pour un total de 1 ETP***			
Actions	**Productions**	**Moyens mobilisés**	**Commentaires**
1 **Dépôt de dossier de candidature ERASMUS + (programme européen)**	3 échecs consécutifs du dossier déposé à l'agence du programme Européen ERASMUS +JS Nouvelle tentative en 2015 dans le cadre du nouveau programme avec 6 États membres et des partenaires privés (fédérations + entreprises gestion globale du projet par la France 4 volets : - Étude complète sur les bénéfices sociaux des sports de nature (santé, inclusion, protection de l'environnement) (Allemagne) - Modalités de mesure des impacts économiques (UK) - 24 études cas (UCPA) - Enjeu euroméditerranéen (Irlande)	Référent : D. Boissière 0,3 ETP Action A6 : 12 040 € dépensés en 2014 dont la maintenance du site Nature-sports.eu 2015 20 675 € prévus dont participation du réseau aux rencontres européennes **Demande d'une subvention de** **437 000 € (80% du projet) sur 36 mois de travail**	Très forte mobilisation de D. Boissière et du pôle sur ce projet auquel la structure attache du prix pour son rayonnement européen et sa place dans les travaux de promotion des sports de nature

2 **Animation des outils, redéfinition des fonctionnalités du site**	Diffusion de *newsletter*s Mise en ligne d'un site internet « nature-sport.eu »redésigné en interne pour l'action européenne et le montage du dossier ERASMUS	**Référent : F. Tomczak** ***idem* A6**	
3 **Appui à l'animation du conseil d'administration d'ENOS**	Réunions du réseau ENOS (Belgique, Irlande du nord, Portugal) Objectif : construire un réseau européen actif autour de la problématique de la pratique des sports en milieux naturels (lobbying UE) Organisation de rencontres européennes (prochaine : Irlande du nord en septembre 2015)	**Référent : D. Boissière** ***idem* A6**	Forte mobilisation du pôle sur ce terrain qui y voit un enjeu de visibilité, de reconnaissance de ses actions en faveur de la prise en compte de ce secteur d'activité aux multiples facettes (pratiques, emplois, retombées économiques et sociales,...)
4 **Fiche technique financement européens des projets sports de nature**		**Référent : D. Rontet** **moyens**	Non réalisé : opportunité du format de cette fiche technique pas prouvée.
5 **Accompagnement des CTR SN sur les PO et CEPR**	**Contenu de l'action à préciser. Journées d'information et de formation réalisées en région** **Appui à l'élaboration d'approches stratégiques des DR avec les conseils régionaux**	**Référent : D. Rontet** **Action E11 20 000€ (attention comprend aussi diagnostic territorial approfondi : DTA)**	

PUBLICATIONS			
Actions	**Productions**	**Moyens mobilisés**	**Commentaires**
1 **Publication et diffusion du rapport d'activité 2013 du PRNSN**	Réalisé mais non publié **Motifs à éclaircir. Décision avec la DS de ne publier qu'un rapport complet par convention (*cf.* 2010-2012)**	**action R3 communication institutionnelle 1 500 €/an** **T. Bedos**	
2 **Publication et diffusion du catalogue des services du PRNSN**	Démarche de formalisation des services du PRNSN, avec l'aide d'un consultant le pôle PRNSN les objectifs recherchés sont : -l'amélioration de la lisibilité des services du pôle et fluidifier l'organisation interne.	**Référent : T. Bedos**	Non abouti
3 **Publication du catalogue des publications du PRNSN**	En cours de publication parallèlement au lancement du nouveau site internet.	*cf.* portail documentaire du PRNSN http://doc.sportsdenature.gouv.fr	
4 **Publication et diffusion des orientations stratégiques 2014-2017 du PRNSN**	Document publié et diffusé (4 pages)	**T. Bedos** **Moyens : action R3** **Communication institutionnelle 1 500 €/an**	

3.3.3 État des productions

On trouvera ci-après un état récapitulatif des productions du pôle, selon la classification qu'il a choisie.

TITRE	AUTEUR	COLLECTION // SOUS COLLECTION	N°	ÉDITEUR	ANNÉE	DONNÉES DE DIFFUSION
Mieux connaître les pratiques et pratiquants d'activités physiques et sportives de nature	Collectif	Fiche observation	3	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2015**	
Enquête régionale sur l'emploi des éducateurs déclarés en sports de nature en Franche-Comté	Collectif	Cahier de l'observation // Enquête éducateur	2	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2015**	
Mieux connaître les moniteurs-guides de pêche	Collectif	Cahier de l'observation // Enquête métier	3	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2015**	
Évaluation des retombées économiques, sociales et environnementales de la Maxi Verte	Collectif	Cahier de l'observation // Évaluation des manifestations	5	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2014**	
Évaluation des retombées économiques, sociales et environnementales de l'étape de la Rando occitane à Caylus (Tarn-et-Garonne)	Collectif	Cahier de l'observation // Évaluation des manifestations	4	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2014**	
Analyse juridique des pratiques et outils de contractualisation pour l'accès et la pérennisation des espaces, sites et itinéraires de sports de nature	Franck LAGARDE	Hors collection		Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2014**	
Mieux connaître les commissions et plans départementaux des espaces, sites et itinéraires	Collectif	Fiche observation	2	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2013**	
Mieux connaître les manifestations sportives de nature soumises à déclaration ou à autorisation	Collectif	Fiche observation	1	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2013**	
Évaluation des incidences Natura 2000 et sports de nature	Collectif	Fiche technique	0	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2013**	

TITRE	AUTEUR	COLLECTION // SOUS COLLECTION	N°	ÉDITEUR	ANNÉE	DONNÉES DE DIFFUSION
Enquête emploi nationale auprès des éducateurs sportifs de nature déclarés. Résultats à l'échelle nationale et comparaison par type d'éducateurs	Collectif	Cahier de l'observation // Enquête éducateur	1	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2012**	
Mieux connaître les professionnels de sports de nature. Une enquête nationale sur l'emploi des éducateurs déclarés en sports de nature	Collectif	Fiche observation	0	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2012**	
Les sports de nature, tous dehors !	Collectif	Hors collection		Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2011**	
Étude de l'impact économique de la Coupe du monde de course d'orientation, Annecy 2010	Collectif	Cahier de l'observation // Évaluation des manifestations	3	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2011**	
Mieux connaître les moniteurs de spéléologie et de canyon. Enquête métier 2010	Collectif	Cahier de l'observation // Enquête métier	2	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2010**	
Évaluation des retombées économiques d'une manifestation sportive de nature : outils pour la mise en œuvre	Collectif	Mémento	1	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2009**	
Impact économique de l'événementiel Coupe du monde de canoë-kayak. Présentation de l'étude et résultats	Collectif	Cahier de l'observation // Évaluation des manifestations	2	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2009**	
Impact économique de l'événementiel Coupe Icare. Présentation des résultats	Collectif	Cahier de l'observation // Évaluation des manifestations	1	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2009**	
Moniteurs de cyclisme. Enquête métier 2006-2008	Collectif	Cahier de l'observation // Enquête métier	1	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2009**	
Atlas 2008 des éducateurs déclarés en sports de nature	Collectif	Cahier de l'observation // Atlas	2	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2008**	

TITRE	AUTEUR	COLLECTION // SOUS COLLECTION	N°	ÉDITEUR	ANNÉE	DONNÉES DE DIFFUSION
Pour un développement maîtrisé des sports de nature : les PDESI et CDESI	Collectif	Guide pratique	3	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2008**	
Guide de l'organisateur de manifestation multisports de nature	Collectif	Guide pratique	2	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2007**	
Guide méthodologique du diagnostic de l'emploi dans les sports de nature	Collectif	Guide pratique	1	Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2007**	
Droit des sports de nature	Collectif	Classeurs		Territorial	**2007**	
Pratiquer les sports de nature avec un public jeune	Collectif	Fiche pédagogique		Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)		
Bulletin de veille juridique		Hors collection		Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2014-20..**	35 numéros / 305 abonnés
Lettre mensuelle du réseau national des sports de nature	Collectif	Hors collection		Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2004-20..**	110 numéros / 3184 abonnés
Côté doc' (bulletin documentaire mensuel)		Hors collection		Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	**2005-2014**	79 numéros / une centaine de destinataires

Le bilan est assez impressionnant, d'autant plus qu'il s'agit, en général, de publications d'excellente tenue scientifique, correspondant à des besoins réels : clairement, le pôle a pris la mesure de l'importance qu'il y a à faire connaître ses actions et leur qualité. On notera également que cette liste n'inclut pas des documents édités par des commanditaires ayant fait travailler le PRNSN (ex : guide « jeunes en refuge »).

3.3.4 Forces et faiblesses

3.3.4.1 Des résultats incontestables fondés…

Le PRNSN est assurément le pôle le plus actif et le mieux identifié de l'ensemble des PRN.

Fort de son expertise déjà ancienne des activités sportives pratiquées en sites naturels -aussi bien en matière d'espaces, de structures (démarche des CDESI, documents d'urbanisme), que de professionnels (emplois) et d'impacts éducatifs (sports de nature à l'école) et économiques de ces activités qui relèvent à la fois du sport, du tourisme et des loisirs-, le pôle a su produire des documents juridiques et techniques solides et se faire reconnaître par de nombreuses collectivité territoriales[18] et plusieurs partenaires institutionnels nationaux et européens importants.

3.3.4.2 … sur l'existence d'un véritable réseau « sports de nature ».

Le PRNSN a su structurer un véritable réseau de correspondants[19] –tant dans les services de J&S que chez des partenaires extérieurs- qu'il réunit régulièrement. Il a été moins affecté que les autres PRN par la réforme de l'administration territoriale (des correspondants SN continuent à être bien identifiés dans les services) et la relative baisse d'intensité des politiques nationales « espaces naturels » (l'accent étant davantage mis depuis plusieurs années, en matière d'environnement, sur l'effet climat et, plus généralement, sur la cohésion sociale et la réduction des inégalités) n'a pas eu d'impact sur son activité. À l'appui de ce constat, il faut aussi relever que les sports de nature font souvent partie du « patrimoine génétique » des cadres techniques du ministère (d'où le relatif militantisme qui les caractérise), ce qui est moins le cas des domaines couverts par les autres PRN, exception faite du pôle sport santé.

Parti de questions « classiques » qui font l'objet de l'***orientation 1*** de son plan d'action et de sa réussite matérialisée par ses résultats et son réseau, le pôle a progressivement élargi le champ de ses actions.

3.3.4.3 Dans certains domaines, un éloignement relatif du cœur de métier…

Ainsi, assez récemment, l'équipe du PRNSN s'est avisée de ce que la connaissance fine des pratiques et des pratiquants, fondée sur des études et observations scientifiques (conduites non seulement avec des experts mais aussi avec l'aide de cabinets spécialisés) consoliderait son rôle et élargirait son rayonnement (***orientations 3 et 4***).

C'est la raison pour laquelle le pôle a initié des études lourdes, tant sur les éducateurs (atlas), que sur les pratiquants (concept allant au-delà de la notion de licenciés) ou sur l'impact économique de la pratique des sports de nature -aussi bien dans un cadre de loisirs que de compétitions.

Les rapporteurs sont bien conscients de l'intérêt que représentent ces travaux et de la reconnaissance qu'ils apportent (en particulier, un modèle sur les retombées économiques de

[18] Sachant que c'est essentiellement sur ces collectivités que repose son activité, ce qui peut paraître un peu paradoxal mais est un symbole de réussite.

[19] Une correspondante de ce réseau a même été mise partiellement par son DR à la disposition (20% de son temps) du PRNSN pour quelques missions bien délimitées.

manifestations a été développé, en liaison avec les ministères chargés des finances et du tourisme ; il est utilisé par la DIGES, entre autres). Néanmoins, ils s'interrogent sur le risque pris par le pôle à s'engager sur ce type d'initiatives sur un champ connexe à ses missions, de surcroît sans coordination suffisamment explicite avec le bureau du sport professionnel et de l'économie du sport (DSA4) et d'autres acteurs incontournables (ministère chargé de l'industrie, tourisme, collectivités territoriales, *etc.*), sur des questions « lourdes » relatives au poids économique des entreprises dans le domaine du sport (équipementiers des sports de montagne, notamment). Par ailleurs, une telle action est inscrite dans l'orientation 2 intitulée « développer une pratique organisée à visée éducative en faveur du plus grand nombre », alors que son contenu n'apparaît pas vraiment en accord avec l'intitulé de l'orientation.

Il est à noter que l'ensemble de ces travaux donne lieu aux actions développées dans les ***orientations 2 et 3*** ; elles mobilisent 3,2 ETP sur les 11 du pôle et, comme indiqué, sont conduites avec l'appui de cabinets spécialisés en statistiques ou analyses économiques et de laboratoires universitaires car le pôle ne dispose pas de compétences suffisantes tant en quantité (nombre d'agents) qu'en qualité (expertise scientifique et juridique pointue) pour les mener à bien tout seul.

Des remarques du même ordre peuvent être faites concernant les différents volets qui constituent le corps du dossier de demande de subvention auprès du programme ERASMUS+ sport en 2015 où le pôle –chef de file français- se doit d'être nécessairement associé à d'autres partenaires pour mener à bien les projets proposés (***orientation 5*** : 1 ETP).

Sur ce dossier « ERASMUS+ » (qui n'est pas le premier dossier déposé, *cf. supra*), ainsi que sur l'animation du réseau européen ENOS, association présidée par le directeur du CREPS Rhône-Alpes, les rapporteurs pointent, là encore, un investissement en temps et en personnel non négligeable par rapport aux moyens totaux du pôle et, par conséquent, une certaine prise de risque.

Clairement, le travail constitue une bonne documentation pour l'administration de tutelle et peut s'avérer « payant »pour le pôle mais il faut bien évaluer, d'une part, la charge et les risques qu'il implique, d'autre part, les bénéfices qu'on veut éventuellement en tirer : les rapporteurs ne sont pas convaincus que ce soit vraiment le cas, ni au niveau de la tutelle, ni même à celui du pôle.

3.3.4.4 … contre-balancé par un souci de la qualité et de la visibilité.

Il ressort de la revue des actions du plan de travail annuel comme de celle des productions que le pôle a su, depuis longtemps, produire des documents reconnus et les valoriser par une stratégie de communication de plus en plus solide. Il n'est pas neutre de constater que l'**orientation 4**, portant sur cet objectif concentre, à elle seule, 4 ETP répartis sur 9 agents en fonction de leur fiche de poste.

D'ailleurs, l'examen des moyens consacrés à cette orientation -consacrée aux outils de diffusion et de communication ainsi qu'aux formations- montre que le responsable du pôle, à la fois directeur-adjoint du CREPS, très conscient de l'importance de la visibilité du pôle, est fortement impliqué dans la mise en œuvre des actions.

Il est indéniable que le pôle « sports de nature », certes un peu mieux doté en emplois que les autres structures, présente aujourd'hui une stratégie réfléchie, ambitieuse et opérante. Celle-ci est cependant susceptible de quelques infléchissements sur la base, non seulement, des remarques formulées au 3.3.4.3 mais, aussi, de la prise en compte de certains publics. En tout état de cause, il conviendrait que la tutelle, sur la base d'un argumentaire précis du PRNSN, se prononce explicitement sur la stratégie *a priori* un peu « périphérique » du pôle.

3.3.4.5 L'indispensable prise en compte des publics défavorisés

En effet, malgré quelques tentatives plus ou moins développées et un affichage de forme, le PRNSN ne met pas véritablement en œuvre l'objectif prioritaire du ministère des sports de faciliter l'accès aux activités sportives pour le plus grand nombre, notamment s'agissant des publics les plus défavorisés et les plus éloignés de la pratique d'activités physiques et sportives ; cette préoccupation n'est clairement pas au centre de sa stratégie générale.

Le PRNSN a, il est vrai, investi le champ de l'apport éducatif des sports de nature -en particulier dans les brochures et guides qu'il a déjà édités en direction des accueils collectifs de mineurs (« Tous dehors », fréquentation des refuges par les enfants,…)- et a développé des relations avec l'Éducation nationale et l'enseignement agricole)[20] Cependant, malgré l'accent explicitement mis sur cette action par **l'orientation 2**, il n'a pas, à ce jour, formalisé d'approche spécifique destinée à encourager, auprès des fédérations, des actions d'insertion par les sports de nature, de publics socialement et culturellement défavorisés, voire handicapés ou atteints de maladies qui pourraient trouver des thérapies ou des actes de prévention dans la pratique d'activités physiques de pleine nature. Il est certain que plusieurs fédérations ont, d'elles-mêmes, développé des stratégies exemplaires : le PRNSN pourrait les faire connaître et diffuser, voire adapter, ces bonnes pratiques. Par ailleurs, il pourrait sans doute s'investir sur le thème du développement des zones rurales, sujet particulièrement sensible, notamment au niveau des jeunes.

Ce type de stratégie, qui relève très clairement des objectifs prioritaires du programme sport et se retrouve dans les axes-clés des trois autres pôles devrait incontestablement prendre une part plus grande dans les actions du PRNSN en liaison avec les autres pôles-ressources, sous la bannière générique du « sport pour tous ».

Cet état de fait n'a d'ailleurs pas échappé à l'adjoint à la cheffe de bureau DSB1, qui en a fait part à la mission, ni au responsable de pôle qui s'en est aussi ouvert aux rapporteurs.

De fait -si conseiller les collectivités ou les opérateurs privés afin de multiplier les lieux de pratique ou encore valoriser les activités sportives de nature au niveau européen sont des éléments qui contribuent à diffuser la pratique de façon positive- la préoccupation de construire des outils éducatifs et opérationnels pour convaincre et amener à ces sports des publics rétifs aux APS est récente au PRNSN alors même qu'elle est, aujourd'hui, une mission fondamentale pour les services de l'État, dans leur rôle de régulation sociale.

[20] Organisation par le PRNSN les 12 et 13 septembre 2015 d'un séminaire avec les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture sur les sports de nature à l'école

Il importe donc que des efforts soient faits pour mieux répondre à l'orientation 2, en procédant éventuellement à des arbitrages internes et à un rapprochement avec les équipes des trois autres PRN, cette dernière démarche ne pouvant bénéficier qu'à l'ensemble des pôles.

Le pôle ressources national « sport et handicaps »

PRNSH

- Caractéristiques du pôle
- Tableau des actions 2015
- Récapitulatif des productions
- Forces et faiblesses

3.4 Le pôle « sport et handicaps » de Bourges

3.4.1 Caractéristiques générales du pôle

3.4.1.1 Historique

Implanté en 2003, année européenne du handicap, dans un CREPS (Bourges) alors en cours d'édification et se voulant conforme aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le pôle ressources national « sport et handicaps » est une création découlant des conclusions des États généraux du sport, organisés en 2002 par le ministère des sports.

En effet, il est rappelé, pour mémoire, que le groupe de travail sur « la fonction sociale et éducative du sport » des états généraux préconisait, dans la synthèse de ses travaux, «une indispensable solidarité à mettre en place en faveur des personnes handicapées».

Cette préconisation a été mise en application avec volontarisme puisqu'au-delà de la décision prise en 2003 de créer un pôle ressources national sur la thématique, pas moins de 5 instructions successives ont, sur 2 ans, été diffusées aux services déconcentrés et aux établissements pour préciser en détail la méthode et les moyens mis au service de cette politique :

- la première, datée du 13 décembre 2002 (n° 02-213 JS), relative à l'accessibilité aux APS pour les personnes handicapées ;
- la seconde, en date du 15 mai 2003 (n° 03-088 JS), portant sur la désignation de référents régionaux « sport et handicaps » ;
- la troisième, datée du 12 janvier 2004 (n° 04-002 JS), indiquant les modalités d'application des orientations prioritaires du ministère des sports ;
- une quatrième, du 27 janvier 2004 (n° 04 -012 JS), ayant pour objet d'inclure la priorité « handicaps » dans la note d'orientation FNDS 2004 ;
- une cinquième, datée du 20 février 2004 (n° 04-030 JS), portant sur les modalités de mise en œuvre technique des mesures annoncées en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées aux activités sportives.

Ainsi, avant la publication de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le ministère des sports et ses services s'étaient donné les moyens de prendre en compte cette problématique en matière aussi bien d'équipements (à rendre accessibles) que de formations et de production d'outils de réflexion et de vulgarisation, en s'appuyant sur les fédérations « spécifiques » (« handisport » -FFH- et « sport adapté » -FFSA-). Ce sont, en effet, ces dernières qui ont reçu la délégation du ministre chargé des sports pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux et procéder aux sélections correspondantes. Elles ont également un rôle de développement de l'activité physique et sportive pour le plus grand nombre.

Dans ce cadre, le pôle ressources national « sport et handicaps », en collaboration étroite avec les référents régionaux et/ou départementaux, les CREPS et les interlocuteurs fédéraux[21], s'est, depuis 2003, investi, en priorité, dans les missions suivantes :

- la production de documents juridiques et techniques relatifs à la mise en accessibilité des équipements sportifs pour les personnes en situation de handicap (PSH) ;
- le recueil d'expériences réussies et leur vulgarisation ;
- la conception de contenus de formations conduisant à des diplômes permettant l'accompagnement de PSH, ou l'enseignement auprès de ce public ;
- la création d'une base de données électronique « handiguide » ayant pour objet de recueillir le maximum de lieux de pratiques physiques et sportives adaptés au public PSH (clubs, centres privés, offres de collectivités, …) et proposant un encadrement adapté. Ce travail, à l'origine partagé entre le CREPS et les référents départementaux missionnés pour contrôler et entrer les informations dans la base de données s'est avéré plus complexe que prévu et n'a pu, à ce jour, être finalisé.

3.4.1.2 Locaux

Les locaux, attribués au pôle depuis peu, à la suite de la suppression de l'important centre de documentation du CREPS, sont très fonctionnels (à la différence des précédents) et vastes : les chargés de mission disposant, pour la plupart, de bureaux individuels.

3.4.1.3 Composition de l'équipe et structure actuelle du pôle

Dirigé depuis 2009 par Philippe Bissonnet, professeur de sport, le pôle est en outre composé de 3 fonctionnaires (2 professeurs de sport –Michel Austerlitz, « suivi des formations », et Stéphane De Leffe, « accompagnement des fédérations/handiguide »- et une assistante administrative, Émeline Riffault, récemment titularisée comme adjointe administrative des affaires sociales) et de 2 agents non titulaires en contrats à durée déterminée (Lydie Cohen, « environnement juridique/accessibilité des équipements », et Laura Valdéavero, « accompagnement territorial », en poste depuis un an).

Le cœur de métier, portant sur l'évaluation permanente des politiques « sport et handicaps » (handiguide, coordination du réseau des services et établissements, journées et documents techniques notamment) repose sur le responsable de pôle, un des deux professeurs de sport, encore jeune dans le métier (entré dans le corps en 2010) et une des deux contractuelles, issue du cursus STAPS (spécialisation sport adapté).

Quant au second volet prioritaire du pôle qui consiste à tenir à jour les documents relatifs à l'accessibilité des équipements sportifs, il est traité quasi exclusivement par l'autre jeune contractuelle issue d'un cursus de droit des affaires, sous la supervision du chef de pôle.

Enfin, le professeur de sport en fin de carrière, qui, après avoir été chargé des relations avec les fédérations, s'est vu confier très récemment le dossier des formations, essentiel dans le

[21] À la différence des autres pôles qui, *a priori*, n'ont pas à avoir de contacts systématiques et directs avec l'ensemble des fédérations sportives, le PRNSH peut en avoir, ceci constitue même un de ses moyens d'action

domaine du handicap, peine à respecter ses objectifs et place souvent le pôle dans des situations difficiles, à même de lui porter préjudice.

Objectivement, avec cette équipe, qui comprend aussi une adjointe administrative titulaire -chargée, en plus du suivi administratif, des missions de documentation, diffusion, édition, *etc.*- le pôle apparaît peu outillé, autant quantitativement que qualitativement, pour conduire les missions à fort enjeu qui ont contribué à sa création en 2003.

3.4.1.4 Éléments budgétaires

En 2014, la subvention pour charge de service public de la direction des sports (BOP 219) se montait à 200 000 €, dont 83 000 € étaient fléchés pour la rémunération des contractuels et vacataires. Pour information, la masse salariale des agents fonctionnaires sur le budget du CREPS se montant, en 2014, à 211 219 €, le coût des ressources humaines affectés au pôle atteignait 284 846 € pour l'exercice 2015.

À la fin de l'année 2014, le pôle, qui avait déjà enregistré un solde positif de 137 210 € fin 2013 disposait donc, avec la dotation de crédits 2014 de la direction des sports (d'un montant de 200 000 €), d'une ouverture de crédits de 337 210 €. Début 2015, le CREPS n'avait consommé que 201 375 €, créant un nouveau report. En conséquence, la subvention 2015 de la direction des sports a été réduite à 190 000 €, dont 83 000 € pour la masse salariale des non-titulaires.

Cet état de fait -que la direction des sports n'a, on le constate, sanctionné financièrement qu'à la marge- dénote les difficultés du pôle à mettre en œuvre toutes les actions qui sont attendues, notamment la finalisation du handiguide ainsi que la finalisation des analyses des actions de développement de l'accueil de personnes handicapées dans les fédérations homologues, destiné à mesure la progression de cette problématique (fiches fédérations).

3.4.1.5 Relations du pôle avec le CREPS

Installé dans des locaux spacieux et de grande qualité dans le CREPS de Bourges, le pôle « sport et handicaps » dispose de bonnes conditions de travail.

Ses relations avec le CREPS sont bonnes, s'agissant du nouveau directeur, mais relativement distantes voire critiques, s'agissant de quelques agents, en poste au CREPS depuis sa création. On notera d'ailleurs que 3 agents du pôle siègent au sein des différentes instances de dialogue social de l'établissement.

Il semble que ces difficultés remontent à la période 2009-2010, qui a correspondu au changement du directeur du CREPS après une crise interne qui a perturbé l'harmonie de l'établissement. L'actuel responsable du pôle ayant été nommé à ce moment là, il a dû, venant d'un service déconcentré voisin, faire face à ces tensions et assumer, dans un climat peu serein, les commandes de la direction des sports avec un seul véritable collaborateur expérimenté, professeur de sport, et un contractuel (emploi aidé) qui, depuis, ont tous deux quitté le pôle (*cf.* dernier alinéa du 3.4.4.1). Pourvoir les postes vacants s'est toujours avéré une mission complexe à Bourges aussi bien pour l'établissement que pour les services déconcentrés de l'Etat dans cette région *a priori* peu attractive. Depuis, l'attractivité demeure faible puisque seuls deux professeurs de sport -dont un est susceptible de faire valoir ses

droits à la retraite fin 2015- épaulent Philippe Bissonnet, obligé de recruter des contractuels avec les limites des contraintes réglementaires et financières liées à ce régime.

De façon générale, les rapporteurs n'ont pas relevé une cohésion d'équipe très affirmée au sein du pôle ; au contraire, ils ont cru déceler des tensions apparemment entretenues par le professeur en fin de carrière dont un certain ressentiment vis-à-vis de l'administration se fait sentir. Les suites des perturbations des années 2010 continuent donc à se faire sentir.

Sur le plan budgétaire et comptable, l'agent comptable assure un service correct relativement aux ressources et dépenses du pôle tout en manifestant sa circonspection devant des ressources affectées qu'elle a tendance à juger plus utiles à l'établissement qu'au pôle. Les rapporteurs ont noté que cet agent, très expérimenté, priorise clairement sa fonction d'agent comptable à celle de « conseiller financier » auprès du directeur.

Le directeur, entendu par les rapporteurs, a fait part de son intérêt pour le pôle mais aussi de son inquiétude face à sa faiblesse en termes de ressources humaines.

3.4.1.6 Relations avec la direction des sports

À l'instar des autres pôles, celui de Bourges conduit son activité sous le contrôle du bureau DSB1 de la direction des sports, notamment de deux agents :

- Mathilde Gouget, inspectrice de la jeunesse et des sports ;
- Andrew Botheroyd, professeur de sport, par ailleurs premier responsable du pôle en 2003 et ancien DTN de la FFSA.

Il va de soi que la cheffe du bureau, Valérie Berger-Aumont, et la sous-directrice, en fonction des sujets, s'impliquent elles aussi dans la supervision et l'accompagnement de la structure.

De l'avis des deux référents du pôle au bureau DSB1, le pôle ne répond que trop partiellement aux attentes de l'administration centrale sur les missions qui lui ont été assignées dans le cadre de sa convention pluriannuelle et de ses plans de travail annuels, faute de compétences et de méthodes. Il semble aussi qu'il arrive parfois au PRNSH de prendre des initiatives en matière de communication dont la DS n'a connaissance qu'*a posteriori.*

Il faut relever qu'une note d'alerte (non communiquée au pôle) avait été adressée par le bureau DSB2 au directeur des sports en novembre 2013, dans laquelle était suggéré un rapatriement du PRNSH à la direction des sports au vu des difficultés constatées.

C'est dans ce contexte que les rapporteurs ont analysé, de façon concrète, la réalité de l'activité du pôle sur l'année 2015 et établi le tableau qui suit.

3.4.2 Revue des actions 2014

Pôle ressources national « sport et handicaps » (PRNSH)

CREPS Centre

Rappel des missions indiquées dans la convention 2014-2017 entre le CREPS Centre et la direction des sports

Art. 4 : MISSIONS ET MODALITÉS D'ACTION

« Conçu pour fonctionner en réseau, le PRNSH n'a pas pour vocation à devenir une structure administrative lourde qui se substituerait à celles déjà existantes, mais bien un outil opérationnel et adaptable répondant aux besoins des acteurs, des publics et de la conduite des politiques du ministère. Il est avant tout un outil de conseil, d'expertise et de mise en relation à la disposition de l'ensemble des services déconcentrés et des établissements ainsi que de l'ensemble partenaires ou acteurs locaux (…).

Le PRNSH intervient suivant les modalités d'intervention suivantes :

→ identifier et diffuser les bonnes pratiques ;
→ permettre la rencontre et le partage des connaissances sur le champ « sport et handicaps » ;
→ conseiller et accompagner les acteurs notamment en expertisant leurs projets ;
→ former les acteurs et soutenir les dispositifs de formation ;
→ analyser les documents d'évaluation des politiques ;
→ s'appuyer sur un fonds documentaire actualisé et accessible à tous. »

De fait, il semble que ces six « modalités/objectifs » se soient réduites à quatre [(1) « mieux connaître … », (2) « accompagner … », (3) « former … » et (4) « communiquer … »], à la demande de la DS, comme en témoigne le tableau ci-après.

Art. 5 : AXES STRATÉGIQUES 2014-2017

AXE 1 : développer les réseaux sport et handicaps et la collaboration avec les acteurs

AXE 2 : accompagner l'évaluation de la politique sport et handicaps

AXE 3 : développer des outils d'expertise, de développement et de promotion des activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap

OBJECTIFS PRIORITAIRES DU PLAN D'ACTION 2015

OBJECTIF 1 Mieux connaître pour mieux agir			
Actions	**Objectifs énoncés par le pôle**	**Productions constatées/moyens**	**Commentaires**
1 **Partager les expériences innovantes**	Mise en ligne d'une banque d'expériences nationales pour valoriser les bonnes pratiques. ***Priorité 1*** **Objectifs associés :** Mobilisation du réseau des référents locaux Valorisation des équipements financés par le CNDS et de l'action du ministère en faveur de l'accessibilité.	Le PRNSH a établi, dès fin 2012 un recueil d'exemples particulièrement vertueux en matière d'accessibilité aux handicapés d'équipements sportifs. Pour ce faire, le pôle a procédé par « appel à contributions » sur la base d'un dossier documenté décrivant les caractéristiques de l'équipement. Le premier document réalisé a été présenté au salon des maires en 2013, puis en 2014 dans sa seconde version. 2 000 téléchargements du recueil ont été relevés. Aujourd'hui, une base de données des bonnes pratiques existe à la disposition du public. Agent concerné : Lydie Cohen ETP : 0,5 (environ 3 mois cumulés) Coût 2014 : 4 418 € (impression)	Si l'idée est intéressante, la mission constate que les réponses sont peu nombreuses (40 contributions en 2013 dont 18 seulement ont été présentées) L'impact semble réduit en rapport de l'engagement en temps de travail que cela représente pour le pôle qui en a fait une priorité. À noter un partenariat riche : CEREMA, UNAPEI, APF, Fédération des aveugles de France, FFHS ; FFSA + délégation interministérielle à l'accessibilité (DMA) et CPSF

2 **Évaluer la politique « sport et handicaps »**	● Panorama du handiguide des sports (analyse globale par fédération et par région ***Priorité 2*** ● Panorama des politiques régionales Sport handicaps ● Cartographie des formations	Chargé de mettre en application les mesures de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ainsi que des instructions du 11 mars 2010 (accès des publics prioritaires à la pratique sportive) et du 7 février 2011 (évaluation de la politique ministérielle en faveur des handicapés)[22], le PRNSH a pour principales missions de : → coordonner les réseaux de référents de la thématique sis dans les services déconcentrés et les fédérations, → connaître l'état d'avancement de la prise en compte de la problématique sport handicap : ● *dans les territoires* (enquête dématérialisée « Solen » exploitée et analysée par le pôle puis diffusée aux DRJSCS via DS avec synthèse sur le site PACO) ; ● *dans les fédérations* (FFH , FSA) et homologues, de concevoir des formations avec ces fédérations(diffusion via *e-mailing*, lettre DS, Flash Info) ; → renseigner la base de données « handiguide ». Moyens : mobilisation de l'équipe du PRNSH sur des temps bloqués et plus particulièrement : S. De Leffe et Laura Valdeavero (en remplacement de M. Austerlitz) référents pour ces travaux, lourds et complexes, avec le concours de L. Cohen sur les questions d'accessibilité des équipements.	La reprise de cette problématique d'ensemble dans cette « action »classée priorité 2 est peu réaliste dans le contexte d'un pôle peu étoffé en personnels, dépourvu de réel centre de documentation actif, d'expertise et d'expériences suffisantes (exceptés le responsable du pôle et progressivement S. De Leffe) Par ailleurs, la réduction des effectifs dans les services déconcentrés qui a entraîné la diminution des référents de même que les difficultés réelles d'un travail vraiment concerté entre la FFH, la FFSA, les fédérations homologues et le CPSF rendent la tâche ardue. Or la production, les travaux de coordination et la communication solide sur ces thèmes consolideraient le pôle.

[22] *Cf*. 3.4.1.1 *supra* : principaux textes de références portant sur la politique en faveur des handicapés

3 **Identifier et animer un réseau de personnes ressources**	● base de données d'intervenants potentiels en formation ● actualisation de la ressource documentaire	Il s'agit d'une commande de la DS de 2015 visant à identifier des personnes qualifiées susceptibles d'intervenir dans les formations SH en cas de carence ou indisponibilité des 2 intervenants des fédérations spécifiques. M. Austerlitz, récemment réaffecté sur le dossier « formations » fait preuve d'un investissement aléatoire et parfois peu adapté à la situation.	

OBJECTIF 2 **Accompagner les acteurs du sport dans leur projet d'action sur le sport et handicaps**			
Actions	**cibles**	**Productions/ moyens**	**Commentaires**
1 **Prise en compte des personnes en situation de handicap dans l'élaboration d'une stratégie sportive**	● journées techniques professionnelles ● accompagnement de 4 fédérations : Hockey sur glace, Tir sportif, Handball et Ufolep (base du référentiel) ● rencontre de 4 équipes de référents en privilégiant l'inter-région	S. De Leffe, référent de cet enjeu central, entretient des relations avec 92 référents fédéraux, conduit des groupes de travail avec l'appui du responsable de pôle pour : ● parvenir à des conventions entre la FFH et la FSA et les fédérations homologues afin que la DS valide leur capacité d'intervention sur le champ du handicap (45 fédérations disposent de plans d'action sport handicap) ; ● diffuser des informations ; ● organiser des journées techniques [3 se tiennent en 2015 : sports de montagne (reportée en 2016) sports nautiques, sport partagé (rebaptisée « sport et handicap : de l'école à l'université)] ; ● évaluer, par des observations précises, l'utilité du référentiel et son degré d'application dans les	Ces sous-actions s'inscrivent, en fait (non précisé par le pôle dans son intitulé d'action et non priorisé), dans le cadre de la mise en application du « **référentiel national pour un développement maîtrisé et durable des activités sportives** », finalisé en 2013 par le CPSF en concertation avec la DS, le PRNSH, l'INSEP et les fédérations « handisport » et « sport adapté »[23] La commande initiale de la direction des sports, consistait à élaborer un recueil des initiatives Sport-handi par

[23] *Cf.* 3.4.3 *infra* : le référentiel national y étant mentionné

		fédérations : 4 fédérations ont fait l'objet de fiches d'observation (Hockey sur glace, tir sportif, handball et Ufolep); 4 autres sont programmées (golf, badminton, pétanque, taekwando). Le volet portant sur la coordination des équipes régionales de référents, relève du plan de travail de L.Valdeavero qui doit, dans l'esprit des circulaires encadrant l'action de coordination du pôle, permettre une évaluation de la progression de l'accès des handicapés dans les équipement, les clubs…	régions et de diffuser ces informations dans des « lettres territoriales». Aujourd'hui, il est demandé d'aborder le sujet par thématiques transversales qui permettent d'avoir une vision plus globale de l'état d'avancement des travaux en faveur du sport-handicaps tout en disposant d'exemples régionaux. La DS fait état de retard dans la commande passée au pôle ressources.
2 **Développer une culture technique du sport et handicaps**	Cahiers techniques sur projets spécifiques : ***priorité 3***	Le travail ici cité porte plutôt sur une « publication » *ad hoc* consacrée à la classification sportive par discipline, devant maintenir une équité d'accès des handicapés aux compétitions en fonction de leur handicap. Ce document n'a pas été transmis aux rapporteurs car, en juillet 2015, il était en cours de validation par le CPSF, très impliqué sur ce sujet avant d'être adressé à la direction des sports.	À noter que le pôle a fait traduire, sur ses fonds, le guide de classification établi par la fédération paralympique internationale (*IPC : International Paralympic Committee)* La classification est un travail technique exigeant, devant être conduit de façon précise par discipline, par handicap par des personnes compétentes.
3 **Encourager l'accessibilité des sites de pratiques**	Documents techniques pour favoriser l'accès des handicapés aux APS .et notamment des activités nautiques	Dans le cadre des travaux conduits par le PRNSH pour éditer des guides d'accessibilité des équipements (normes techniques, bases juridiques, conseils, …), un travail spécifique a été initié sur les bases nautiques, à la demande de la DS.	La méthodologie est précise, le travail sérieux, les publications de bonne qualité. Partenariat avec les fédérations ayant des activités nautiques (FFN, FFV, FFCK, FFH, FFVL…)

		Ce travail s'effectue dans le cadre d'un « groupe support » (ou expert) composé des référents sport-handicaps des fédérations nautiques, de la FFH et la FSA). Les partenaires institutionnels du PRNSH sont sollicités pour relecture et avis. Les travaux seront présentés au salon nautique (conférence). Moyens : En cours (référent : L. Cohen) Frais d'impression : 4 400 €	

OBJECTIF 3 Former les acteurs du ministère des sports			
Actions	**Cibles**	**Productions/moyens**	**Commentaires**
1 **Formation professionnelle continue des agents du ministère**	4 sessions de formation continue	4 stages PNF programmés : ● les types de pathologie à prendre en compte dans les APS ● mieux intégrer les handicapés dans une pratique mixte handi/valide ● accessibilité des équipements sportifs Moyens : agents + crédits du Plan National de Formation. À noter que dans le cadre des relations du CREPS de Bourges avec la Défense, 3 militaires ont été formés au certificat de spécialisation « APS sport handicaps » Les intitulés, contenus, intervenants sont adaptés, mais 2 stages sur 4 sont déjà annulés.	Confiée à M. Austerlitz depuis 1 an, ce dossier des formations connaît une baisse d'activité. Il est vrai que la place du pôle dans le secteur des formations est quelque peu contestée par la FFH. Celle-ci s'estime plus experte pour intervenir dans les sessions mais la complexité administrative des relations avec la DRH, conjuguée à une ressource interne du pôle insuffisamment solide, constituent des handicaps dommageables à une période où la formation des éducateurs et des acteurs est nécessaire.

2 **Formation initiale des agents**	Accroître le nombre d'agents du ministère sensibilisés aux problématiques SH	Sensibiliser les nouveaux agents au « sport-handicaps » 2 agents du PRNSH sont intervenus à Aix-en-Provence dans le cadre de la formation FIS organisée par le pôle SEMC	

OBJECTIF 4 Communiquer sur les enjeux du sport et handicaps			
Actions	**Productions**	**Moyens mobilisés**	**Commentaires**
1 **Faire du Handiguide des sports un outil de référence national**	Mise à jour de la base de données « Handiguide » ***Priorité 1***	Chantier relancé de façon très volontariste par la direction des sports suite à des observations de la Cour des comptes jugeant insuffisante la justification - au moyen de l'indicateur du nombre de licenciés handicapés, difficile à renseigner- des moyens alloués à la problématique de l'accès aux sports des handicapés La Cour a suggéré de procéder par recensement des sites accessibles et en capacité d'accueillir des handicapés. La DS a donc affiché l'objectif de finalisation du handiguide comme prioritaire. Le CPSF se dit motivé pour la mise à jour de ce site très utile, mais fait part de certaines craintes devant la tache à effectuer pour parvenir à un outil fiable. Le pôle est expressément chargé par la DS de le mettre à jour, de relancer les AS et de vérifier la fiabilité des données, qui, jusque là devaient être validées par les référents des DDI. A ce stade, 40% de la base est fiabilisée. Ce travail mobilise tous les agents du pôle pour	Chantier ouvert depuis 2006, la mise en place de la base de données des clubs en capacité d'accueillir des personnes handicapées dans de bonnes conditions, intitulée « handiguide » connaît des retards de finalisation qui s'accumulent. A noter que les modalités de mise en œuvre : volontariat des clubs pour se déclarer, appui sur les agents des DDJS pour alimenter la base… ont constitué des faiblesses de méthode dès le début. Un rapport de la Cour des comptes de 2013 relatif aux objectifs de performance du programme sport sur le volet de l'accès aux sports pour les handicapés a relancé le dispositif. Une enquête a été diligentée par la DS avec l'appui de la MEOS en 2014 pour mesurer l'impact du handiguide, le degré d'implication des clubs et entrevoir les pistes

		les relances téléphoniques, les requêtes d'informations, la saisie… Référent : S. De Leffe. Moyens : un stagiaire indemnisé.	d'amélioration. Cette étude à laquelle seules 9 984 associations sportives avaient répondu sur un panel de 148 198 a démontré qu'uniquement 5 232 clubs pouvaient accueillir des PSH. Ce travail indique également que le nombre de visites se situe à 22 240 pour 2014, contre 72 901 en 2009. (À noter que cet impact est lié au fait que le pôle a dû changer d'hébergeur en 2010 suite à la découverte d'erreurs dans les informations transmises)
2 **Mobiliser et informer les acteurs du sport et handicaps**	• Journée du sport partagé ***priorité 2*** devenue ***priorité 1***	Journée technique programmée en décembre 2015 avec la DGESCO (Éducation nationale) consacrée à la problématique du sport Handi/ valide en établissement scolaire	Une convention entre le CREPS le collège Jean-Renoir de Bourges et l'association ADAPT du Cher (établissement médico-social accueillant des personnes handicapées) existe depuis 2013. Objectif : permettre aux collégiens valides et aux adolescents handicapés de l'ADAPT de pratiquer des APS au CREPS sous la responsabilité d'un enseignant d'EPS du collège et d'un PS du CREPS dans des locaux et avec du matériel adapté tous les mercredis. Cette action devrait être mise en exergue lors de la journée sport partagé en décembre 2015 (année du sport à l'école).

	● évolution des lettres d'information et du site internet ● 3 lettres territoriales ● 5 lettres aux fédérations ● rendre accessibles les outils d'information du pôle : Handiguide et présentation du PRNSH	Émeline Riffault, récemment titularisée à la suite du concours réservé « Sauvadet », assure la fonction de documentaliste et de coordination administrative. En liaison avec les autres agents du pôle, elle veille à la publication des outils du pôle, qu'ils soient réguliers (lettres) ou ponctuels (études, ouvrages, bibliographie, …).	À noter des lignes éditoriales non homogènes entre les différentes lettres. Cela peut induire de la confusion. La traduction en anglais pourrait être envisagée.

3.4.3 État des productions

On trouvera ci-après un état récapitulatif des productions du pôle, selon la classification qu'il a choisie.

Intitulé	Présentation	Partenaires	Bénéficiaires	Lien
LETTRES EXPERTES				
Pratique sportive et handicap psychique **2013**	Réalisée avec le soutien de la commission Handipsy de la Fédération française de sport adapté, la lettre experte « Pratique sportive et handicap psychique » apporter un éclairage sur le handicap psychique et expose les enjeux et bienfaits de la pratique sportive sur ce type de public.	FFSA	Acteurs du sport	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/actu/handipsy2.pdf
Le développement du fauteuil tout terrain **2011**	La lettre experte « Le développement du Fauteuil Tout Terrain » est consacrée à la pratique et au développement de ce matériel adapté (présentation du matériel, lieu de pratique, encadrement structure d'accueil, …).	FFH	Acteurs du sport	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/stories/fichiers/prnsh/productions_prnsh/lettre_experte_fttinternet.pdf
Sport handicap et discrimination **2011**	Le Pôle Ressources National Sport et Handicaps est régulièrement interrogé par des organisateurs d'activités physiques et sportives sur l'accueil des pratiquants handicapés et les questions de discrimination. Quelques décisions et recommandations récentes du Défenseur des droits permettent d'apporter aux organisateurs sportifs un éclairage sur ces questions de discrimination dans le champ du sport et des loisirs.	Défenseur des droits	Cadres du sport	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/publication/le-sh-discriminations.pdf
OUTILS RÉSEAU NATIONAL SH				
Guide de la mission **2014**	Le Guide de la mission sport et handicaps est un outil d'accompagnement à la prise de fonction des agents d'État nouvellement nommés sur la mission. Il permet une appropriation rapide du périmètre et des enjeux de la mission portée par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.		Réseau national SH	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/doc/guidemissionsh2.pdf

Intitulé	Présentation	Partenaires	Bénéficiaires	Lien
Référentiel pour un développement maîtrisé et durable des APS pour les PSH **2013**	Le « Référentiel national pour un développement maîtrisé et durable des activités sportives pour les personnes handicapées », porté par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), a été réalisé en concertation avec la Direction des Sports, le Pôle Ressources National Sport et Handicaps (PRNSH), l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP), la Fédération Française Handisport (FFH) et la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA). Il a pour objectif d'accompagner les fédérations sportives dans leur démarche de développement global de la pratique sportive en faveur des personnes en situation de handicap.	CPSF, FFH, FFSA, Insep	Réseau national SH	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/publication/referentiel.pdf
Évaluation 2013 de la mise en œuvre territoriale de la politique ministérielle en faveur de l'accès des PSH aux APS **2014**	Synthèse des informations transmises par les DRJSCS et les établissements nationaux au titre de l'exercice 2013	DRJSCS et établisse-ments du MS	Réseau national SH	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/2013/synthese_missionsh_eval2013.pdf
Évaluation 2014 de la mise en œuvre territoriale de la politique ministérielle en faveur de l'accès des PSH aux APS **2015**	Synthèse des informations transmises par les DRJSCS et les établissements nationaux au titre de l'exercice 2014	DRJSCS et établisse-ments du MS	Réseau national SH	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/2014/synthese_missionsh_eval2014.pdf

Intitulé	Présentation	Partenaires	Bénéficiaires	Lien
Regroupement 2013 des fédérations **2013**	Le 3ème regroupement des référents « sport et handicaps » des fédérations sportives qui s'est déroulé les 4 et 5 juin 2013 au CREPS du Centre aura notamment permis d'aborder les points suivants : - le contexte du mouvement sportif national comme international dans le champ du handicap ; - les relations interfédérales ; - la présentation aux fédérations du Référentiel national pour un développement maîtrisé et durable des activités sportives pour les personnes handicapées.		Réseau national SH	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/publication/lf-regroupement.pdf
Annuaire des référents des fédérations	Les bases de données des référents « sport et handicaps » du réseau territorial du ministère chargé des sports ainsi que des fédérations sportives sont disponibles sur le site du PRNSH			http://www.handicaps.sports.gouv.fr/index.php/sport-et-handicaps/federations-sportives/19-referents-handicaps-des-federations-multisport http://www.handicaps.sports.gouv.fr/index.php/sport-et-handicaps/federations-sportives/18-referents-handicaps-des-federations-unisport
Annuaire des référents territoriaux				http://www.handicaps.sports.gouv.fr/index.php/sport-et-handicaps/reseau-national-sport-et-handicaps/26-les-acteurs-institutionnels

Intitulé	Présentation	Partenaires	Bénéficiaires	Lien
ENQUÊTES				
L'accès des spectateurs handicapés aux événements sportifs **2012**	**Synthèse des résultats de l'enquête sur l'accès des spectateurs handicapés aux évènements sportifs** Le Pôle Ressources National Sport et Handicaps a réalisé une enquête sur l'accès des spectateurs handicapés aux événements sportifs afin de mesurer les difficultés et les besoins des spectateurs handicapés lors des événements sportifs. Cette lettre experte présente une synthèse des résultats de cette enquête.		Réseau national SH	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/resultacces.pdf http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/syntacces.pdf
	Accès des spectateurs handicapés aux évènements sportifs : le tournoi de Roland Garros et la finale du TOP 14 Orange. L'enquête sur l'accès des spectateurs handicapés aux évènements sportifs fait notamment ressortir la nécessité de valoriser les initiatives mises en œuvre par les organisateurs d'évènements sportifs. Pour favoriser leur diffusion, le Pôle Ressources National Sport et Handicaps présente deux initiatives dans le cadre de cette lettre-experte : le développement de l'accessibilité de Roland-Garros et la mise en place d'un dispositif d'audio description pour les spectateurs déficients visuels à l'occasion de la finale du TOP 14 Orange de rugby.	FF Tennis Ligue professionnelle de Rugby et FF Rugby	Réseau national SH	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/rgto.pdf
Matériels sportifs adaptés **2012**	Restitution d'une enquête		Acteurs du sport	http://www.handicaps.sports.gouv.fr
Handicap et fédérations sportives **2010**	Réalisée en 2010 puis complétée en 2012, cette étude a pour objectif de présenter une photographie, à un instant donné, sur la prise en compte des personnes handicapées physiques et mentales, au sein d'un échantillon représentatif de fédérations sportives. Le Pôle Ressources National Sport et Handicaps (P.R.N.S.H.) présente cette étude réalisée auprès de onze fédérations unisports et une fédération multisport. Le choix a été effectué sur la base d'un équilibre entre des activités exercées dans un espace fermé (salle, stade ou gymnase) et des activités exercées dans un environnement naturel.		Réseau national SH	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/stories/fichiers/prnsh/productions_prnsh/2010-Etude_PRNSH_Fedes.pdf http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/stories/fichiers/prnsh/productions_prnsh/2010-Etude_PRNSH_Fedes.pdf

Intitulé	Présentation	Partenaires	Bénéficiaires	Lien
L'accueil des personnes en situation de handicap dans les structures sportives en **2014**	Restitution de l'enquête sur l'accueil en club des personnes en situation de handicap complétée par l'analyse des statistiques handiguide 2014		Acteurs du sport	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/index.php/sport-et-handicaps/federations-sportives/64-l-accueil-des-personnes-en-situation-de-handicap-dans-les-structures-sportives-en-2014
ACCESSIBILITÉ DES LIEUX DE PRATIQUE				
Gymnase **2012**	Le Pôle Ressources National Sport et Handicaps a donc installé un groupe de travail national qui s'est attaché à identifier les aménagements possibles qui permettront d'accroître l'autonomie des personnes en situation de handicap dans les gymnases, de renforcer la qualité et le confort d'usage pour tous, et de garantir ainsi au plus grand nombre l'accès aux activités physiques et sportives, et au spectacle sportif. Ce guide, rassemble un rappel des obligations réglementaires sur l'accessibilité, ainsi que des recommandations complémentaires et des conseils pratiques qui répondent aux besoins de tous les sportifs en situation de handicap. Destiné à l'ensemble des acteurs concernés, maîtres d'ouvrage, propriétaires, gestionnaires d'équipements ou responsables associatifs, le guide « gymnase » est conçu comme un véritable outil d'aide à la décision. Il a vocation à accompagner la conception des projets de construction ou de rénovation des gymnases.	DS, DMA, Certu, FFH, FFSA, FFTA, ANDIISS, AIRES, ARVHA, AFPAH, F2S	Maîtres d'œuvre et Maîtres d'ouvrage	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/stories/fichiers/prnsh/productions_prnsh/guideacces.pdf
Piscines **2013**	La seconde édition du « *Guide d'usage, conception et aménagements - Les Piscines* » de la collection «Accessibilité des équipements, espaces, sites et itinéraires sportifs» répond à ces besoins. Elle intègre les évolutions réglementaires et s'enrichie de nouvelles recommandations et illustrations. Destiné à l'ensemble des acteurs concernés, maîtres d'ouvrages,	Unapei, APF, Certu, FFH, DMA, DHUP, DS		http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/publication/guidepiscines2.pdf

Intitulé	Présentation	Partenaires	Bénéficiaires	Lien
	propriétaires, gestionnaires d'équipements ou responsables associatifs, le guide « piscines » est conçu comme un véritable outil d'aide à la décision. Il a vocation à accompagner la conception des projets de construction ou de rénovation des piscines.			
Sports de glace **2014**	Réalisé conjointement par le Pôle Ressources National Sport et Handicaps (PRNSH) et la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG), l'outil « *sports de glace – guide d'accessibilité au handicap* », est un cahier technique qui propose des éléments réglementaires mais aussi des préconisations issues d'observations de terrain large en y intégrant notamment, au-delà de l'accessibilité de l'équipement sportif, une réflexion concernant l'accessibilité du matériel et des pratiques sportives de glace..	FF Sports de Glace	Maîtres d'œuvre et Maîtres d'ouvrage	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/doc/guide_sportsdeglace.pdf
Recueil **2013**	Élaboré à partir d'un appel à contributions national, le Recueil identifie une diversité d'équipements sportifs accessibles. Les contributions sélectionnées relatent ainsi des initiatives remarquables et des organisations originales. Elles présentent également des solutions techniques innovantes qui font appel à des matériels spécifiques. Enfin, elles valorisent des organisations humaines adaptées qui favorisent l'accueil des personnes en situation de handicap. Les éditions 2013 et 2014 du « Recueil national pour l'accessibilité des équipements sportifs aux personnes en situation de handicap » sont disponibles en téléchargement sur le site du Pôle Ressources National Sport et Handicaps (onglet « Environnement réglementaire », rubrique « Accessibilité des équipements sportifs »)	DMA, Certu, CPSF, FFH, FFSA, APF, Unapei, FAF, Unisda	Tous acteurs du sport	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/publication/2013_recueil.pdf
Recueil **2014**				http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/recueil/recueilnational2014.pdf
ACTION DES FÉDÉRATIONS				
Aviron **2014**	Le Pôle Ressources National Sport et Handicaps (PRNSH) publie une série de productions, intitulée "*Le réseau fédéral sport et handicaps*". Elle a pour objectif de présenter les conditions d'intégration des personnes en situation de handicap au sein des organisations fédérales	FFA	Tous acteurs du sport	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/lf/lf-ffaviron2.pdf
Boxe **2012**		FFB		http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/stories/fichiers/prnsh/lf/lfbox.pdf

Intitulé	Présentation	Partenaires	Bénéficiaires	Lien
Canoë Kayak **2014**	L'ensemble de la collection est disponible en téléchargement sur le site du Pôle Ressources National Sport et Handicaps (onglet « Sport et Handicaps », rubrique «Fédérations sportives»)	FFCK		http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/lf/lf-ffck2.pdf
Équitation **2012**		FFE		http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/stories/fichiers/prnsh/lfequi.pdf
Football **2014**		FFF		http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/lf/lf-fff.pdf
Judo**2014**		FFJDA		http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/lf/lf-ffjda.pdf
Sport universitaire **2013**		FFSU		http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/LF_-_FFSU_v2.pdf
Surf		FFS / Association Nationale Handi Surf		http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/lf/lf-handisurf.pdf
Tir à l'Arc **2013**		FFTA		http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/lf/lf-ffta.pdf
Triathlon **2013**		FFTri		http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/publication/lf-fftri.pdf
Voile **2014**		FFV		http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/lf/lf-ffvoile.pdf
Vol Libre **2014**		FFVL		http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/lf/lf-ffta.pdf
FSGT **2013**		FSGT		http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/doc/lf-fsgt.pdf

Intitulé	Présentation	Partenaires	Bénéficiaires	Lien
SUPPORTS INFORMATIQUES				
Handiguide des sports Création **2006**	Le site internet handiguide des sports (www.handiguide.sports.gouv.fr) crée en 2006 à l'initiative du ministère chargé des sports est un annuaire interactif des structures qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap. Il a pour objectif de recenser les structures sportives qui accueillent des personnes en situation de handicap. Il permet de porter à la connaissance des personnes handicapées qui recherchent une structure sportive adaptée à leurs besoins l'offre de pratique qui leur est dédiée. Afin de promouvoir le handiguide des sports auprès des structures sportives non inscrites qui ont une démarche d'accueil des personnes en situation de handicap, le pôle ressources national sport et handicaps met à disposition deux outils de communication en version dématérialisée sur son site internet (**www.handicaps.sports.gouv.fr**) (onglet « Expériences - Initiatives », rubrique « Pratiques sportives ») :		Réseau national SH Mouvement sportif	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/doc/handiguide_support_communication.pdf
			Tous publics	www.handiguide.sports.gouv.fr
Le site internet du PRNSH	Le site Internet du Pôle Ressources National Sport et Handicaps (www.handicaps.sports.gouv.fr) est un site d'informations qui rassemble et propose en téléchargement un ensemble de ressources documentaires et d'informations sur la thématique du sport et handicaps. L'ensemble des publications produites par le PRNSH est également proposée dans leur version dématérialisée.		Tous acteurs du sport	http://www.handicaps.sports.gouv.fr
La Lettre info du PRNSH	La lettre info du PRNSH est la *newsletter* du pôle. Elle est constituée d'un ensemble de brèves recensant les actualités du sport et handicaps classées par thématiques : Territorial Réglementation / Accessibilité Fédéral Formation Actualités / Evènements		7 300 abonnés dont Réseau national SH	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/index.php/le-pole-ressources/la-lettre-du-pole

Intitulé	Présentation	Partenaires	Bénéficiaires	Lien
	Diffusée de manière bi-mensuelle et ouverte à l'inscription du grand public, la lettre info du PRNSH est principalement destinée aux acteurs concernés par la thématique (DRJSCS, DDCS(PP), fédérations sportives, collectivités territoriales, structures handiguide, acteurs du handicap).			
Les livrets LSF **2007**	La Langue des Signes Française (LSF) est reconnue comme langue à part entière par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Comme toutes les langues étrangères, la LSF s'apprend par la pratique. Ces carnets peuvent permettre à ce titre, de sensibiliser à cette langue, et éventuellement d'approfondir des connaissances et d'inciter à son apprentissage.		Tous publics	http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/stories/fichiers/prnsh/productions_prnsh/signes_et_sports.pdf
				http://www.handicaps.sports.gouv.fr/images/stories/fichiers/prnsh/productions_prnsh/signe-sport-sante.pdf

3.4.4 Forces et faiblesses

Sur la base de la revue des actions du plan annuel 2015 et du relevé des productions réalisées par le PRNSH, les rapporteurs font un constat de résultats globalement modestes, voire décevants.

3.4.4.1 Des résultats un peu décevants dus …

Dans chacune des quatre orientations stratégiques qui sous-tendent le travail du pôle, le degré de réussite est en-deçà de ce que l'on est en droit d'attendre d'un pôle ressources, s'agissant d'une problématique sociétale centrale.

Par ailleurs, à l'intérieur de ces quatre objectifs stratégiques, les rapporteurs ont noté des différences.

Il apparaît clairement :

- que les objectifs 1 et 4 (consacrés, respectivement, à (i) mieux connaître pour mieux agir [***objectif 1***], et (ii) communiquer sur les enjeux du « sport- handicaps » [***objectif 4***]) concentrent l'essentiel des moyens humains disponibles du pôle et produisent les outils et les effets les plus significatifs ;
- alors que les objectifs 2 et 3 (visant à (iii) développer les réseaux « sport et handicaps » et la collaboration avec les acteurs et (iv) accompagner l'évaluation des politiques publiques « sport-handicaps ») font preuve de fragilité certaine.

Dans le cadre de l'***objectif 1***, le pôle déploie beaucoup d'énergie à enrichir et à faire connaître son expertise relative aux mesures d'accessibilité aux équipements sportifs en réalisant, avec l'appui d'un réseau de partenaires significatifs, à l'aide de guides techniques et de recueils d'expériences réussies visant à motiver les propriétaires ou gestionnaires d'équipements à faire école.

Ce même objectif inclut implicitement aussi le dossier qui donne tout son sens à un pôle ressources national, à savoir, la coordination des référents des services déconcentrés et des fédérations. Il s'agit de recenser et de mesurer le degré de progression, dans les territoires et dans le monde fédéral, de la problématique de l'amélioration de l'accès aux APS des personnes handicapées ainsi que de repérer des personnes ressources sur lesquelles s'appuyer.

Ce deuxième volet est, sans conteste, moins avancé que le premier, faute d'interlocuteurs en nombre suffisant dans les DRJSCS et les DDI, et de compétences internes au pôle.

Dans l'***objectif 4***, on trouve le dossier du « handiguide », considéré comme priorité 1 par la direction des sports. Les rapporteurs ont noté que, nonobstant les difficultés liées à la conception initiale de ce produit et à un manque de moyens techniques et humains, le pôle s'astreint à poursuivre le travail d'alimentation de la base de données.

Par ailleurs, sont incluses dans cet objectif les productions principales du pôle. À ce titre, les rapporteurs font le constat que l'ensemble très hétérogène de productions, publications, dossiers d'enquêtes, …, listés par le pôle, ne fait que traduire l'implication du pôle dans la

problématique de l'accessibilité des équipements (objectif 1) au travers des guides, recueils et fiches techniques portant sur ce thème.

Pour sa part, l'examen du contenu des ***objectifs 2 et 3*** (développer les réseaux et accompagner les politiques publiques) donne à penser que, sur ces terrains, le pôle parvient à des résultats très modestes bien que des initiatives aient été prises en direction des acteurs (services déconcentrés et fédérations, en particulier) et des productions réalisées en ce domaine.

On observe toutefois que -hormis les restitutions des enquêtes annuelles conduites à la demande de la direction des sports portant sur la mise en œuvre de la politique ministérielle en faveur des PSH- la plupart des fiches, lettres, …, sur cette problématique ont été conçues entre 2010 et 2013. Cette période coïncide avec la présence au pôle d'un contractuel juriste qui paraît, en son temps, avoir apporté des compétences certaines à la structure.

Depuis 2013, le départ de cet agent contractuel (qui, 2 ans après, a réussi le concours réservé de professeurs de sport et a été affecté en service déconcentré) a privé le pôle d'une expertise précieuse.

3.4.4.2 … pour partie à des raisons internes …

Les rapporteurs constatent que le pôle est aujourd'hui en difficulté : il ne peut pas vraiment conduire efficacement des études et des analyses pour le compte de la direction des sports, ni enrichir par des éléments documentés une politique en faveur de l'accès au sport des personnes en situation de handicap.

Ce constat s'explique en grande partie, d'une part, par la faiblesse en ressources humaines et en compétences du pôle (celui-ci a du mal à attirer des agents motivés), d'autre part, par la difficulté rencontrée, à l'interne, par le responsable du pôle, un peu isolé à l'intérieur du CREPS, pour créer une dynamique plus grande au sein de son équipe.

Il n'en demeure pas moins qu'à une certaine période, le PRNSH avait recours à plusieurs stagiaires en *master* STAPS, *a priori* bien encadrés, qui ont contribué à des productions efficaces, à la fois pour le pôle et pour leur propre formation. Ceci ne semble plus être le cas aujourd'hui (le seul stagiaire en fonction lors de la visite de la mission était un étudiant de profil « communication-marketing ») et c'est assurément dommage.

3.4.4.3 … mais aussi à des causes structurelles externes …

Cependant, des éléments externes liés à la place et aux rôles qu'entendent tenir les fédérations spécifiques (les fédérations « handisport » et « sport adapté ») dans le contexte national (et international) du sport et du handicap, qu'il s'agisse de l'accès des personnes en situation de handicap au sport amateur (activités physiques) ou de la structuration d'une filière « de haut niveau » pour ces personnes. Par ailleurs, dans ce deuxième domaine, entre aussi en jeu le Comité paralympique et sportif français[24] (CPSF), acteur-clé auprès du CNOSF pour l'accès aux JO et jeux paralympiques et aux grandes compétitions mondiales.

[24] Dont les missions ont été récemment élargies (*cf.* 4.1.3.3 *infra*)

Ces acteurs sportifs fédéraux et olympiques disposent, tous les trois, de moyens d'État (la FFH bénéficie de 18 cadres techniques, la FFSA de 13 et le CPSF de 2 –un deuxième cadre doit arriver au 15 octobre 2015 -ce à quoi s'ajoute l'allocation de 75 emplois aidés pour chacune des deux fédérations FFH et FFSA, financés par le CNDS : ESQ = emplois sportifs qualifiés). De telles aides représentent une force incontestable pour développer, sur le même terrain d'actions que le pôle ressources, la coordination des référents fédéraux, la mobilisation des clubs pour le développement de l'accueil de handicapés en leur sein, la conception et l'organisation de formations ou encore le travail sur la classification des athlètes de haut niveau en catégories.

Ainsi, cette situation, qui n'existait pas dans cette forme en 2003 lors de la création du pôle donne lieu à l'intervention, en parallèle, d'au moins trois acteurs dans le champ du sport-handicaps : celle du pôle et celle des fédérations, auxquelles s'ajoutent les initiatives du CPSF, qui, s'il ne dispose encore que d'une seule cadre et de peu de ressources publiques, a l'objectif, légitime, d'être plus visible et de jouer, dans le domaine du paralympisme, son rôle statutaire. C'est d'ailleurs dans ses attributions que figure la problématique dite de l'inclusion au sein de fédérations « homologues » (lesquelles interviennent aussi) de mesures de facilitation et de promotion du sport-handicaps.

Dans ce contexte, le PRNSH a, objectivement, du mal à se situer entre les fédérations spécifiques et les fédérations homologues ainsi que face au CPSF, pour faire progresser sereinement l'application de l'inclusion des handicapés dans les activités sportives, voire même pour imposer des contenus de formation adaptés et reconnus.

La structuration –sous l'impulsion des pouvoirs publics- des relations entre tous ces acteurs qui se « cherchent » avec plus ou moins d'agressivité, clarifierait incontestablement la situation.

3.4.4.4 … qu'illustrent trois exemples.

Le *premier exemple* porte sur la réalisation du « handiguide », sujet que la mission a déjà évoqué. Les acteurs veulent, chacun dans leur sphère, conduire leurs propres actions. En effet, la FFH explique très clairement que la finalisation du handiguide ne les mobilise pas, car de son côté, avec les clubs affiliés FFH, elle a réalisé, sur une plateforme fédérale intitulée « où pratiquer », un recueil des clubs qui sont en capacité d'accueillir des PSH. À l'heure actuelle, 300 clubs sont enregistrés dans cette base (sur 1 200 clubs affiliés) et il n'entre pas dans les objectifs de la FFH de collaborer aux travaux du pôle.

La *seconde illustration* concerne les formations. Dans ce domaine, la FFH s'estime beaucoup plus légitime que le pôle et peine à comprendre qu'elle ne soit pas le référent pour la formation des conseillers sportifs des services déconcentrés alors même qu'elle forme les cadres techniques d'État placés auprès des fédérations.

À ce titre, la FFH a indiqué aux rapporteurs que depuis 6 ans, 2 400 stagiaires issus de 114 structures différentes (dirigeants ou cadres des structures fédérales, éducateurs sportifs des collectivités, CTS, responsables de structures médico-sociales,…) ont suivi des formations organisées par ses soins.

Enfin, un *troisième cas* portant sur l'usage du « référentiel pour un développement du sport handicap durable » montre les difficultés du travail en commun entre les fédérations, le CPSF et le pôle : réalisé en grande par les 2 fédérations spécifiques et le CPSF ce document avait pour objectif de constituer un argumentaire structuré destiné a inciter les fédérations homologues a proposer une offre d'activités physiques et sportives au public handicapé (inclusion). Or, la FFH et la FFSA considèrent que le pôle n'utilise cet outil que trop partiellement et avec une détermination insuffisante.

Ainsi, bien que le directeur technique national de la FFH déclare développer des relations correctes, sinon fréquentes, avec le pôle, il apparaît clairement que ces éléments externes au pôle ne facilitent pas un développement serein d'une structure par ailleurs fragile en interne, qui ne dispose ni de partenaire universitaires capables de documenter les axes de travail avec des études scientifiques, ni d'experts juridiques, ni de relations approfondies avec la direction générale de la santé, la CNSA ou autres administrations placées au cœur de la thématique hormis par le biais de la direction des sports.

Alors que la problématique de l'amélioration de l'accès aux pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap a été identifiée et valorisée comme politique publique prioritaire dès le début des années 2000 (États généraux du sport, loi du 11 février 2005), que les fédérations spécifiques telles que la FFH et la FFSA sont les interlocuteurs reconnus sur le sujet, que le CPSF a été créé et le pôle « sport et handicaps » implanté au CREPS de Bourges en 2003, il apparaît que l'antériorité de cette mobilisation n'ait pas suffi à conforter le rôle et l'impact de cette structure dans le paysage sportif et administratif.

En effet, si, objectivement, le site internet du pôle présente des publications, des outils, des guides, des illustrations de bonnes pratiques de bonne qualité -notamment en matière de fondements juridiques et techniques de l'accessibilité et du « confort d'usage » des installations sportives- la structure en elle-même n'est pas considérée comme l'outil central de la politique du ministère des sports.

Les rapporteurs n'ont pu que noter la faiblesse structurelle du pôle PRNSH. Celle-ci trouve sans doute ses origines dans le choix de l'implantation de la structure au sein d'un CREPS relativement excentré, de ce fait à l'attractivité modeste[25] et qui a été ébranlé par des dysfonctionnements internes toujours présents dans l'esprit des agents qui y sont restés.

Il est flagrant que les compétences internes du pôle sont, depuis la création, réduites et insuffisamment spécialisées. Par ailleurs, le plan d'action analysé ci-dessus montre une difficulté réelle à définir clairement une stratégie cohérente et à conduire les actions qui contribueraient à faire progresser l'objectif central du pôle : améliorer concrètement l'accès aux APS pour les personnes handicapées dans des lieux les plus variés, au sein de disciplines diversifiées et dans le cadre de compétitions aux règles bien définies (classification).

[25] Il est paradoxal de constater que, malgré sa labellisation « PSH », le CREPS n'accueille, à ce jour ***aucune*** structure de la FFH ou de la FFSA, à même de pouvoir servir de centre d'application au PRNSH

Le pôle ressources national « sport santé bien-être »

PRN2SBE

- Caractéristiques du pôle
- Tableau des actions 2014
- Récapitulatif des productions
- Forces et faiblesses

3.5 Le pôle « sport santé bien-être »

3.5.1 Caractéristiques générales du pôle

3.5.1.1 Historique

Comme rappelé en 1.1, au début des années 2000, le ministère chargé de la jeunesse et des sports a décidé d'implanter, dans certains de ses établissements nationaux (CREPS), des « pôles ressources nationaux sports» dotés d'équipes dédiées et de budgets identifiés.

Ainsi, après la création, entre 2003 et 2005 des trois premiers pôles -« sports de nature » au centre de plein air de Vallon-Pont d'Arc (CREPS Rhône-Alpes) , « sports et handicaps » au CREPS de Bourges et « sport éducation insertion » au CREPS de Reims, puis de Besançon/Chalain[26]-, c'est en 2009 qu'a été implanté, au CREPS de Vichy, le pôle « sport santé » (*cf.* 1.1.2 *supra*).

Madame Roselyne Bachelot, alors ministre chargée de la santé et des sports, a -dans une allocution prononcée au moment de l'installation du pôle ressources au CREPS de Vichy le 23 octobre 2009- indiqué que cette création constituait, « *d'abord, une preuve de l'intégration de la thématique sport au sein du ministère de la santé, ensuite une volonté de se donner des moyens de démontrer, par des actions concrètes, que les activités physiques et sportives représentaient un bénéfice pour la santé des individus au motif que le développement de l'activité physique pour le plus grand nombre est une question de santé publique, qu'il s'agisse des jeunes ou des seniors, des sportifs ou des personnes sédentaires, valides ou en situation de handicap ou de malades* ».

Cet objectif générique a ensuite été décliné en différentes actions, inscrites dans une convention passée entre la direction des sports et le CREPS de Vichy, dont, notamment :

- le recensement des acteurs du sport santé et la structuration d'un réseau ;
- l'appui aux plans nationaux « bien vieillir », « prévention des accidents liés au sport » et « prévention du mésusage du médicament »;
- le lancement de formations adaptées d'éducateurs sportifs qui encadreraient des publics à risque.

Cependant, de nombreuses difficultés sont intervenues dès les premières démarches de structuration de ce pôle au sein du CREPS. À compter de la procédure de recrutement du médecin devant assurer le pilotage général de la mission jusqu'à la structuration du plan de travail, en passant par les modes de relations avec le CREPS, des tensions certaines ont vu le jour entre les acteurs locaux (direction du CREPS et médecin pressenti, collectivités locales concernées). En conséquence, les réalisations attendues n'ont pas été effectives.

Ces obstacles, la plupart du temps nés de relations interpersonnelles difficiles, n'ayant pas trouvé d'issue favorable, après une démission prématurée du médecin coordonnateur recruté et l'installation d'un second médecin, la direction des sports a été contrainte de dresser, fin 2011, un bilan insatisfaisant, malgré ses tentatives de médiation et elle a, le 15 février 2012, résilié la convention relative au pôle qui a été fermé.

---

[26] Fusionné (et transféré) avec le pôle « sport, famille et pratiques féminines » -créé en 2005 au CREPS PACA (site d'Aix-en-Provence)- sous l'intitulé « sport éducation mixités citoyenneté »

Après cet essai infructueux, la direction des sports a réimplanté, d'abord, en mai 2013, auprès de la sous-directrice de l'action territoriale, du développement des pratiques sportives et de l'éthique du sport, puis, en septembre 2014, au sein du bureau de la protection du public et de la promotion de la santé (DSB2), une mission chargée de la promotion de la problématique « sport-santé ». Pour étayer cet objectif, le ministère s'appuie sur les résultats d'enquêtes de l'OMS qui démontrent que « *l'inactivité physique est responsable, à elle seule de 10% des décès en Europe et qu'en revanche, 15 mn de marche tous les jours diminuent la mortalité de 14% quel que soit son âge ou son capital santé.* »

En effet, la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative de 2013 tenait à développer la promotion de l'activité physique et sportive comme facteur de santé -que cette activité soit pratiquée à titre préventif ou thérapeutique et avait explicitement demandé au pôle de définir un plan d'action national « sport santé bien-être » et de valoriser les expériences déjà initiées sur ce thème dans plusieurs régions (actions de prévention des chutes chez les seniors avec la CARSAT, la CPAM et les mutuelles en Bourgogne/Franche-Comté, expérimentation « sport sur ordonnance » en Alsace, programme sport et obésité en Midi-Pyrénées, notamment).

L'adoption par l'Assemblée nationale, en mars 2015, d'un amendement -portant sur le développement de la pratique régulière d'activités physiques et sportives à tous les âges- légitime les premières initiatives en ce sens et pourrait, de ce fait, redynamiser le pôle ressources « sport santé », ré-intitulé « sport santé bien-être ». Dans cette optique, il apparaît indispensable de lancer un projet de restructuration nationale d'une offre d'activités physiques et sportives bien identifiée, fiable et de qualité afin que les praticiens soient en mesure de prescrire à des patients des séances adaptées dans leurs territoires et que les usagers puissent avoir également accès à ce type de pratiques.

La réimplantation du pôle à l'administration centrale depuis mai 2013 a permis de définir des enjeux plus ciblés (plan national « sport santé bien-être » décliné dans les régions par exemple) et de se rapprocher de la direction générale de la santé pour prendre part à des travaux de recherches d'envergure, sur le plan national et européen.

Néanmoins, si la conseillère scientifique, un professeur de médecine en poste au centre hospitalo-universitaire Gabriel-Montpied de Clermont-Ferrand, assure ce lien entre la recherche, l'observation et les objectifs opérationnels du pôle, l'équipe formée d'un médecin coordonnateur et de chargés de mission, dont le principe semble avoir été adopté en 2013, vient de connaître deux années de perturbations internes qui ont, de fait, conduit à une réduction de l'effectif à seulement 2 chargées de mission (relevant du statut de professeur de sport) placées sous l'autorité du chef du bureau DSB2.

3.5.1.2 Composition de l'équipe et structure actuelle du pôle intégré dans le bureau DSB2

Après l'épisode du CREPS de Vichy, pour le moins conflictuel, l'installation à la direction des sports a connu des vicissitudes, nées, selon les témoignages recueillis, de recrutements inadaptés et de conflits de personnes.

Deux médecins recrutés successivement sur le poste de responsable de pôle ont assuré un service de courte durée (5 mois pour la première, 18 mois pour la seconde), un cadre technique national a, elle aussi, considéré que les conditions de son exercice professionnel

n'était pas réunies et n'est restée que 18 mois tandis que le médecin (appartenant au bureau DSB2 et non attaché au pôle) chargé du suivi du programme « sport santé bien-être » et de la coordination des médecins conseillers régionaux en poste dans les DRJSCS a quitté le service en septembre 2015.

À ce jour, seules les deux chargées de mission, professeurs de sport, en poste depuis septembre 2013 et novembre 2014 (la deuxième ayant succédé à un cadre recruté pour une période transitoire de 4 mois), demeurent au service pour assurer :

- diverses actions de communication –dont la diffusion de l'information du pôle- sous la responsabilité de la conseillère scientifique et du chef de bureau ;
- le suivi et la synthèse annuelle du volet régional du plan « sport santé bien-être » ;
- depuis la rentrée 2015/2016, les recensement et enquêtes pour la mise en place d'un label (DS+DGS) des unités en capacité d'accueillir, dans des structures proposant des activités physiques et sportives, des malades atteints de maladies chroniques.

Travaillant, semble-t-il, en excellente harmonie –due à leurs précédentes fonctions-, elles ont fait part aux rapporteurs de leur désarroi face à cette situation et de leur déception dans la mesure où toutes deux sont issues du réseau des services déconcentrés de l'État en Île-de-France, services où elles exerçaient les missions de référent « sport-santé ».

Leur motivation n'est pas émoussée, mais, d'une part, le fort *turn-over* des agents du pôle et l'absence de continuité dans la représentation de celui-ci à l'extérieur, dans des groupe de travail ou de suivi[27], d'autre part, l'annonce, le 18 septembre, de la réimplantation du pôle au CREPS de Vichy sans disposer de visibilité sur la répartition des missions, qui devrait s'effectuer entre le pôle et la direction des sports, les inquiètent et l'une d'elles envisage une demande de mutation.

Dans ce contexte, les rapporteurs disposent de peu d'éléments concernant l'avenir du pôle ressources » sport-santé ».

3.5.1.3 Éléments budgétaires

Partie intégrante du bureau DSB2, la structure actuelle, réduite, qui hérite des objectifs de l'ex-PRNSS de Vichy, ne dispose pas de budget propre mais bénéficie, en fonction du plan d'action défini, d'une enveloppe de « dépenses prévisionnelles » qui, en 2015, se monte à 80 000 euros.

Les contributions financières de DSB2 concernent, essentiellement, des dépenses de production de documents -imprimés (guides, fascicules) ou diffusés sur des supports électroniques (clips, vidéos)- et des achats de services (graphisme, conception de documents) auprès de sociétés spécialisées.

[27] Plusieurs interlocuteurs « extérieurs » à DSB2 ont indiqué à la mission qu'en l'espace d'un an, ils avaient eu affaire à trois, voire plus, représentants différents du pôle.

3.5.2 Revue des actions 2014

Pôle ressources national « sport santé bien-être » (PRNSSBE)

Direction des sports

Bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage

Objectifs du pôle ***Outil de dimension nationale, le pôle « sport santé bien-être », implanté depuis mai 2013 à la direction des sports a pour objectif la promotion de l'activité physique et sportive comme facteur de santé. Il apporte son expertise et son soutien aux services du ministère chargé des sports ainsi qu'aux différents partenaires et acteurs qui œuvrent dans ce champ.***
Missions du pôle - Observer et communiquer - Faciliter et encourager la pratique du « sport-santé » - Piloter le plan « sport santé bien-être »
AXES STRATÉGIQUES 2014-2017 **AXE 1 : -Tenir une veille documentaire pour les professionnels et le grand public** **AXE 2 : -Apporter expertise, conseil, soutien et accompagnement aux services du ministère ainsi qu'aux différents partenaires de ce champ d'action** **AXE 3 :- Promouvoir le développement des activités physiques et sportives comme facteur de santé** **AXE 4 : -Recenser et valoriser les actions et expérimentations innovantes** **AXE 5 : - Animer le réseau des acteurs du champ « sport-santé »** **AXE 6 : -Analyser les plans régionaux pour encourager et diffuser les bonnes pratiques**

Principales actions conduites en 2014

AXE 1 Tenir une veille documentaire			
Actions	**Cibles**	**Productions/moyens**	**Commentaires**
Recueil de littérature **Revues scientifiques** **Résultats de recherches et expertises**	Acteurs SSBE (pôle, Réseaux SSBE ; mouvement sportif ; grand public, *etc*.)	Recherche sur internet, consultation d'experts Production d'une bibliographie Mise à contribution d'un stagiaire notamment Signature d'une convention diligentée par le Cabinet du ministre (2013) auprès d'un prestataire « Hospinomics » pour la réalisation d'une revue de littérature sur l'impact médico-économique du défaut de pratique sportive (coûts assurance maladie. Coût : 8 000 euros Étude non diffusée	Le pôle ne dispose pas de documentaliste. Par ailleurs, la bibliographie est élaborée par le pôle. Elle est soumise à une documentaliste pour diffusion Collaboration avec le centre de doc de l'INJEP et le CRDM.

AXE 2 Apporter expertise, conseil et soutien aux acteurs			
Actions	**Cibles**	**Productions/ moyens**	**Commentaires**
Rencontres : **- de fédérations pour conseil et soutien à leurs actions de développement de programmes sport santé** **- d'associations qui ont pour objet le sport-santé**	Fédérations sportives Associations (« CAMI sport et cancer »…) Mutuelles	Réunions avec fédérations de triathlon, FSGT, badminton, Ufolep, randonnée pédestre, EPGV, retraite sportive, Sports pour Tous, natation, … Accompagnement dans construction de projets : Athlétisme, Aviron, Tennis de Table.	Le lien avec les fédérations sportives, un des leviers principaux du pôle, est à renforcer afin d'améliorer l'action à leur égard.

Participation au groupe de travail relatif au dispositif d'APS en direction des personnes âgées	Personnes âgées	Participation aux réunions de travail dans le cadre du plan d'action national portant sur la perte d'autonomie. Proposition de recommandations Participation à la rédaction du rapport du professeur Rivière (PU-PH de Toulouse)	DGS , DS, CNAM, CNAV, CNSA, HAS
Action de sensibilisation aux bienfaits des APS et action de mise à la pratique d'APS en direction du personnel d'une administration	Surveillants des établissements des établissements pénitentiaires dont les contraintes et difficultés professionnelles sont considérables	Signature d'une convention entre la DS et la DAP portant sur : 1. intervention du MVJS dans la formation organisée par l'ENAP ; 2. rédaction d'un fascicule rédigé par MVJS sur l'intérêt de la pratique sportive pour les personnels (en cours de validation) ; 3. organisation de séances d'activités physiques et sportives pour les personnels des établissements pénitentiaires.	- Prise de contact et signature de la convention en 2014 - La mise en place opérationnelle est en cours.

AXE 3 **Promouvoir le développement des APS comme facteur de santé**			
Actions	**Cibles**	**Productions/moyens**	**Commentaires**
Production d'outils de communication	Réseaux SSBE ; mouvement sportif ; grand public	- Production de fiches thématiques portant sur des problématiques de santé particulières - L'usage du Site Internet est rendu complexe dans la mesure où le site de la DS est géré par la DSI du SGMCAS et passe par PACO : autonomie quasi-nulle pour interventions.	Cet axe se retrouve dans les autres axes développés dans ce document. Fiches sur « le sport et les femmes enceintes » (*cf.* SEMC) et sur « sport et dépression ».

AXE 4 Recenser et valoriser les actions et expérimentations innovantes			
Actions	**Cibles**	**Productions/ moyens**	**Commentaires**
Communication pour valoriser les bonnes pratiques et actions	Réseaux SSBE, mouvement sportif, partenaires publics et privés et grand public	- Diffusion d'une lettre d'information périodique permettant de valoriser les actions remarquables - Valorisation des bonnes pratiques grâce à la mise en ligne sur site Internet - Recensement par le médecin du bureau des actions mises en place en 2014 par les médecins conseillers régionaux (1 réunion par an avec DS et pôle). *NB : cette action ne relève pas stricto sensu du pôle.* Un projet d'annuaire des clubs en capacité de faire une offre sportive suite à une prescription médicale est à l'étude à la DS (B. Zedet). Le CNOSF a, de son côté, un groupe de travail en cours sur le sujet. Le CROSIF a esquissé un outil, ainsi que plusieurs régions qui ont proposé des labels de clubs via l'ARS (ex : CROMS en Auvergne).	Le pôle souhaite développer une procédure pour recenser les structures en capacité d'offrir un pratique d'APS en faveur des personnes à besoins particuliers (pathologies chroniques, personnes âgés ou handicapées, …) Le sujet, bien cerné par la conseillère scientifique, le Pr Duclos, demandera un travail de coordination et de clarification certain pour devenir un dispositif opérationnel.
Création de pages réservées au sport santé bien-être sur le site internet du ministère	Grand public	En collaboration avec bureau de la communication du ministère Alimentation régulière des pages par les productions du pôle notamment	

AXE 5 Animer le réseau des acteurs			
Actions	**Cibles**	**Productions/ moyens**	**Commentaires**
Organisation d'un colloque le 1er avril 2014	Les acteurs des réseaux	Assises du sport et de santé (des rencontres sous l'égide de la MGEN avaient eu lieu en 2013)	La DS souhaite renouveler régulièrement ce type d'initiatives
Organisation d'une table ronde en novembre 2014 au salon des maires	Les élus locaux	Élaboration du programme de cette table ronde Sollicitation des intervenants Élaboration de documents de présentation et d'information Participation à la tenue du stand du ministère	
Constitution d'un groupe de travail « sport santé en entreprise »	Les entreprises et leurs salariés	Identification des entreprises participantes Animation du groupe de travail 2 réunions en 2014	Ce groupe de travail ne s'est plus réuni certainement en raison d'un objectif mal défini. Toutefois, sa pertinence est toujours d'actualité.
Réunion des médecins conseillers régionaux afin de favoriser les retours d'expérience	Médecins conseillers régionaux	Une réunion / an en 2014 Le pôle y participe pour présenter les actions qu'il met en œuvre ainsi que le bilan annuel des plans régionaux	Depuis 2015, 2 réunions/an

AXE 6 Analyser les plans régionaux « sport santé bien-être » pour encourager et diffuser les bonnes pratiques			
Actions	**Cibles**	**Productions/ moyens**	**Commentaires**
Analyse des plans régionaux SSBE	DRJSCS/Réseaux SSBE	Élaboration d'une enquête diffusée auprès des DRJSCS Analyse de données/ évaluation / production d'un bilan et d'une synthèse Communication de l'analyse auprès des DRJSCS	L'analyse des plans régionaux constitue un travail important et complexe du pôle. Elle permet notamment de faire ressortir les grandes tendances du développement des réseaux SSBE au sein des territoires.

3.5.3 État des productions

Les rapporteurs ne sont pas en mesure de délivrer un document spécifique aux productions du pôle SSBE qui n'a pas, comme les autres, constitué de base documentaire. On notera, à cet égard, que la documentation recueillie et créée au CREPS de Vichy n'a pas pu être sauvegardée.

Il convient donc de se reporter au tableau des actions qui fait référence aux publications et lettres périodiques réalisées dont la liste est disponible sur le site internet du ministère.

3.5.4 Forces et faiblesses

Il ressort de l'analyse du tableau relatif au plan d'action 2015 que la mission, rattachée au bureau DSB2 depuis septembre 2014 (après l'avoir été à DSB en mai 2013 à la suite de la fermeture du pôle implanté au CREPS de Vichy) n'assure désormais plus que quelques-unes des tâches auparavant confiées au pôle délocalisé. Elle semble cependant avoir pris une des attributions du bureau DSB2, à savoir le suivi du plan « sport santé bien-être ». Quant au suivi de l'application, en France, de la recommandation européenne en matière de développement des activités physiques en faveur de la santé (point focal), il a été confié par lettre de mission à deux professeurs de médecine : Martine Duclos, conseillère scientifique du pôle, et Jean-François Toussaint. Dans le même esprit, Martine Duclos est également chargée de faciliter, sur cette problématique, la coopération interservices, d'alimenter la base de données européenne de l'OMS sur la nutrition, l'obésité et l'activité physique (NOPA)[28].

On peut cependant, à la lumière de l'expérience passée du CREPS de Vichy, de l'intégration à DSB2 et des derniers développements en matière de sport-santé, établir quelques constats.

3.5.4.1 L'existence obligée d'un binôme « scientifique/technicien »

À la lumière des « expériences » menées depuis 2009, il apparaît qu'il est indispensable de disposer d'un administratif de bon niveau, à même de positionner le pôle dans l'environnement national, voire européen et international mais aussi –pour des raisons de crédibilité évidentes- d'un scientifique (médical) à même de se voir conférer une certaine reconnaissance de la part de ses pairs et d'un technicien-éducateur du sport (ce binôme médecin/technicien est indispensable et c'est bien sur son fondement qu'ont été conduits depuis près de cinq ans les travaux de la commission médicale du CNOSF, en passe d'aboutir en 2016). L'articulation interne entre ces trois profils peut être discutée et apparaît relativement secondaire par rapport à ce qui doit être la cohésion interne de l'équipe (dont un excellent exemple est donné par la paire formée par les deux actuelles chargées de mission).

3.5.4.2 Une indispensable coordination des initiatives…

Des initiatives et expériences très variées existent actuellement tant dans les fédérations, associations ou organismes privés que sur le terrain (collectivités territoriales) ou dans des établissements médicaux ou médico-sociaux, en France et à l'étranger : il importe avant tout de les connaître, de les répertorier et de les fédérer dans l'intérêt général.

---

[28] Lettre de mission adressée par le directeur des sports à Martine Duclos le 5 janvier 2015

3.5.4.3 …allant de pair avec la labellisation des formations et des activités proposées…

Le rôle de l'État -qui dépasse bien sûr celui du seul ministère chargé des sports- est, avec l'ensemble des partenaires (au premier rang desquels, le mouvement sportif, les collectivités territoriales, les personnels de santé, les organismes de sécurité sociale, les institutions de prévoyance, les universités, ….) est d'assurer les conditions d'une prise en charge de qualité et reconnue d'où des enjeux de formation et de labellisation très importants.

3.5.4.4 …dans un contexte qui va nécessairement changer.

Parallèlement, le projet de loi santé –qui devrait inclure des amendements « sport-santé »- actuellement en cours de discussion au Parlement représente -tant pour la communauté scientifique et médicale, prescriptrice de prévention primaire ou tertiaire ou de thérapies (certaines maladies chroniques ou pathologies repérées médicalement) que pour le mouvement sportif ou les opérateurs publics ou privés (communes ou centres de remise en forme)- un enjeu réel. Cet enjeu nécessite, de fait, une mobilisation des acteurs que la direction des sports se devra vraisemblablement de coordonner, en liaison avec la direction générale de la santé, via la structure implantée au bureau DSB2 et, début 2016, au CREPS de Vichy, dans la « nouvelle » région Auvergne/ Rhône-Alpes.

Il s'agit de se déterminer (l'organisation et la répartition *in fine* [DSB et CREPS de Vichy] devront en découler) quant :

- à l'implication du pôle dans les études conduites par des organismes de recherche et l'application de la recommandation européenne ;
- aux travaux d'observation sur la demande et de recensement des offres déjà existantes ;
- à la production d'outils d'aide à la structuration de l'offre (guides, repères juridiques et formations) ;
- à la diffusion de messages vers le grand public ;
- à la labellisation et le contrôle de la qualité des activités proposées.

Ces sujets requièrent incontestablement des compétences techniques et une capacité d'animation d'un réseau d'acteurs or, dans sa structure actuelle, le pôle « sport santé bien-être » de DSB2 ne remplit assurément pas les conditions pour conduire une telle mission multiforme.

Certes, la décision d'août/septembre 2015[29] de réimplanter un « pôle » dans l'actuelle région Auvergne, au CREPS de Vichy, peut apparaître comme apportant des ressources, dans la mesure où des initiatives ont déjà été conduites dans le domaine du sport-santé en Auvergne (CHU, comité régional des OMS, clubs sportifs,…). Cependant, à ce jour, aucune décision de structuration concernant la nouvelle entité n'est connue. Seul le principe de recruter un responsable de pôle (remplacement du responsable de pôle, parti en septembre 2015) est acté pour une prise de fonctions début 2016.

[29] Note de la directrice de cabinet du secrétaire d'État aux sports au directeur des sports du 7 août 2015

Toutefois, les rapporteurs ont acquis la certitude que les travaux scientifiques et le suivi des travaux de la commission européenne resteront traités et suivis à Paris. À l'appui de cette affirmation, on peut donner deux illustrations.

- Le CNOSF conduit, à Paris, sous la présidence d'Alain Calmat des travaux initiés dès 2012, destinés à élaborer des protocoles d'activités sportives par disciplines sportives et en fonction de pathologies précises :

  En effet, la commission mixte du CNOSF -réunissant certains de ses membres et des experts médicaux[30]- conduit, depuis 2012, le dossier « médico-sport-santé ». Dans le cadre de ce projet, des fédérations volontaires (51 actuellement) ont répondu à un cahier des charges précis élaboré par des scientifiques pour répondre à l'attente des médecins en termes de pratiques physiques et sportives adaptées aux besoins de malades (souffrant de maladies métaboliques, cardio-vasculaires, hémo-dégénératrices ou de cancers particuliers, …) qui seraient adressés par des médecins ou souhaiteraient pratiquer un exercice physique « préventif ». Aujourd'hui, les travaux sont très avancés et devraient, à court terme, permettre aux éditions Vidal de mettre à disposition des praticiens, un outil numérique opérationnel créé sur la base des contenus du « médico-sport-santé ».

- La direction générale de la santé anime depuis début 2015, un groupe de travail intitulé « activité physique et prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques : quelles compétences pour quels patients ? quelles formations ?».

  Le champ d'investigation très vaste de ce groupe de travail, qui réunit de très nombreux participants d'origine diverse[31], le conduit à la fois à identifier les lieux et l'environnement professionnel où la prise en charge des patients serait effectuée et le type et la formation des personnes qui prendraient en charge ces patients.

  À ce jour, après trois réunions, le groupe de travail n'a pas abordé la question des formations qui seraient proposées à des éducateurs sportifs, alors que la direction des sports –sur le champ plus restreint de la « formation des éducateurs sportifs en vue d'accueillir les personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles stabilisées »- a déjà produit l'esquisse d'un contenu de formation qui n'a pas encore fait l'objet d'une validation. De plus, ce groupe de travail ne semble pas avoir explicitement pris en compte, ni le recensement de la direction des sports auprès des DRJSCS, ni les initiatives déjà prises en matière d'accueil « préventif » de personnes dans les régions, ni les contenus des projets financés dans le cadre du plan national « sport-santé bien être » dont la mise en œuvre repose sur les DRJSCS et les ARS.

---

[30] Sociétés savantes : SFMES (société française de médecine du sport) et SFTS (société française de traumatologie du sport)

[31]Ministères chargés des affaires sociales, des droits des femmes, des sports, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ; des membres de la société française de médecine du sport ainsi que du conseil national professionnel de médecine du sport, de la fédération des masseurs kinésithérapeutes ; des représentants d'associations de patients et la conférence des doyens des facultés STAPS

Sur une problématique de cette nature, il est certain que le pôle, actuellement dépourvu de médecin, ne joue aucun rôle. La conseillère scientifique ne semble pas avoir été conviée aux réunions de ce groupe de travail, ni même en être informée.

Ces deux exemples montrent, d'une part, que le cœur des enjeux d'une politique « sport-santé » trouve plutôt ses fondements scientifiques et réglementaires dans des instances parisiennes, d'autre part, que le pôle a devant lui un travail complexe de coordination à conduire entre des acteurs différents, des initiatives diversifiées et des intérêts pas forcément convergents.

En conséquence, la mission suggère, à la lumière des difficultés et tensions du passé, de procéder à un examen précis des missions à développer au sein du futur pôle, en identifiant clairement le rôle du CREPS de Vichy et celui de l'administration centrale avant de rédiger la fiche de poste du responsable. Par ailleurs, il conviendra de définir aussi les moyens qui seront mis à la disposition de la structure de Vichy, en ressources humaines comme en crédits.

Cet examen de la réalité du pôle « sport santé » incite les rapporteurs à considérer que cette problématique rejoint celle du pôle « sport et handicaps » qui, depuis sept ans, tente de créer, pour l'instant sans véritable résultat probant, un outil de mise en relation des personnes handicapées souhaitant avoir une pratique sportive adaptée dans un club accessible avec des intervenants formés.

Ces deux thématiques qui consistent à faire progresser l'idée que des personnes en situation de handicap ou des sujets souffrant de pathologies repérées puissent accéder, pour la préservation ou l'amélioration de leur santé et de leur bien-être, à des activités physiques et sportives adaptées reposent sur deux pré-requis :

- la nécessaire structuration d'une offre d'activités physiques de qualité qui soient accessibles de façon simple et connue. Cela exige la diffusion d'informations claires, fiables et mises à jour sur des supports de diverses natures : dépliants, sites internet,
- l'obligation de qualification des éducateurs ou *coaches* qui sont (ou seront) appelés à accueillir et encadrer les publics concernés et intéressés par l'offre. En ce domaine, le ministère chargé des sports, qui a déjà proposé des contenus de formation complémentaires aux modules dispensés par les fédérations « handisport » ou « sport adapté » pour les PSH doit, sans tarder, finaliser une offre de formation par le biais de ses établissements afin de donner aux éducateurs sportifs une qualification équivalente à celle des étudiants « STAPS » disposant de la spécialité « activités physiques adaptées » correspondant à 1 200 heures de formation. Cela vaut pour les PSH comme pour les patients orientés par des médecins prescripteurs vers l'activité physique, même si les démarches doivent, sur le fond, être clairement différenciées sur le fond.

  À ce sujet, les rapporteurs ne peuvent que souhaiter l'approfondissement du travail conduit par la sous-direction des formations en ce domaine (DSC), sur la base d'un travail en commun avec la DGS et l'enseignement supérieur.

Cette similitude de contexte conduit même les rapporteurs à s'interroger sur l'opportunité de regrouper les deux thématiques en une seule structure. Le lieu d'implantation d'un tel « pôle » aurait pu, naturellement être Paris, au vu des développements précédents, mais la récente décision ministérielle de réimplanter le pôle « sport santé » au CREPS de Vichy ne permet plus d'envisager, en parallèle la fermeture du pôle de Bourges. Le CREPS et la région Centre vivraient une telle décision comme une injustice. Sur le fond, et en faveur d'une meilleure efficacité, il est certain que cette piste aurait mérité d'être techniquement étudiée. On peut toutefois penser qu'à la lumière de la similitude des situations et des problématiques, jointe à la proximité géographique des deux CREPS, une réflexion approfondie aura lieu.

4 BILAN ET PERSPECTIVES

4.1 Bilan

4.1.1 Les pôles : une idée novatrice qui s'est avérée globalement efficiente mais…

Il ressort incontestablement de l'évaluation des quatre pôles ressources nationaux -fondée sur l'analyse de leur organisation, de leurs moyens et de leurs productions- une appréciation en demi-teinte.

4.1.1.1 Les objectifs initiaux

Initialement, comme ceci a été rappelé au chapitre 1er , il s'agissait à la fois de s'inscrire dans une stratégie ministérielle de réforme fondée sur une volonté de déconcentration et de se donner des outils d'expertise pour mettre en œuvre des politiques prioritaires identifiées par les États généraux du sport.

Le ministère se dotait d'outils d'expérimentation, de suivi et de recherche dans certains champs qu'il estimait prioritaires –à l'instar d'autres départements ministériels disposant de centres techniques ou de recherche-, en se donnant des degrés de liberté supplémentaires par rapport aux contraintes de l'administration centrale.

Ce faisant, une telle initiative permettait tant de conforter les CREPS que de préserver des emplois à un moment où la pression de réduction des effectifs d'administration centrale était assez forte.

Depuis, cette situation a quelque peu évolué : l'accent est de plus en plus mis sur la rationalisation des moyens de l'administration, tant au niveau central (LOLF) que local (RéATE), et des acteurs anciens ou nouveaux ont pris une importance dont on ne peut pas ne pas tenir compte dans les champs d'intervention des pôles et leur positionnement.

4.1.1.2 Des résultats incontestables et un besoin reconnu

S'agissant du dispositif lui-même, mis en place entre 2003 et 2005, et de son essor, les rapporteurs relèvent que les pôles ressources ont réellement constitué des moyens d'identifier des axes innovants et porteurs de politiques publiques ancrées dans la réalité sociale des usagers. On peut même avancer que prendre en compte -sur la base de travaux de recherche et d'analyse du terrain- les problématiques d'accès au sport, s'agissant de publics éloignés de la pratique physique et sportive, les plus défavorisés culturellement et/ou socialement, et la réduction des inégalités, qui fondent l'action prioritaire de l'État, et spécifiquement celle du ministère chargé des sports, était précurseur. En tout état de cause, la plupart des documents produits dans chacun des trois (autrefois quatre) pôles implantés en CREPS présente un intérêt certain au point que la DJEPVA considère sérieusement, elle aussi, l'hypothèse de créer un ou deux pôles dédiés, dans le cadre de la politique mise en place par le CIEC.

À cet égard, la réussite du PRNSN est emblématique : alors que le rôle des collectivités territoriales était de plus en plus affirmé, le pôle a su montrer son utilité et s'est avéré un partenaire incontournable de ces dernières. Il a aussi su nouer des partenariats fructueux

avec d'autres administrations et organismes publics comme l'Agence des aires marines protégées (AAMP), l'Institut géographique national (IGN).

De même, l'action du PRNSH, même si elle a connu quelques ratés, a été très positive dans la prise de conscience de certaines problématiques ; il reste toutefois, d'une part, à déterminer précisément –et à suivre- le mode d'interaction avec le CPSF, la FFSH et la FFSA, d'autre part, à se positionner quant au dimensionnement de la structure berruyère du pôle.

S'agissant du PRNSEMC, les événements de ces derniers mois ont montré son utilité et l'intérêt des liens qu'il noue depuis peu mais tout ceci reste à conforter.

Enfin, les développements récents sur le sport santé (accord national interprofessionnel sur la mutuelle complémentaire à compter du 1er janvier 2016, amendements au projet de loi santé, initiatives du CNOSF, *etc.*) ne font que prouver l'utilité d'une cellule dédiée à cette thématique au sein du ministère sous réserve qu'on soit à même de la faire enfin fonctionner.

4.1.2 …dont les modalités de fonctionnement interne sont en train d'être revues,…

Toutefois, comme indiqué au dernier alinéa du 4.1.1.1 ci-dessus, le contexte et les priorités ont quelque peu évolué ; ceci a eu des impacts sur, d'une part, les agents et leurs missions, tant dans les services que dans les pôles, d'autre part, les modes de gestion des pôles.

Douze ans après l'ouverture des premiers pôles ressources, le modèle d'organisation et de fonctionnement de ces structures intégrées dans des CREPS, eux-mêmes très insérés dans un réseau départemental et régional de services bien identifiés « jeunesse et sports (J&S)», se trouve, aujourd'hui, quelque peu déconnecté de la nouvelle organisation de l'État territorial, voire en opposition de phase avec cette dernière qui prône une certaine « polyvalence » des agents.

Ainsi, ces « réservoirs », pourtant modestes, de personnels aiguisent les convoitises des services, des CREPS, et même de l'administration centrale, qui, tous, connaissent des réductions d'effectifs très significatives depuis la RGPP.

4.1.2.1 Des services territoriaux recomposés

Dans le même temps, les agents des réseaux J&S ont connu des modifications profondes de leurs missions et de leur positionnement -aussi bien au niveau départemental que régional- et n'ont plus beaucoup de temps à consacrer aux thématiques pour lesquels certains étaient référents des pôles ressources. Cette situation n'est pas un gage de sérénité dans les rapports des pôles avec ces différents acteurs. Ainsi, la constitution de « réseaux » thématiques de correspondants (sports de nature, sport et handicaps, sport et femmes, sport santé, *etc.*) qui était une des missions des PRN, n'est plus actuellement réaliste, les services ayant des priorités plus prégnantes. C'est pourquoi la DS envisage de développer désormais une approche plus intégrée « sport pour tous » où la compétence serait mutualisée et partagée entre 2 agents au moins qui seraient correspondants de tous les pôles. On remarque à cet égard que, si l'appétence pour les sports de nature est en général assez développée dans les services, il n'en est pas toujours de même pour les thématiques « personnes handicapées » ou « citoyenneté », ce qui pose parfois des problèmes de recrutement tant au niveau des services que des pôles.

4.1.2.2 Des compétences spécifiques attendues des agents des pôles

Du côté des pôles, les exigences découlant de la réforme de l'État nécessitent des compétences administratives et managériales plus pointues qui n'existaient pas beaucoup au sein de pôles. Ceci explique pour partie l'importance occupée par la mission de pilotage et contrôle des activités des pôles au sein des bureaux dédiés de la direction des sports pour encadrer ces démarches de suivi administratif et financier des actions.

Par ailleurs, la justification des actions exige aussi une approche très professionnelle de définition des objectifs devant être fondée, à la fois sur des données fiables, traitées, analysées, relevant de méthodes scientifiques et sur une appropriation experte des cadres juridiques afférents à l'action, nationaux ou européens.

Là encore, les pôles sont plutôt démunis et ne disposent de profils ni de « chargés d'études » ni de « juristes » au sens strict. Certes, les PRN –le pôle ressources « sports de nature », notamment- ont su développer certaines de leurs compétences dans ces domaines et surtout s'entourer de partenaires universitaires ou de prestataires techniques (statisticiens, par exemple) pour documenter leurs actions.

Enfin, depuis le début des années 2000, la communication a pris une place grandissante dans la société et techniquement, le « multimédia » a envahi l'espace sous des formes diversifiées et très techniques.

En ce domaine, les pôles ont évidemment « pris le train en marche » et aujourd'hui existent sur le web, mais le constat fait par les rapporteurs montre clairement que les productions, imprimées ou électroniques ne sont ni homogènes, ni toujours traitées avec le professionnalisme attendu, ni bien visibles. Cela se vérifie particulièrement au pôle « sport et handicaps » : celui-ci, depuis 2007, peine à alimenter le site « handiguide » qui, même finalisé, pourrait, de par son référencement, ne pas répondre aux attentes d'un accès commode par les internautes en quête d'une structure sportive capable d'accueillir des PSH dans de bonnes conditions.

4.1.2.3 Un fonctionnement qu'il a fallu « recentrer » ...

Au-delà, les mutations significatives des modes de travail au sein de l'administration de l'État, centrale et territoriale, depuis la mise en application des règles de la LOLF (budgets opérationnels de programme, management par indicateurs de performance , évaluation par objectifs, *reporting*, justification au premier euro,…, à faire remonter aux administrations centrales et aux secrétariats généraux, mutualisation des moyens, contrôle interne, …) ont, bien évidemment eu un impact sur les pôles ressources nationaux, placés sous la tutelle de la direction des sports.

En effet, la direction des sports a exigé des pôles le respect d'une chaîne de procédures, comme cela a été décrit plus haut, mais aussi pour documenter ses propres procédures de pilotage, demandé des résultats correspondant aux attentes du programme voté en loi de finances ou aux observations des institutions de contrôle, telle que la Cour des comptes, sur l'efficacité ou l'efficience des actions.

Ces contraintes de suivi, de *reporting*, d'évaluation nécessitant une quantité de travail conséquente ont, très vraisemblablement contribué à espacer les temps de concertation avec les établissements d'accueil des pôles ainsi qu'avec les partenaires locaux. Ceci explique en partie la diminution, voire la quasi-suppression des comités stratégiques (il est vrai, composés de participants en nombre élevé ne facilitant pas les disponibilités).

C'est ainsi qu'en fonction des priorités fixées -dans le cadre de la LOLF- au programme sport et au fur et à mesure de la maturité des PRN, a été mis en place un véritable plan de suivi de leur action (*cf.* les conventions pluriannuelles et les plans d'action annuels).

À cet égard, sur un plan formel, les rapporteurs constatent que les quatre structures appliquent la procédure mise en place par la direction des sports et suivent les plans d'action annuels établis sur la base des conventions pluriannuelles.

Ainsi, les pôles ressources nationaux peuvent renseigner sans trop de difficulté, les rubriques les concernant dans les tableaux d'indicateurs PAP/RAP du programme sport adressés aux CREPS. Ces documents permettent aussi de structurer les dialogues de gestion ou « points d'étapes » conduits avec la direction des sports.

4.1.2.4 … parfois trop encore en tuyaux d'orgues, malgré des efforts de la DS.

Malgré ce recentrage, la gestion des PRN gagnerait à être davantage « standardisée » sur la forme, comme en témoigne le « collationnement » des données fournies par les pôles aux rapporteurs (utilisation des mêmes termes par tous les pôles : axes stratégiques, objectifs, moyens d'action, même format de présentation des données, *etc.*) ; les relations inter-pôles, quasi inexistantes à ce jour, se trouveraient, de ce fait, renforcées.

Parallèlement, des économies d'échelle (bien que le « coût » global des PRN soit relativement peu élevé, au regard d'autres dépenses) devraient apparaître en matière de diffusion des travaux, de fonctions support (sites internet, publications, …), de même qu'une réduction des risques. La gestion interne s'en trouverait aussi renforcée, moins coûteuse (frais de gestion, agent comptable, frais de déplacement) et plus transparente (la mission a pu constater ça et là quelques « crispations » sur le sujet à la fois entre les pôles et les CREPS, et entre les services et les pôles).

À titre d'exemple, on peut citer deux domaines de mutualisation souhaitable : la gestion des systèmes d'information et les relations internationales.

Les systèmes d'information constituent un vrai problème à deux niveaux au moins : (i) les systèmes d'information des CREPS, dont dépendent les PRN, ne sont pas gérés par la DSI de l'administration centrale et sont donc « libres » et *a priori* non nécessairement communicants entre eux, ni avec l'administration centrale ; (ii) de ce fait, chaque pôle est donc livré à lui-même (*cf.* 4.1.2.2 *supra*) dans ce domaine et doit donc assurer seul (en le sous-traitant) le fonctionnement de son système, ce qui l'expose à des risques plus grands, notamment en matière de sécurité et de respect des dispositions CNIL, dont les rapporteurs ne sont certains qu'elles soient totalement respectées dans tous les pôles.

Concernant les indispensables liens européens, voire internationaux, il y a aussi un intérêt évident à mutualiser (*cf.* les relations avec la Commission européenne du PRNSN, celles à établir entre le PNR2SBE et l'OMS-Europe ainsi que sur les sujets SH et SEMC). Des contacts

mutualisés au niveau central assurés par des « experts en eurocratie » seraient bénéfiques aux pôles, sachant qu'ils ne seraient en rien dépouillés de leurs domaines d'expertise.

S'agissant de liaisons inter-pôles plus intenses, les PRN ne pourraient, quant à eux, qu'en bénéficier : on a vu que des relations peu nombreuses avaient été établies ; elles gagneraient incontestablement à s'intensifier et à se multiplier, ne serait-ce que pour partager des moyens et des réseaux.

Face à cette réalité, comme déjà indiqué, la direction des sports a impulsé une ébauche de politique de mutualisation et de renforcement des liens entre PRN en remplaçant les regroupements de référents par pôles par l'organisation, une fois l'an, d'un séminaire unique à toutes les thématiques des quatre pôles.

La première édition a eu lieu au CREPS de Reims en mars 2015. Ses objectifs étaient, d'abord de faire se rencontrer les agents des pôles, les référents des services déconcentrés et des CREPS, et les chargés de missions de la direction des sports afin d'affirmer que l'objectif générique à tous les pôles était « le sport pour tous », à savoir la volonté de concentrer les efforts de l'État sur l'accès aux activités sportives du plus grand nombre, notamment des personnes les plus défavorisées, socialement, culturellement, physiquement, … (en référence à l'indicateur prioritaire du programme sport et des ressources du CNDS).

Par ailleurs, un autre objectif portait sur la recherche, à court terme, d'économies d'échelle relatives à la gestion des pôles. Celle-ci, en 2015 représente une dépense prévisionnelle sur le programme sport de 1 217 160 euros à laquelle s'ajoute la masse salariale des agents titulaires des pôles et des chargés de mission de la centrale (15 agents temps plein en pôles + 12 à temps partiel à la DS, estimation d'un montant de 1 700 000 euros).

Enfin, la direction des sports ne cache pas son inquiétude face à des fonctionnements de structures éclatées, qu'il est souvent complexe de piloter sans tomber dans des injonctions contradictoires comprises entre la volonté de respecter des projets de travail internes et d'encadrer les productions de façon précise sur lesquelles il est quelquefois difficile de disposer d'un retour sur investissement.

4.1.2.5 La difficulté des pôles à afficher un leadership thématique interne

Le faisceau d'éléments décrits ci-dessus tend à montrer que le modèle des pôles qui a présidé à la création initiale connaît des limites. Aujourd'hui, le cadre administratif et financier de l'action de l'État exige des actions ciblées, aux résultats mesurables et à la visibilité réelle.

Les pôles ne disposent que très partiellement des compétences nécessaires à ce type de fonctionnement et, en conséquence, la direction des sports a renforcé ses propres services pour être en capacité de répondre aux administrations de tutelle (SGMCAS) ou aux organismes de contrôle (Cour ou chambres régionales des comptes, DRFiP, contrôleur budgétaire et comptable ministériel). Ainsi, les 25 agents des 4 pôles travaillent, on l'a vu, avec les chargés de mission du bureau DSB1 ou DSB2 et 3 cadres interfédéraux. Ce type de traitement croisé, s'il peut présenter des avantages, génère cependant, objectivement, beaucoup de temps de travail en commun, des déplacements et des mises au point fréquentes qui sont chronophages.

Sur le fond, il a été constaté que, malgré les travaux conduits en « groupes experts » par les pôles pour bâtir des documents de référence sur des thématiques, il n'est pas rare que la direction des sports, ou les services déconcentrés eux-mêmes, les fédérations partenaires, les associations de jeunesse,…, poursuivent, de leur côté, des investigations de même nature et éditent leurs propres documents, créant ainsi de la confusion et surtout dénotant une utilisation des fonds publics mal maîtrisée, alors même qu'il s'agit de domaines « sensibles ».

La coordination ou l'animation des réseaux, qui constituait le cœur de métier des pôles à leurs débuts, devient désormais difficile à assurer tant les forces « centripètes » priment sur les forces centrifuges.

À ce titre, l'exemple des pôles « sport et handicaps » et « sport-santé » est représentatif de la tendance naturelle des acteurs à conduire des recensements, à ouvrir des sites internet, à communiquer, à organiser des formations sans vraiment rechercher la synergie avec leurs homologues. Ces pratiques semblent plutôt constituer une réponse à l'accélération de l'information et à la multiplication des sollicitations et non systématiquement une volonté affirmée de faire cavalier seul (il apparaît que concerter est synonyme de risque de pertes de temps et de visibilité).

4.1.3 ...parallèlement à la prise en compte de l'environnement externe.

Indépendamment des changements internes à l'administration J&S et, plus généralement, à celle de l'État, de nombreuses mutations sont intervenues, en particulier, du côté des collectivités territoriales, du CNOSF et du CPSF, des fédérations et des associations, des universités, des professionnels et de l'Europe.

L'État n'est plus seul et travaille de plus en plus en réseau : c'est aussi une des lignes directrices de la réforme de l'État, vis-à-vis de laquelle les PRN, à l'ADN desquels appartient la notion de réseau, ne sont pas *a priori*, mal placés.

On examinera ci-après les différents cas de coopération des PRN avec ces différents acteurs.

4.1.3.1 Les autres administrations

La coopération avec d'autres administrations est systématiquement à rechercher. De ce point de vue, le bilan est assez bon puisque si le PRNSN travaille avec le ministère chargé de l'environnement et ses « démembrements » (agences, IGN, GIP divers, CEREMA, …), avec le CGET, avec le MEN, avec le ministère de l'agriculture, *etc.* ; le PRNSEMC a des relations suivies avec la DILCRA, le FASILD, … ; le PNRSH avec le ministère de la défense et le CEREMA, et le PRN2SBE avec le ministère de la justice, par exemple. Il n'en demeure pas moins que ces relations se devraient d'être systématiquement recherchées et développées. On peut en effet regretter que le PRNSEMC ne travaille pas plus avec le MEN ou avec certains de ses établissements, et surtout que le PRN2SBE ne soit pas davantage en relation avec le ministère de la santé.

C'est incontestablement là un axe prioritaire à renforcer.

4.1.3.2 Les collectivités territoriales

La relation avec les collectivités territoriales est une composante essentielle de la politique des PRN à deux niveaux : d'une part, du fait du transfert des CREPS aux régions, d'autre part, du fait de l'activité que les pôles développent : celle-ci peut concerner les collectivités au premier chef.

L'implication des régions dans les PRN apparaît fondamentale, bien qu'il soit clairement spécifié que les CREPS continueront à exercer des missions nationales –dont celles des PRN-. À cet égard et à ce jour, l'implication de régions telles que Rhône-Alpes et Centre/Val-de-Loire vis-à-vis des PRN SN et SH, paraît très forte, de même que celle de la future région Auvergne/Rhône-Alpes vis-à-vis du PRN2SBE mais ceci est assez conjoncturel (très dépendant d'élus qui peuvent être amenés à changer) et demanderait à être le plus conforté possible par des conventions.

Enfin, les actions de coopération européenne ou de développement économique des PRN sont susceptibles d'intéresser les régions, certaines s'y associant déjà de manière active.

Parallèlement, les pôles travaillent beaucoup avec les collectivités, l'exemple le plus probant étant le PRNSN ; il importerait que les trois autres pôles, suivant cet exemple développent davantage leur coopération –dans des conditions à définir- avec elles, en particulier le PRNSH et le PRNSEMC et quand il sera plus opérationnel, le PRNSSBE, sur la base des expériences de Strasbourg, Biarritz, *etc*.

4.1.3.3 Le CNOSF, le CPSF et les fédérations

Un autre point d'appui fondamental est incontestablement le mouvement sportif qui demande à être davantage associé aux politiques mises en place, notamment aux thématiques « sensibles » qui sont celles des pôles.

Un cas particulier est celui du CPSF dont la mission a été récemment élargie et le rôle bien affirmé avec accroissement de moyens : il importe que les relations avec le PRNSH soient, elles aussi, revues de manière formelle et qu'à tout le moins, des réunions régulières (au moins semestriellement) de concertation aient lieu entre les cinq acteurs de base que sont le PRNSH, la DS, le CPSF, la FFHS et la FFSA.

Un autre cas spécifique est celui du sport santé, thématique sur laquelle la commission médicale du CNOSF, présidée par Alain Calmat, fait depuis plusieurs années un travail important auquel sont associées toutes les fédérations et vis-à-vis duquel l'État doit explicitement se positionner, en sus de la position qu'il doit prendre face aux développements du sport santé dans des fédérations telles que la FFEPGV ou la FF Sports pour tous.

Une position de principe doit aussi être prise quant aux collaborations « directes » des PRN avec les fédérations, qui varient selon les pôles : encouragées pour les PRN SN et SH mais « interdites » pour le PRNSEMC (sans doute dans la mesure où il n'y a pas de cadre interfédéral à l'interface SN et SH alors qu'il y en a plusieurs sur les thématiques SEMC). Clairement, l'articulation avec les fédérations gagnerait à être clarifiée.

4.1.3.4 Les associations

En général, la relation avec les associations constitue un excellent levier pour tester et mettre en pratique les résultats et productions des pôles ; cette pratique est souvent cultivée de manière individuelle par les pôles. Elle gagnerait toutefois à être davantage « encadrée » et systématisée au niveau central ; *a contrario*, on ne saurait promouvoir et institutionnaliser des collaborations au niveau national alors que les politiques évoluent. Pour preuve, certaines associations sont membres de certains comités d'orientation alors que le niveau central ne travaille plus avec elles : il n'y a pas lieu de s'étonner de ce qu'elles pratiquent la politique de la chaise vide et/ou dénigrent l'action des pôles, tandis que d'autres seraient prêtes à s'investir mais ne sont pas reconnues.

4.1.3.5 Les universités et les chercheurs

Les pôles se doivent de fonctionner en relation étroite avec les universités et leurs laboratoires de recherche, ne serait-ce que pour des raisons très pratiques de flux de stagiaires. À cet égard, la politique menée par le PRNSN est assez exemplaire. On a en effet vu que l'absence de stagiaires –dont la présence a incontestablement un aspect « gagnant/gagnant »- pouvait parfois nuire à leur action.

Indépendamment de cet aspect très matériel, les associations avec les universités, dont quelques-unes travaillent depuis très longtemps sur certaines problématiques des pôles, sont indispensables et gagneraient à être systématiquement encouragées et formalisées dans un cadre général bien défini, commun à tous les pôles, même si, bien évidemment, les conditions de mise en œuvre varient sensiblement selon les thématiques.

4.1.3.6 Les professionnels

Dans les domaines, par définition sensibles qui sont ceux des pôles, il importe de faire toute leur place –en la délimitant, toutefois- aux professionnels sans lesquels l'État n'a pas les leviers de son action, par exemple –cela va de soi- pour les PSH et les malades (c'est là l'objet de la concertation mise en place respectivement par DSC et par la DGS) mais aussi sur des thématiques comme celles du PRNSEMC (éducateurs) et du PRNSN (accompagnateurs).

Cet axe est assurément à creuser davantage, notamment en termes de formation, ce qui permettrait, accessoirement, de « rentabiliser » les outils CREPS.

Parallèlement, l'État se doit d'assurer et de garantir la qualité des prestations, non seulement à l'amont (formation) mais aussi à l'aval en labellisant des prestations et/ou des clubs : c'est là aussi une piste que les PRN ont commencé à explorer et qui se doit d'être plus exploitée, en liaison avec tous les acteurs concernés.

4.1.3.7 Les réseaux européens et internationaux

Enfin, les « laboratoires » que sont les pôles ne peuvent pas fonctionner en vase clos dans le seul cadre national : ils sont contraints de prendre en compte les données européennes, voire internationales. Le pôle « précurseur » dans ce domaine est le PRNSN : il a toutefois fait cavalier seul pour monter des actions, soumissionner à des appels à projets, alors qu'il aurait sans doute pu, d'une part, bénéficier d'aide à l'intérieur du ministère, d'autre part, faire profiter ses « collègues » de son expérience *a posteriori*. Un autre pôle directement concerné

est le PRN2SBE, avec les initiatives de l'OMS-Europe (qui lui sont connues mais auxquelles il ne participe pas en tant que tel). Cependant, il semble que ni le PRNSEMC, ni le PRNSHN n'aient de contacts européens ou internationaux, ce qui est pour le moins dommage.

4.2 Perspectives

À partir des éléments de bilan de l'évaluation des pôles, les rapporteurs ont tenté de tracer des perspectives aussi réalistes et adaptées aux objectifs du ministère chargé de la jeunesse et des sports que possible.

Ils ont ainsi isolé trois types de scénario, fondés sur diverses hypothèses de base susceptibles d'être mixées.

4.2.1 Un premier scénario : le rapatriement des activités confiées aux PRN à l'administration centrale

Si on synthétise les points forts des pôles et qu'en regard on tient compte des faiblesses intrinsèques de ces structures, et notamment la confusion que créent les interventions croisées des agents des pôles et des chargés de mission de la tutelle ainsi que des cadres interfédéraux, on peut être tenté de conclure à une fermeture des structures pôles au sein des CREPS pour recentrer tous les travaux –à quelques exceptions près, éventuellement (ceux du PRNSN, entre autres)- d'expertise, de production, de formation et d'animation de réseau au sein de la direction des sports.

Une telle solution –radicale- présente l'avantage théorique de constituer une cellule opérationnelle unique recentrée autour d'un pilote unique (contrôle de l'activité, standardisation, maîtrise des actions et des délais, *etc.*) proche du centre de décision. Il y a là incontestablement un renforcement de la cohérence qu'on retrouve aussi dans le scénario 2 ci-dessous. C'est cette préoccupation qui a poussé plusieurs autres départements ministériels à regrouper récemment leurs moyens d'expertise délocalisés, comme, par exemple, l'administration du tourisme au début des années 2000 (services d'aménagement touristique du littoral, de la montagne et des espaces naturels) et, plus récemment, celle de l'environnement, avec la mise en place du CEREMA, regroupant plusieurs organismes délocalisés tels les CETE, le SÉTRA ou le CERTU.

Toutefois, une telle option déstabiliserait sans aucun doute les CREPS ; elle demanderait à l'administration, concomitamment aux conséquences de la réforme territoriale en cours, de traiter le reclassement des personnels en poste actuellement (25 personnes dont 10 contractuels). Par ailleurs, comment justifier une telle démarche alors même que le ministre chargé des sports vient de décider de réimplanter, au CREPS de Vichy, le pôle « sport santé bien-être », actuellement rattaché à la DS ? De plus, on perdrait incontestablement les quelques degrés de liberté qu'autorisent les structures placées hors de l'orbite de l'administration centrale et dont tous les acteurs reconnaissent l'utilité, même s'ils ne sont pas toujours utilisés de matière optimale.

Enfin, alors que la procédure de décentralisation des CREPS entre dans sa phase finale avec la rédaction en cours des décrets et arrêtés afférents, il semblerait maladroit d'indiquer aux conseils régionaux nouvellement affectataires du patrimoine des CREPS accueillant des pôles que ces établissements, vont, rapidement être amputés de personnels et de missions

nationales, dans lesquels les élus s'étaient assez fortement impliqués (PRNSN et PRNSH, notamment).

4.2.2 Un deuxième scénario fondé sur la recherche d'une mutualisation et d'une professionnalisation accrues

Cette hypothèse est intermédiaire entre les deux autres. Les rapporteurs, en l'état actuel des PRN, des informations disponibles sur la décentralisation des CREPS et de celles en provenance des divers partenaires des pôles ainsi qu'à la lumière de la récente décision concernant l'installation du PRN2SBE à Vichy, la privilégient.

Elle implique que deux conditions soient remplies : la création d'une plateforme centrale, d'une part, la définition, le développement et le suivi d'actions de vulgarisation, de formation et de coordination dans les CREPS dotés de pôle(s), d'autre part.

4.2.2.1 La création d'une plateforme « centrale »

Une telle structure, dont la structuration et l'implantation seraient à définir sur la base d'éléments objectifs (structure, taille, moyens, …)[32] devrait disposer :

- du concours d'experts juridiques compétents dans les différents domaines traités par les pôles, garants du contrôle qualité ;
- de chargés d'études confirmés (certification universitaire ou expérience reconnue) ;
- de compétences professionnelles, entre autres, dans les domaines de l'informatique, de l'édition tous supports, de la documentation et de la communication.

Sur les deux premiers points, concernant les concours juridiques et « scientifiques », plusieurs solutions sont possibles et souhaitables, depuis le marché de prestations « juridiques » ou « statistiques »[33] sur les différentes thématiques jusqu'aux conventions avec des laboratoires de recherche, universitaires ou instituts privés spécialisés en investigation et statistiques.

Quant à la question de la conception et de la gestion de bases de données, la solution d'externalisation sur un cahier des charges précis semble la solution technique la plus solide, d'autant que le système d'information ministériel géré par la DSI n'a pas vocation à s'appliquer aux établissements.

Ces différentes ressources devraient, bien entendu, être placées sous le contrôle d'une équipe resserrée d'agents de l'administration centrale, qui, en liaison avec les pôles assureraient la coordination et le pilotage des commandes et des livrables. Cette structure aurait donc la responsabilité, avec, en tant que de besoin, le concours des structures référentes du ministère (MEOS, DAJ, DSI, communication, différents bureaux et sous-directions –au premier rang desquels ceux chargés de la formation-, *etc.*) :

---

[32] Il ne s'agit pas nécessairement de l'implanter en administration centrale

[33] qui seraient ***complémentaires*** des compétences internes existantes : il conviendrait évidemment d'y associer très explicitement les différentes structures spécialisées du ministère (DAJ, MEOS, …)

- d'encadrer professionnellement (et de standardiser) les productions issues des services déconcentrés et des établissements (recensement, études, recueil de données statistiques) mais aussi de conduire des travaux en propre ;
- de répondre aux interrogations juridiques, d'expertiser les actes, de diffuser des fiches pratiques ;
- d'alimenter, maintenir, gérer un site internet mutualisé, d'adopter une ligne éditoriale harmonisée, de classer et d'archiver les documents dans une bibliothèque en ligne qui pourrait éventuellement trouver des synergies avec le centre de documentation des DAC de l'avenue de France (DS et DJEPVA).

Cette « plateforme » devant disposer d'une expertise assez « pointue », pourrait être constituée sur la base d'un redéploiement de postes de l'administration centrale (chargés du suivi des pôles) et de certains pôles, parallèlement à quelques recrutements indispensables.

4.2.2.2 Le développement d'actions de vulgarisation, de formation et de coordination dans les CREPS dotés de pôle(s)

Une telle hypothèse n'est toutefois concevable que si des objectifs et des actions sont clairement définis et balisés *a priori*, avec des outils de suivi, dans un cadre commun à tous les pôles, le contrôle étant de la responsabilité de la plateforme centrale. Au premier rang de ces objectifs/actions, devraient sans doute figurer la constitution, l'animation et la coordination de réseaux, la diffusion de l'information (nationale et internationale) et la formation[34], voire les principes de labellisation/certification.

Il va sans dire que, dans ce cadre, les CREPS pourraient être naturellement mandatés pour concevoir et organiser des formations en direction des publics concernés, notamment, s'agissant des thématiques SH, SEMC et SSBE :

- les éducateurs sportifs de droit privé ou public, appelés à accueillir des publics handicapés ou malades ;
- les dirigeants associatifs ou les gestionnaires d'instituts sociaux et médico-sociaux ;
- les aidants de personnes vulnérables et dépendantes ;
- les travailleurs sociaux.

Ce travail est en effet le volet opérationnel fondamental pour que les politiques publiques puissent se mettre en place concrètement.

Les rapporteurs estiment en effet que, si le ministère chargé des sports entend affirmer un rôle dans le développement du sport pour le plus grand nombre, il doit effectivement conserver une capacité d'investigation, de réflexion et de production qui légitime les initiatives en faveur du sport-handicap, du sport-santé, du sport comme inclusion sociale.

Quant à la thématique des sports de nature, qui -contrairement aux autres intitulés des PRN (déterminés par une entrée « publics »)- a trait au développement « par discipline sportive», il conviendrait que les missions du PRNSN se recentrent en partie sur l'accès du plus grand

[34] Les rapporteurs soulignent à nouveau la nécessité d'associer étroitement la sous-direction de la formation au pilotage des PRN et de leurs thématiques

nombre aux activités de pleine nature en renforçant les partenariats avec l'école, l'université, les centres de loisirs, mais aussi avec les centres médico-sociaux, les institutions médicales ou paramédicales.

Le schéma esquissé ici demande incontestablement à être approfondi quant à ses modalités de mise en œuvre. Il apparaît clairement comme le plus opérationnel aux rapporteurs. Il va aussi dans le sens de ce qui s'est déjà fait dans d'autres départements ministériels, comme le MEDDE (*cf. supra*).

De la sorte, la direction des sports, voire celle de la jeunesse -sur des thèmes à venir, déterminés, entre autres, par la politique impulsée par le CIEC- disposeraient de compétences techniques pour traiter les données, expertiser les initiatives et les projets, diffuser les informations, tandis que, pour leur part, les CREPS, en cours de décentralisation, ne perdraient pas leurs « vitrines thématiques ». **Au contraire, ces établissements renforceraient leur rôle de centre de ressources en formation, tout en étant à même de conduire des expérimentations coordonnées par la plateforme centrale, et de renforcer leur travail en réseau ainsi que d'organiser des séminaires et des rencontres. Ceci devrait constituer un atout important vis-à-vis des régions vers lesquelles la décentralisation s'opère**.

4.2.3 Une troisième hypothèse radicale : l'abandon de la fonction expertise

En dernier lieu, dans le cadre de leur analyse, les rapporteurs n'excluent pas une hypothèse selon laquelle le ministère chargé de la jeunesse et des sports se délesterait purement et simplement des fonctions d'expertise, d'études et de production, actuellement complémentaires à sa mission propre d'administration centrale. Il se retrouverait ainsi –plus ou moins- dans la situation dans laquelle il était à la fin des années 1990, quand on s'est aperçu que ces fonctions manquaient.

Si, toutefois, l'administration J&S choisissait de continuer à s'impliquer –indirectement- dans tout ou partie de ces fonctions, elle pourrait, le cas échéant, les confier à des tiers tels que les fédérations sportives, les comités olympique et paralympique (trois types d'organismes dont la situation a notablement évolué –*cf. supra*) ou les associations d'éducation populaire et de jeunesse, sur la base de conventions d'objectifs, avec l'apport éventuel de conseillers techniques sportifs (CTS) ou d'autres aides en personnels. On peut aussi envisager de faire appel à des centres de recherche d'autres ministères ou à des universitaires, voire à des organismes parapublics ou privés.

Dans ce cas, toutefois, la coordination et l'animation de réseaux –si tant est que ceux-ci subsistent de manière suffisamment spécifique[35]- auraient plus de difficulté à relever du ministère alors que c'était très clairement une des missions assignées aux PRN (même si celle-ci a connu des fortunes variées selon le type de pôle : bilan très positif pour le PRNSN mais quasi-inexistant pour le PRN2SBE et quelques résultats non négligeables pour les deux autres pôles). Il ne subsisterait alors qu'une gestion « régalienne » de ces différentes thématiques qui ont incontestablement besoin d'être suivies et dont l'État ne peut se désengager.

[35] On a vu la difficulté à conserver des correspondants « dédiés » aux activités propres de certains PRN

ANNEXES

Annexe 1 - Désignation des rapporteurs 153

Annexe 2 - Synthèse des États généraux du sport (2002) 155

Annexe 3 - Document cadre relatif aux modalités de relation et d'organisation des pôles ressources nationaux entre la direction des sports et les établissements 159

Annexe 4 - Résiliation de la convention DS/CREPS de Vichy et motivations 165

Annexe 5 - Liste des personnes rencontrées ou contactées 167

Annexe 6 - Glossaire des abréviations, sigles et acronymes 171

Annexe 7 - Formulaire de réponse du CREPS PACA 175

Annexe 8 - Formulaire de réponse du CREPS Rhône-Alpes 181

Annexe 9 - Formulaire de réponse du CREPS du Centre 189

Annexe 10 - Formulaire de réponse de la direction des sports 199

Annexe 1 - Désignation des rapporteurs

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

INSPECTION GENERALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Paris, le 17 AVR. 2015

Le chef du service
IGJS n° 15 - 069

Note

A l'attention de

Monsieur Daniel ZIELINSKI,
Directeur du cabinet

Objet: Programme de travail 2015 – Mission d'évaluation du dispositif des pôles ressources nationaux

Je souhaite porter à votre connaissance que j'ai désigné Mme Martine GUSTIN-FALL, inspectrice générale de la jeunesse et des sports, et M. Jean-Michel FAY, inspecteur général de la jeunesse et des sports, pour effectuer la mission d'évaluation du dispositif des pôles ressources nationaux.

Hervé CANNEVA

Copies:
- *Mme Fabienne BOURDAIS, directrice adjointe du cabinet*
- *Mme Mireille GAÜZERE, cheffe du pôle social*
- *M. Olivier KERAUDREN, directeur adjoint du cabinet du secrétaire d'Etat chargé des sports*
- *Mme Christine JULIEN, conseillère emploi et formation dans les métiers du sport au cabinet du secrétaire d'Etat chargé des sports*
- *M. Thierry MOSIMANN, directeur des sports*

95, avenue de France - 75650 Paris CEDEX 13 - Tél. : 01 40 45 90 00

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

INSPECTION GENERALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Paris, le 17 AVR. 2015

Le chef du service
IGJS n° 15 - 070

Note

A l'attention de

Madame Martine GUSTIN FALL
Inspectrice générale de la jeunesse et des sports

Objet: Programme de travail 2015 – Mission d'évaluation du dispositif des pôles ressources nationaux

Je souhaite vous informer que je vous ai désignée, conjointement avec M. Jean-Michel FAY, inspecteur général de la jeunesse et des sports, pour effectuer la mission d'évaluation du dispositif des pôles ressources nationaux.

Hervé CANNEVA

95, avenue de France - 75650 Paris CEDEX 13 - Tél. : 01 40 45 90 00

Annexe 2 - Synthèse des États généraux du sport (2002)

La fonction sociale et éducative du sport

Plan de la synthèse

Les États Généraux du Sport

I. DEVELOPPER L'ACCES AUX PRATIQUES SPORTIVES

A. Affirmer

- Le droit à l'accès pour tous
- L'égalité de l'accès pour tous (prise en compte des différents publics selon leur âge, leur sexe,...)
- L'intérêt de partenariats publics et privés

B. Favoriser

- L'information locale sur les possibilités de pratiques
- L'aide aux transports sur les lieux de pratique
- Les passerelles sport scolaire / sport civil
- La baisse des coûts (coupons-sport, TVA à 5,5 % pour le sport, gratuité 1ère licence,...)
- L'adaptation des équipements sportifs à la demande sociale

II. FAVORISER L'EDUCATION A LA CITOYENNETE

A. Affirmer

- La valeur du volontariat et du bénévolat
- L'accès à l'engagement associatif, à la responsabilité des jeunes dans leur pratique sportive
- La fonction éducative et sociale du sport (promotion de l'éducation par les APS dans l'article 16 de la loi de 1984)

B. Favoriser

- Le projet éducatif volontariste du club
- L'abaissement de l'âge d'éligibilité et de vote dans les associations
- La création d'une commission nationale de l'éthique sportive dans les médias
- Les actions de promotion du civisme pour les jeunes responsables associatifs

III. CONTRIBUER A L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

A. Affirmer

- Le droit à la pratique sportive des 16-25 ans en formation professionnelle
- La structuration du marché de l'emploi sportif
- La nécessité de la formation des acteurs du sport

B. Favoriser

- La mise en place de centres et lieux de ressources locaux
- La promotion et la régulation de la pluriactivité sportive
- L'implication des collectivités territoriales dans l'accompagnement vers l'emploi
- La recherche des gisements d'emplois liée à l'organisation de compétitions
- Les mesures favorisant l'exercice du bénévolat
- La création d'une " décharge éducative " au profit des salariés impliqués dans des associations sportives

Imaginons aujourd'hui le sport de demain

Les Etats Généraux du Sport

IV. PARTICIPER A LA PREVENTION ET A LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITES ET LA VIOLENCE

A. Affirmer

- La prise en compte de l'éthique au plan de la formation
- Le principe de la coéducation à l'apprentissage des normes

B. Favoriser

- Les programmes de formation des officiels
- La formation à la gestion de conflits des jeunes
- La création d'espaces sociaux sur les lieux de vie de proximité
- L'instauration du système " bonus malus " dans les championnats de jeunes

V. S'ASSOCIER AUX POLITIQUES LOCALES DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

A. Affirmer

- Le rôle de l'Etat : conseil d'expert, régulateur et garant de la politique sportive nationale
- Le droit à l'expérimentation locale par le sport avec les cadres techniques nationaux
- La fonction éducative et sociale du sport dans les statuts-types des fédérations

B. Favoriser

- L'accompagnement et l'évaluation des actions locales d'éducation et de prévention par le sport
- La création de chartes locales pour l'utilisation des équipements sportifs et l'aide aux transports
- La création d'un observatoire de la politique et de la pratique sportive
- L'amélioration du dispositif fiscal sur les exonérations en matière de financement du mécénat sportif (porter le taux à 1 %)
- La mobilité des acteurs associatifs sur un territoire

CONCLUSION

2. Les enseignements

2.1. Des enjeux essentiels

2.1.1. **Le très fort attachement et la très forte adhésion au " modèle sportif français "** (partenariat Etat/mouvement sportif/collectivités territoriales ; rôle des fédérations sportives...).

2.1.2. **Le rôle essentiel des bénévoles, assorti du besoin :**
- de reconnaissance accrue ;
- d'information et de formation des bénévoles ;
- d'avantages significatifs ;
- d'une vraie réflexion et de propositions sur les modalités d'accès aux responsabilités associatives ;

2.1.3. **La part et la place des cadres rémunérés** dans le développement des pratiques physiques et sportives, appelant la poursuite de dispositifs spécifiques d'aides publiques.

2.1.4. **L'importance des moyens alloués par les pouvoirs publics pour le développement du sport :**
- Budget : augmenter les budgets publics consacrés au sport :
  - budget de l'Etat (demande générale de forte croissance du budget du Ministère des Sports - ressources supplémentaires et reconnaissance de la valeur accordée au sport / question de dignité) ;
  - budgets des collectivités territoriales ;
- Attachement au FNDS (compte tenu des moyens fournis et du mode de gestion partenariale) ;
- Apport essentiel des " Cadres Techniques Sportifs " d'Etat : il faut en augmenter le nombre; il faut en doter des disciplines actuellement non pourvues.

2.1.5. **L'importance des équipements sportifs : création - adaptation – rénovation.** Intérêt des schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRADT), et de la réalisation, préalable, dans toutes les régions, d'un recensement des équipements sportifs ;

2.1.6. **Le besoin d'une clarification mieux affirmée des rôles entre échelons :**
- s'agissant des pouvoirs publics : Etat, Régions, Départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et Communes ;
- s'agissant du mouvement sportif : CNOSF, CROS et CDOS ; fédérations, ligues, comités départementaux et clubs.

2.1.7. **La nécessité de créer, en particulier en région, une instance de concertation** associant les acteurs du développement du sport permettant un authentique partenariat. Ce besoin est encore plus évident dans le contexte actuel d'importance accrue du sport et de décentralisation.

2.1.8. **L'impérieuse prise en compte de la grande hétérogénéité du sport nécessitant la mise en œuvre de stratégies différenciées, notamment :**
- dans l'élaboration des statuts (trop grande rigidité des statuts types);
- dans l'allocation de ressources publiques (subventions ; cadres techniques sportifs...) ;
- dans la place à faire (ou à ne pas faire) aux structures à caractère commercial au sein des instances des fédérations sportives...

2.1.9. **D'indispensables solidarités :**
- en faveur des personnes handicapées ;
- en direction de populations socialement défavorisées ;
- en direction des pratiques féminines ;
- du sport professionnel vers le sport amateur ;

Annexe 3 - Document cadre relatif aux modalités de relation et d'organisation des pôles ressources nationaux entre la direction des sports et les établissements

v. 02.02.2010

PÔLES RESSOURCES NATIONAUX

MODALITES DE RELATION ET D'ORGANISATION
entre la direction des sports et les établissements

(document modifié sur proposition du CPCE à l'issue de la concertation avec les Chefs d'établissements concernés)

Thématiques	Rôle de la direction des sports	Rôle du CREPS et du pôle ressources national
PLAN D'ACTION (ELABORATION, SUIVI, EVALUATION)		
Orientations prioritaires	La direction des sports définit les orientations stratégiques de l'action du pôle conformément aux mesures gouvernementales et à la politique sportive (programme sports).	
Contrat de performance, Plan d'actions, bilan et Budget	La direction des sports pilote la mise en œuvre de la politique nationale. Elle émet des directives spécifiques à chaque thématique en direction des opérateurs désignés ; ces directives guident l'élaboration des contrats de performance et des plans d'action annuels. La Direction des Sports approuve le plan d'action et notifie au Directeur du CREPS les crédits correspondants au plus tard le 10 octobre de l'année N, ces éléments devant être inscrits dans les travaux préparatoires au Conseil d'Administration devant se tenir pour le 30 octobre. La direction des sports assure le lien entre les différents pôles. Elle étudie en cours d'année avec les pôles, le cas échéant, les ajustements rendus nécessaires (notamment sur la base du bilan qui lui aura été transmis).	La mission des Pôles Ressources Nationaux est intégrée au contrat de performance de leur établissement. Le contrat de performance de l'établissement précise, sur proposition du pôle, les objectifs et actions dans un cadre pluriannuel. Il comporte les indicateurs de performance proposés par la Direction des Sports. Sur la base du contrat de performance et des directives annuelles, le pôle élabore une proposition de plan d'action pour l'année N+1. Le Chef d'établissement le vise et le transmet au plus tard le 15 septembre de l'année N accompagné du projet de budget à la direction des sports pour validation. Le pôle élabore un projet de tableau de bord, actualisé régulièrement, visant à réaliser les écarts entre la prévision et la réalisation. Le pôle rédige un bilan de l'année écoulée qui est visé et transmis par le Chef d'établissement au plus tard au 15 février de l'année N+1 ; il est accompagné du bilan financier. A cette même échéance sont renseignés et communiqués les résultats des indicateurs RAP pour l'année N-1 et les prévisions PAP N +1.

Thématiques	Rôle de la direction des sports	Rôle du CREPS et du pôle ressources national
ORGANISATION DU TRAVAIL		
Répartition des responsabilités	La direction des sports assure le suivi de la mise en œuvre des priorités d'action ministérielles conformément aux orientations stratégiques nationales. En tant qu'administration de tutelle, la Direction des Sports contrôle et évalue l'action des pôles au sein des établissements. Le (la) chargé(e) de mission des bureaux DSB1 et DSB2 désigné(e) sur la thématique concernée est l'interlocuteur (rice) principal(e) du pôle. *[Ce point mérite d'être précisé en regard de la nouvelle organisation du bureau DSB1 avec des adjointes en charge du suivi d'un ou plusieurs PRN : quelle articulation avec les correspondants(tes) ? quel est le profil de poste de ces derniers(ères) ?]*	L'établissement assure le fonctionnement et la mise en œuvre opérationnelle des actions du pôle ressources. Le directeur de l'établissement exerce la responsabilité administrative et financière du pôle. Il a autorité sur le responsable du pôle auquel il peut accorder toute délégation utile. Le (la) responsable du pôle est l'agent désigné par la direction des sports, en accord avec le directeur de l'établissement. Il conçoit, planifie et assure le suivi des actions. Il anime et coordonne une équipe et s'assure d'un dialogue permanent avec l'Administration Centrale. (DSB1-DSB2) Toute modification au sein de l'équipe du PRN doit avoir fait l'objet d'une validation préalable par la DS.
COMMUNICATION ET PUBLICATIONS		
Charte graphique	Les bureaux DSB 1 et DSB2 tiennent informés les pôles ressources et les établissements de la stratégie nationale de communication qui s'impose également à eux.	Le pôle, entité du ministère, respecte strictement la charte graphique définie par le ministère.
Validation des publications et productions	La direction des sports valide toutes les publications réalisées par le pôle, visées et transmises par le chef d'établissement (documents, cd rom,..), que ce soit au plan du contenu ou du respect de la charte graphique. Un délai de validation est fixé à 8 jours pour les publications régulières (cf. Lettre) et à 15 jours pour les autres publications.	Le pôle ressources propose une programmation des publications (y compris la lettre du pôle) et le cahier des charges, dans le cadre du plan d'actions.
OUTILS DEVELOPPES		
Conception, évolution, validation	La direction des sports veille à ce que les outils développés par le pôle soient compatibles et cohérents avec les outils du ministère.	Le pôle rend compte du développement des outils mis en place (y compris le site Internet). Le développement d'outils d'évaluation doit constituer un des axes prioritaires des pôles. Le pôle doit disposer de bases de données et être en mesure de répondre aux sollicitations de la DS (chiffres, études…).
ANIMATION DE RESEAUX		
Regroupements	La direction des sports en collaboration avec l'équipe du pôle définit les objectifs généraux des regroupements de l'année à venir et veille à la cohérence du programme avec les objectifs poursuivis. La direction des sports convoque les participants. Elle valide l'ordre du jour de ces regroupements et leur compte rendu.	Le pôle propose les objectifs généraux et opérationnels du regroupement national. Il en assure la coordination technique et pédagogique et l'animation, en lien avec les équipes de la direction des sports et les autres partenaires impliqués. Il prépare les comptes rendus, et après validation par la DS, les diffuse.

Thématiques	Rôle de la direction des sports	Rôle du CREPS et du pôle ressources national
Groupes experts	La direction des sports valide la création et la composition des groupes. Elle participe aux travaux via ses chargés de mission et valide les productions.	Le pôle met en place les groupes d'experts thématiques. Il anime les réunions, réalise les comptes rendus et coordonne les productions effectuées. Une préparation de chaque réunion s'établit entre le pôle et DSB. *(précision inutile si les équipes de DSB1 contribuent vraiment aux travaux des groupes)* Le CREPS convoque les participants, prend en charge leurs frais de missions,
Réunions territoriales ou thématiques	La direction des sports et le pôle définissent ensemble les modes les plus appropriés de coopération avec les services déconcentrés (ex : « visite » des cellules régionales de coordination) ou avec les fédérations sportives concernées.	
Base de données des personnes ressources et liste(s) de diffusion	Le pôle administre un outil permettant d'identifier les personnes ressources du ministère selon leurs champs de compétences et les actions qu'elles exercent. Le pôle gère également une ou des listes de diffusion. La direction des sports assure l'harmonisation et la mutualisation des outils mis en œuvre par les PRN (cf la stratégie inter-pôles)	
Dimension internationale	La direction des sports s'engage à valoriser l'action des PRN à l'occasion des protocoles d'échanges bilatéraux. Les PRN auront à promouvoir en France les expériences exemplaires conduites à l'étranger, en prenant une part active aux travaux conduits au sein des réseaux existants.	
FORMATION		
Formation professionnelle continue	La direction des sports émet des recommandations fortes auprès de la DRH sur la validation du plan national de formation afin de proposer une offre de formation coordonnée et adaptée aux réalités et aux priorités nationales.	Le pôle coordonne le programme national de l'offre de formation, répondant directement aux orientations prioritaires du ministère et en cohérence avec l'identification des ressources mobilisables dans les différents services et établissements du ministère et auprès des fédérations sportives : offre de formation par le CREPS et coordination de l'offre régionale. Le pôle s'assure éventuellement de la modélisation et de la diffusion des contenus de formation.
Formation initiale	La direction des sports et la DRH valident le rôle du pôle dans les actions de formation initiale.	Le pôle accompagne la DRH dans les actions de formation initiale qu'elle pilote.
SUIVI-COORDINATION		
Comité de suivi	La direction des sports valide l'ordre du jour du comité de suivi et le compte rendu, qui lui sont adressés par le Directeur du creps	Le pôle organise la réunion annuelle du comité de suivi. Il adresse les invitations aux membres, anime la réunion et effectue le compte rendu. Le pôle mobilise en tant que de besoin les membres du comité de suivi sur les actions qu'il conduit en termes d'animation du réseau
Réunion bilan et perspectives	La direction des sports et le CREPS organisent ces réunions (le directeur du CREPS, le coordonnateur du pôle, le chef du bureau correspondant ou son adjoint et le chargé de mission), selon une périodicité appropriée, afin de s'assurer du respect du plan d'actions et de l'organisation définis. L'une de ces réunions annuelles doit se tenir au cours du 2eme trimestre (avant fin mai) sur la base du bilan d'action et du bilan financier de l'année écoulée en vue d'indiquer les axes d'élaboration du plan d'action de l'année N+1	
Réunion de coordination	La direction des sports et le pôle ressources organisent régulièrement, et en tant que de besoin, des réunions de coordination, avec les agents concernés de la direction des sports et du pôle.	

Thématiques	Rôle de la direction des sports	Rôle du CREPS et du pôle ressources national
Stratégie inter pôles	La direction des sports veille à ce que des échanges réguliers se déroulent entre les directeurs des CREPS concernés par des pôles et entre les responsables techniques (administration centrale et pôles ressources). Des outils et actions communs sont à développer.	Le pôle informe régulièrement les autres pôles de ses actions et les convie, en tant que de besoin, à participer à ses travaux. Il travaille en concertation avec les autres pôles, sur des thématiques transversales.
Partenariats nationaux	La direction des sports initie en priorité des coopérations nationales avec les partenaires identifiés comme stratégiques pour le ministère.	Le pôle s'assure de la présence des partenaires nationaux, en particulier au sein du comité de suivi et dans les différents groupes de travail qu'il pilote, après validation de la direction des sports.

Objet : pôles ressources nationaux

Comme suite aux réunions qui se sont tenues entre le 9 et le 11 mars dernier (cabinet, direction des sports et les 4 pôles).un certain nombre de conditions qui favorisent la réussite d'un pôle ont été relevées et servent de base à l'analyse présentée dans cette note.

Pour œuvrer de façon optimale, je vous remercie de faire le point pour chaque PRN sur ces éléments qui portent sur le positionnement du PRN, la traduction de ses fonctions d'expertise, de production et d'animation de réseaux et les objectifs cibles d'un pôle. La cohérence entre les 4 PRN et leur mise à niveau devront être recherchés.

Il s'agit de mesurer à partir de la situation de chaque pôle la marge d'évolution pour atteindre les objectifs. Le cadre général s'inscrit dans les politiques ministérielles développées par les PRN, traduites dans un plan pluriannuel détaillé (axes stratégiques et actions prioritaires), les échéances et l'évaluation incluant des indicateurs de résultats, ainsi que des indicateurs associés au contrat de performance des CREPS accueillant les pôles. A ces données sont associées également les modalités d'organisation et de fonctionnement.

Aussi pour chaque thématique, vous identifierez des cibles à atteindre.

I – Le positionnement d'un pôle

❖ Chaque pôle, bien qu'installé dans un CREPS, a une **vocation nationale** dont les missions sont arrêtées par l'administration centrale. Les modalités de fonctionnement, le suivi des actions développées, la régulation et l'évaluation du pôle relèvent donc de ce niveau.

Si la DS est en charge du pilotage de la stratégie elle peut cependant déléguer la responsabilité de la mise en œuvre au PRN dans des conditions fixées.

L'ensemble des sujets traités par la DS concernant le domaine d'intervention du PRN doivent faire l'objet d'une concertation et même d'une coproduction constante.

Si cela n'exclut pas une collaboration et un mode de fonctionnement le plus opérationnel possible avec le CREPS hébergeur, la relation hiérarchique, la place dans les instances de pilotage de l'établissement et le suivi des agents sont autant de points à préciser.

❖ Le positionnement du pôle s'inscrit un **contexte partenarial fort**, avec des acteurs ayant un champ d'intervention parfois de nature proche.

Le pôle est un lieu d'expertise, de production et d'appui aux différents réseaux d'acteurs qui sont autant d'axes qui fondent son action.
Ce travail d'accompagnement, de mise en réseau, de qualification des acteurs, d'expérimentation, voire de modélisation, et de diffusion doit s'appuyer sur des outils fiables, accessibles, actualisés et pertinents.

Par ailleurs les liens avec les réseaux européens sont aujourd'hui indispensables (directives européennes, mobilité des pratiquants et des professionnels).

La plus value qu'apporte le pôle dans le champ considéré est non seulement la source de son assise mais également de sa légitimité. Son action doit être visible et lisible, reconnue comme l'acteur de référence auprès des réseaux. Cette identification doit être claire tout en précisant que son action relève de la mise en œuvre d'une politique ministérielle.

II – Des fonctions d'expertise, de production et d'animation de réseaux

Le PRN se doit d'être à la pointe de l'innovation dans son domaine, le suivi étant assuré par la direction des sports. A ce titre un PRN doit pouvoir investir des domaines d'intervention nouveaux.

❖ **L'expertise** s'appuie sur l'identification de personnes ressources. Elle se nourrit des bonnes pratiques recensées et de l'expérimentation avant de modéliser et éventuellement de généraliser.

Elle se doit de faire le lien avec les observatoires nationaux, avec les DTA et d'articuler au mieux avec les études et enquêtes faites au niveau des DRJSCS.

L'observation partagée fait appel également à des sources de données multiples (fichiers, enquêtes....).

Les travaux doivent alimenter des observatoires, et contribuer à des études comparatives au niveau européen. Ils permettent de dégager des préconisations et si nécessaire de la veille à l'attention du ministère chargé des sports.

❖ Le pôle a à produire le **référencement, l'analyse et l'évaluation** des principaux outils existants dans son champ.

Un PRN doit produire des outils et des services qui n'existent pas, qui font référence auprès de l'ensemble des acteurs, qui sont accessibles à tous les acteurs et régulièrement mis à jour.

Un centre de documentation, un outil internet et une newsletter semblent le minimum. Ils sont complétés par des guides de bonnes pratiques élaborés par le pôle.

Toutes les productions doivent se faire en constituant des groupes experts représentatifs des acteurs et des personnes ressources reconnus sur le sujet et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.
La mise en réseau de plusieurs centres ressources (CREPS, Ecoles nationales..) est également à rechercher.

La diffusion de l'information est un indicateur de l'activité et du positionnement du pôle, de la même façon que sa présence en tant que référent par exemple dans des colloques.

❖ Les **principaux acteurs** sont les services du ministère des sports (DR, DD, CAS, CTS, DTN...), le mouvement sportif, les collectivités territoriales, d'autres ministères, des spécialistes, des acteurs économiques selon le champ.

Le PRN a vocation à rayonner et à être reconnu comme l'acteur de référence auprès des réseaux.

Il s'agit de poursuivre la qualification des agents et des réseaux, les mobiliser et en faire des agents et des entités de développement dans le champ concerné.
Cette démarche s'appuie sur des actions (journées, stages, etc...) spécialement mises en place à cet effet, mais également dans le cadre de commissions spécialisées existantes.

Par ailleurs ont pu être repérés des thèmes qui peuvent être renforcés en termes d'échanges de bonnes pratiques entre les pôles. Ces thèmes portent actuellement sur des domaines tels que les modalités d'animation de réseaux, l'utilisation d'un site internet comme outil interactif (exemples : site handiguide, site d'observation partagée des CDESI/PDESI...), la maîtrise de l'anglais, le rôle du coordonnateur du pôle, les outils statistiques et les logiciels d'analyse d'enquêtes, les relations avec les institutions européennes ou les liens entre domaines portés par les pôles.

Afin de bien identifier un pôle comme une structure intervenant sur l'ensemble du territoire et créer une dynamique de réseau, il est conseillé de varier les lieux de regroupements ou stages.

Annexe 4 - Résiliation de la convention DS/CREPS de Vichy et motivations

MINISTERE DES SPORTS

Paris, le 2 janvier 2012

DIRECTION DES SPORTS
Sous-direction de la vie fédérale
et du sport de haut niveau
Bureau des établissements publics
et des cadres du sport
Sous-direction de l'action territoriale
Bureau de la protection du public,
de la promotion de la santé
et de la prévention du dopage
AP/*12-001*-DS/B2 n° **12-001**

LE DIRECTEUR DES SPORTS

à

MADAME LA DIRECTRICE
DU CREPS DE VICHY-AUVERGNE

Objet : **Fermeture du pôle ressources national sport et santé (PRNSS).**

En mai 2009, le ministère de la santé et des sports avait pris la décision de créer le 1er septembre 2009 un pôle ressources national « sport et santé » qui serait hébergé par le CREPS de Vichy-Auvergne. Cette création se plaçait au cœur de la politique ministérielle conduite en matière de promotion et de développement des activités physiques et sportives comme facteur de santé.

Aujourd'hui, dans un contexte de restriction budgétaire, et après examen du bilan de 28 mois de fonctionnement, le ministre des sports n'a pas souhaité prolonger l'expérience et a demandé à la direction des sports de reprendre la conduite des actions que devait mener le pôle.

Je vous ai fait part de la volonté ministérielle de mettre un terme à la convention triennale qui liait le ministère de la santé et des sports et le CREPS de Vichy-Auvergne depuis le 1er septembre 2009. Sauf objection de votre part, **la convention sera résiliée à compter du 15 février 2012**.

Mes services se chargeront d'informer ultérieurement les partenaires du PRNSS de la cessation d'activité du pôle.

95, avenue de France - 75650 PARIS Cedex 13 - Tél. : 01 40 45 90 00

Fiche complémentaire au bilan d'activités du PRNSS dressé en décembre 2011.

Avant même de recevoir le bilan d'activités du pôle ressources national sport et santé, et compte tenu de la vacance (aucune candidature enregistrée au mouvement des personnels sur les postes de chargés de mission) puis du gel de deux des trois emplois dédiés à ce pôle, la direction des sports a appelé l'attention du directeur du cabinet du ministre dès le début du mois de novembre sur la charge de travail supportée par la sous-direction de l'action territoriale pour impulser une stratégie managériale de pilotage pendant les dix-huit premiers mois d'existence du pôle et la perspective de l'investissement encore nécessaire pour parvenir à un fonctionnement satisfaisant.

S'est trouvée alors posée la question de l'efficience administrative : fallait-il mettre fin à une expérience peu concluante et reprendre en administration centrale l'animation de la politique « sport-santé », en lien avec les médecins conseillers auprès des directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ?

Le rapport d'activités remis le 18 novembre 2011 a confirmé le diagnostic que le PRN n'avait pas pu atteindre les objectifs prioritaires qui lui avaient été fixés et ce indépendamment des personnels mis en place au sein du pôle. Donc, au-delà de l'appréciation négative portée sur le bilan, la question de fond de la réalité du champ d'intervention du pôle et des compétences respectives de l'administration centrale et du pôle ne pouvait plus être éludée.

Devant les difficultés pour le PRN sport et santé de mener les actions qui lui avaient été confiées et du fait que les missions confiées relevaient essentiellement de l'administration centrale, le ministre des sports n'a pas souhaité prolonger l'expérience et a exprimé sa volonté de mettre fin à la convention signée entre le ministère et le CREPS de Vichy-Auvergne avant son terme et de ce fait, reprendre en administration centrale les missions.

DS/B2-10/05/2012

Annexe 5 - Liste des personnes rencontrées ou contactées

Direction des sports

- Claudie SAGNAC, adjointe au directeur
- France PORET-THUMANN, sous-directrice de l'action territoriale, du développement des pratiques sportives et de l'éthique du sport (DSB)
- Bruno BÉTHUNE, sous-directeur de l'emploi et des formations (DSC)
- Maguy NESTORET-ONTANON, Marie-Françoise POTEREAU, Patrick WINCKE, cadres interfédéraux
- Benoît ZEDET, chargé de mission DSMG (moyens généraux)

Bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des fédérations multisports et affinitaires (DSB1)

- Valérie BERGER-AUMONT, cheffe de bureau
- Mathilde GOUGET et Cédric CHAUMOND, adjoints à la cheffe de bureau
- ***Chargés de mission du bureau - suivi des pôles***
- Muriel FAURE, Davis BRINQUIN et Pierre-Emmanuel PANIER (pôle SEMC)
- Jean-Luc PEQUEUX et Sidonie FOLCO (pôle « sports de nature »)
- Andrew BOTHEROYD (pôle « sport-handicaps »)

Bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage (DSB2)

- Laurent BELLEGUIC, chef de bureau
- Jean DHEROT, adjoint au chef de bureau
- (Mme) Sondes ELFEKI-MHIRI, médecin au bureau DSB2 (jusqu'en août 2015), ancien médecin-conseiller à la DRJSCS du Centre
  PRN « sport santé bien-être »
- Martine DUCLOS, PU-PH (Clermont-Ferrand), conseillère scientifique
- Bochra COSTE et Nadia MIMOUN, professeurs de sport, chargées de mission

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale PACA

- Jacques CARTIAUX, directeur régional
- Hanafi CHABBI, responsable de la mission politique de la ville
- Nicolas VOUILLON, responsable du département sport
- Sandra FALL et Mikaël PREBISKI, PS, ancien et actuel correspondants « ville » au département sport
- Philippe LEGRAND, PS, correspondant sports de nature

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nord/Pas-de-Calais

- Valérie OLIVIER, PS, référente sports de nature
- Agnès LE LANNIC, PS, référente sport handicaps
- Amandine VAUPRÉ, PS, référente sport santé

CREPS Pays-de-la-Loire

- Gérard BAUDRY, directeur, président de la coordination permanente des chefs d'établissement

CREPS Auvergne

- Catherine RONCIER, directrice

CREPS PACA

- Jean-Jacques JANNIÈRE, directeur
- Catherine DELGA, secrétaire générale, accompagnée de Pascale HAMARD
- Claire BRUNET, directrice-adjointe, responsable du site d'Aix

PRN « sport éducation mixités citoyenneté »

- Renaud de VEZINS, IJS, responsable du pôle
- Pascale HAMARD, contractuelle, assistante administrative
- Emily BARDELLI, technicienne d'information documentaire (ITRF, loi « Sauvadet »), documentaliste
- Anne-Laure CHASSET, contractuelle –en voie de titularisation (loi « Sauvadet »), chargée de communication
- Stéphanie CORNU, PS, chargée de mission (femme et sport)
- Emmanuelle JEHANNO, PS, chargée de mission (éthique et valeurs du sport)
- Loïc LECANU, contractuel, chargé de mission (partenariat – actions transversales)
- Aurélie NICOLAÏDIS, PS, chargée de mission (éducation – insertion par le sport)
- Fanny RIABOFF, PS, chargée de mission (inclusion sociale par le sport)

Personnes extérieures travaillant avec le pôle

- Cyprien FONVIELLE, directeur de la fondation du camp des Milles – mémoire et éducation
- Jean Louis KÉRIGNARD, vice-amiral (CR), responsable du pôle de formation continue de la fondation

CREPS Rhône-Alpes

- François BEAUCHARD, directeur
- Thierry BEDOS, CTPS, directeur-adjoint et responsable du PRN « sports de nature »
- Thierry MARTIN, agent comptable
- (M.) Dominique MOUYSSET, gestionnaire

PRN « sports de nature »

- Denis BOISSIÈRE, PS, chargé de mission (pratiques multisport, réseau européen – ENOS)
- Aziz CHLIEH, PS, chargé de mission (emploi-formation, jeunes)
- Frédéric TOMCZAK, contractuel (webmestre)
- Francis GAILLARD, PS, chargé de mission (pratiques/pratiquants, formation des acteurs)

- Jeanne LAVENANT, contractuelle (assistante administrative)
- Antoine LE BELLEC, PS, chargé de mission (lieux de pratique, lettre du réseau)
- Émilie LEMAISTRE, contractuelle, chargée de mission (documentation et publications)
- David RONTET, PS, chargé de mission (appui juridique, développement territorial)
- Marion LAURENT, contractuelle, chargée de mission (étude sur l'emploi des animateurs sportifs)
- Marie PICUIRA, contractuelle, chargée de mission (observation, retombées des manifestations)

- Maël BESSON, contractuel, chargé de mission sport et développement durable

CREPS Centre/Val-de-Loire

- Éric LEPAGNOT, directeur
- Marina LACROIX, agent comptable, directrice financière

PRN « sport et handicaps »

- Philippe BISSONNET, PS, responsable du pôle
- Émeline RIFFAULT, contractuelle (titularisée à/c du 1er septembre 2015), assistante administrative
- Michel AUSTERLITZ, PS, chargé de mission (formation des cadres du ministère)
- Stéphane De LEFFE, PS, chargé de mission (action fédérale)
- Lydie COHEN, contractuelle, chargée de mission (affaires juridiques)
- Laura VALDEAVERO, contractuelle, chargée de mission (accompagnement territorial)
- Rémi (stagiaire)

Personnes extérieures travaillant avec le pôle, rencontrées au creps

- Alain PAYEN, principal du collège Renoir de Bourges, faisant valoir ses droits à la retraite au 1er septembre 2015
- Véronique PIPERAUD, principale nommée à partir du 1er septembre 2015
- Serge DUBREUL, coordonnateur pédagogique de l'IEM (institut d'éducation à la motricité) de Trouy (ADAPT 18)
- Véronique POUGET, monitrice-éducatrice à l'IEM

Comité paralympique et sportif français (CPSF)

- Emmanuelle ASSMANN, présidente
- Bénédicte NORMAND, déléguée générale

Fédération française Handisport (FFHS)

- Jean MINIER, DTN
- Pierrick GIRAUDEAU, DTNA, chargé du sport de haut niveau

Fédération française du sport adapté (FFSA)

- Marie-Paule FERNEZ, DTN

Comité national olympique et sportif français (CNOSF)

- Patrick MAGALOFF, directeur, département commission médicale, chargé du dossier « médico-sport-santé » (conduit par Alain CALMAT, président de la commission)

UCPA

- Lionel VIALON, PS, CTS chargé des sports de nature

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

- Jean-Benoît DUJOL, directeur, délégué interministériel à la jeunesse

Annexe 6 - Glossaire des abréviations, sigles et acronymes

ACM	Accueil collectif de mineurs
ACSé	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ANCV	Agence nationale pour les chèques-vacances
ANDES	Association nationale des élus en charge du sport
ANI	Accord national interprofessionnel
APF	Association des paralysés de France
APPN	Activités physiques de pleine nature
APS	Activités physiques et sportives
ARS	Agence régionale de santé
ATEN	Acteurs, territoires, espaces naturels (GIP sous l'égide du MEDDE)
BAFA/BAFD	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur/ de directeur
BOP	Budget opérationnel de programme
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CDESI	Commission départementale espaces sites itinéraires
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CETE	Centre d'études techniques de l'équipement
CERNOSEM	Centre d'études et de recherche sur les montagnes sèches et méditerranéennes (dépend entre autres de l'université de Grenoble)
CERTU	Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIEC	Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CNAM	Caisse nationale d'assurance maladie
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNDS	Centre national pour le développement du sport
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNOSF	Comité national olympique et sportif français
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CPSF	Comité paralympique et sportif français
CR	Cadre de réserve
CREPS	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives
C(R/D)OS	Comité (régional/départemental) olympique et sportif
CTPS	Conseiller technique et pédagogique supérieur
CTS	Conseiller technique sportif
DAJ	Direction des affaires juridiques (SGMCAS)
DDI	Direction départementale interministérielle
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire

DHUP	Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
DIGES	Délégation interministérielle aux grands événements sportifs
DILCRA	Délégation (délégué) interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme
DJEPVA	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DGS	Direction générale de la santé
DNO	Directive nationale d'orientations
DRFiP	Direction régionale des finances publiques
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRH	Direction des ressources humaines (SGMCAS)
DS	Direction des sports
DSI	Direction des systèmes d'information (SGMCAS)
DTN	Directeur (direction) technique national(e)
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ENOS	European network of outdoor sports
ENAP	Ecole nationale d'administration pénitentiaire
ENVSN	Ecole nationale de voile et de sports nautiques
ESI	Espaces, sites, itinéraires
ETP	Equivalent temps plein
FASILD	Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations
FFCAM	Fédération française des clubs alpins et de montagne
FFCT	Fédération française de cyclotourisme
FFEPGV	Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire
FFHS	Fédération française handisport
FFN	Fédération française de natation
FFRP	Fédération française de randonnée pédestre
FFSA	Fédération française du sport adapté
FIS	Formation initiale statutaire
FNDS	Fonds national pour le développement du sport
FNOMS	Fédération nationale des offices municipaux du sport
FSGT	Fédération sportive et gymnique du travail
GIP	Groupement d'intérêt public
HAS	Haute autorité de santé
IGJS	Inspecteur (inspection) général(e) de la jeunesse et des sports
IGN	Institut géographique national
INJEP	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
ITRF	Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (corps du ministère chargé de l'éducation nationale)
JORF	Journal Officiel de la République française
J&S	Jeunesse et sports

LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MEDDE	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
MGEN	Mutuelle générale de l'éducation nationale
MEOS	Mission des études, de l'observation et des statistiques (DJEPVA)
OMS	Organisation mondiale de la santé
PACA	Provence-alpes-côte d'azur
PAP	Projet annuel de performances
PN(R)F	Programme national (régional) de formation
PRN	Pôle ressources national
PS	Professeur de sport
PSH	Personne en situation de handicap
PTP	Personnel technique et pédagogique
PU-PH	Praticien hospitalier-professeur des universités
RAP	Rapport annuel de performances
RIE	Réseau inter-établissements
RGPP	Révision générale des politiques publiques
SDD	Sport et développement durable
SEMC	Sport éducation mixités citoyenneté
SÉTRA	Service d'études techniques des routes et autoroutes
SFMES	Société française de médecine du sport
SFTS	Société française de traumatologie du sport
SGCIV	Secrétariat général du comité interministériel des villes
SGMCAS	Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales
SH	Sport et handicaps
SMR	Stratégie ministérielle de réforme
SN	Sports de nature
SS(BE)	Sport santé (bien-être)
STAPS	Sciences et techniques des APS
UCPA	Union des centres de plein air

Annexe 7 - Formulaire de réponse du CREPS PACA

Formulaire de réponse de l'établissement : CREPS PACA

Pôle : Sport éducation mixités citoyenneté

Mission d'évaluation du dispositif des pôles ressources nationaux

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
29	3.2.1.3. « dispose donc de 9 emplois »	Le pôle dispose bien de 9 agents mais de 8,7 ETP, Mme Chasset étant passé en 2010 d'un contrat de 70% à 100%, les 30% supplémentaires étant sur des missions CREPS rémunérés sur fonds propre du CREPS et non sur la subvention attribuée au PRN par la DS.	Pris en compte
29	3.2.1.3. Pascale Hamard (CDD) Anne-Laure Chasset (CDI)	Mme Hamard est passée en CDI au 1er juillet 2015. Mme Chasset a réussi le concours d'ingénieure d'étude de l'enseignement supérieur et sera intégrée dans ce corps à compter du 19 novembre 2015.	Pris en compte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
30	La quote-part limitée à 8% contre 20% environ pour les autres pôles.	Outre la réduction de 4% (12% à 8%) de la quote-part pour tenir compte du temps de travail pour le CREPS de 2 agents (Lecanu et Hamard), la différence se justifie également par la part proportionnel que tient le PRN SEMC par rapport au volume en personnel, matériels, locaux,…du CREPS, part beaucoup moins importante que pour les autres CREPS : 8,7 ETP seulement sur environ 200 ETP au CREPS PACA ; Le poids relatif du PRN SEMC dans le fonctionnement du CREPS est donc plus faible que ceux des autres Pôles.	Dont acte
30	Responsable du PRN membre du conseil de site	Le responsable du PRN est aussi et surtout membre du comité directeur du CREPS (CODIR) avec les 3 directeurs adjoints, la secrétaire générale et l'agent comptable	Pris en compte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
31	3.2.1.6. Sur la cohésion d'équipe.	Les fréquents déplacements des agents du Pôle, du responsable du PRN comme des chargés de mission, à Paris et en Province, nécessitent effectivement une adaptation du mode de management et demande à penser différemment la gestion de la cohésion de l'équipe. L'administration territoriale de l'Etat en région va connaitre les mêmes problématiques de management avec l'expérimentation du télé-travail et du travail à distance avec des DRJSCS multi-sites.	Dont acte
51	« Il serait sans doute utile que les « acteurs » de base derrière ces vidéos (services, clubs, associations, professionnels,…) soient systématiquement, dans la mesure du possible, associés à la présentation et à la diffusion du média. »	Les clips vidéo des kits pédagogiques « Tous différents, tous pareils » et « Vers un sport sans violence… » ont fait l'objet d'une « cérémonie » de présentation des clips, la 1re à Limoges, la 2e à Aix en Provence, qui ont regroupé tous les acteurs (y compris les sportifs et leurs familles) ainsi que les institutions et médias locaux.	Dont acte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
53	3.2.4.1 …. La construction par strates successives n'aide pas naturellement le responsable…à donner une dynamique collective aux dossiers dont est chargé le pôle.	Un travail conjoint DSB1/PRN fin 2013 a permis de recentrer les champs d'intervention du pôle (cf convention d'objectifs 2014-2017). La phase d'appropriation des thématiques par les chargés de mission et la création d'outils techniques et pédagogiques spécifiques à ces thématiques a été incontournable. La dynamique collective est en train de se créer autour du travail sur la citoyenneté, transversale aux autres thèmes.	Dont acte
53	3.2.4.2. Des produits « sur étagère » qui, parfois, ne correspondent pas à la demande. Exemple de l'intervention sur le plan Marseille.	Le PRN n'était pas au pilotage de l'organisation de ce JEIS (il ne l'est d'ailleurs pour aucun d'entre eux) mais a agi en appui, accompagnement et mise en relation d'experts, à la demande du Directeur régional, qui a confié l'organisation de cette conférence à son pôle sport. Le PRN n'agit jamais en pilote d'opérations menées sur les territoires et adapte son accompagnement à la demande des DRJSCS ou DDCS. Le JEIS du plan Marseille est effectivement le contre-exemple en ce domaine. Extrait de la convention DS/CREPS : le Pôle « *n'a pas vocation à se substituer aux acteurs locaux* », et il s'interdit de le faire.	Dont acte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
53	3.2.4.2 Possibilité d'appréhender la réalité de terrain	Il faut noter que l'organisation de l'administration territoriale de l'Etat entre le niveau régional et départemental, et le centrage de la mission d'animation du réseau par le Pôle au niveau régional uniquement, ne facilitent pas la connaissance de terrain, et donc l'appréhension de sa réalité, alors même que les thématiques du Pôle sont essentiellement portées et mise en œuvre au plan départemental et local. C'est là une difficulté majeure pour le PRN, notamment dans les régions où il n'y a pas de Coordo « SEMC » ou quand celui-ci est missionné « à la marge » sur la mission « SEMC ».	Dont acte
53	3.2.4.2 – 1er paragraphe	Il est effectivement dommageable à la cohérence de l'action publique quand il y a un manque, voir une absence d'échange sur certaines actions portées par les uns comme par le autres. La responsabilité de ses situations est totalement à partager entre la DS et le PRN.	Dont acte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
54	3.2.4.3. Départ de la chargée de mission 'Ethique et valeurs du sport »	En complément du départ « en sifflet », le remplaçant de la chargée de mission « Ethique et valeurs du sport » sera un coordonnateur SEMC en région, qui maitrise déjà le thème pour l'avoir mis en œuvre dans deux régions différentes (comme demandée dans la fiche de poste). Il a par ailleurs déjà travaillé avec le pôle sur l'animation du réseau et la création d'outils. Enfin, il connait, est connu et reconnu du réseau SEMC ce qui devrait faciliter la continuité de l'action.	Dont acte
54 - 55	3.2.4.4. Le cadre du projet de formation à la citoyenneté du CGET	Le responsable du PRN ainsi qu'un chargé de mission sont inscrits à la 1er session de décembre de la formation aux « valeurs de la république » du CGET. Les 4 autres chargés de mission participeront à la 2e en janvier 2016 (en fonction de places disponibles).	Dont acte

Annexe 8 - Formulaire de réponse du CREPS Rhône-Alpes

Formulaire de réponse de l'établissement : CREPS Rhône-Alpes

Pôle : Sports de nature

Mission d'évaluation du dispositif des pôles ressources nationaux

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
P 59	3.3 Le pôle « sports de nature »	Remplacer par « Le Pôle ressources national des sports de nature	Pris en compte
P 59	« En effet dès les années 1950, la pratique du VTT »	Le VTT n'existe pas à l'époque il serait opportun de remplacer par « cyclotourisme » qui par contre était une activité forte des débuts du CREPS	Pris en compte
P 59	« Ainsi depuis 2003 le pôle s'est beaucoup impliqué ….. »	On propose de rajouter la phrase suivante. « Le PRNSN s'est également fortement investi dans les problématiques d'emploi- formation et dans le rôle éducatif des sports de nature, deux marqueurs forts de la culture Jeunesse et Sports des sports de nature »	Pris en compte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
P61	« Néanmoins, ce tableau de bord ne suit pas toujours ….. il n'y a qu'un suivi global des moyens qui ne sont pas répartis par sous action »	Ce passage nous interpelle sur deux points : - **Sur le suivi budgétaire et plan de charge des agents** : il a été transmis aux inspecteurs bien en amont de leur visite et présente les moyens affectés et réalisés à chacune des 32 sous actions (année de référence 2014) selon la répartition en 4 actions déclinées de la convention avec la DS et commune à tous les PRN : Animation de réseau / Expertise conseil / Formation / Ressources Publication auxquelles sont ajoutées deux actions relatives à la coordination et à la mission SDD. Il est important de noter par ailleurs que l'outil de suivi budgétaire du CREPS Rhône Alpes (Win M9) a été paramétré pour permettre un suivi budgétaire du PRNSN action par action. La présentation du PRNSN a peut-être apporté une confusion entre les 4 actions et les 5 orientations stratégiques. Ces dernières ne font pas l'objet d'un suivi financier. Elles ont été définies fin 2013 (par le Directeur des Sports et le cabinet du ministre, puis partagées avec les partenaires) avec pour principal objectif de rendre lisible l'action du PRNSN en accord avec les objectifs ministériels et les besoins des partenaires.	Dont acte : les rapporteurs regrettent néanmoins le manque d'homogénéité entre les 3 pôles. (*cf.* réponse à la DS).

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
		- Sur les « **règles communes fixées par la DS** » nous sommes très surpris de ce retour qui ne reflète pas la réalité de nos excellentes relations de travail avec l'équipe DSB1, d'autant plus que ces règles de fonctionnement budgétaires sont fixées et stabilisées avec la DS depuis 2008. C'est notamment le cas pour l'application d'une règle claire de répartition des frais de fonctionnement imputés à 20% sur la subvention DS. Nous entendons par contre que des efforts sont à faire sur la rigueur du suivi administratif et budgétaire du PRNSN parfois délaissés au bénéfice de la mise en œuvre des actions.	
P59 à 87	Colonne production, liste des groupes « experts »	Dans la convention avec la DS et notre usage quotidien, nous avons retenu la dénomination « Groupe ressources ». La liste présentée dans le rapport est exhaustive mais les groupes ressources « Valeurs éducatives », « Emploi formation », et « Pratiques pratiquants » sont du ressort de l'Orientation stratégique n°2. Le groupe « Raids multisports » n'est pas considéré dans notre suivi avec la DS comme un groupe ressources pérenne, il s'agit plutôt d'un groupe de travail qui a produit dans ce contexte particulier d'accompagnement de ces activités.	Pris en compte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
P70	Thématique 1 dernier paragraphe	Le paragraphe dédié au groupe raid ne concerne pas cette partie, à reporter en P69	Dont acte
P80	Action 1 dossier thématique	La référente est Emilie Lemaistre, qui a abordé le sujet lors des entretiens mais a précisé que le 1er dossier serait produit à l'automne 2015	Pris en compte
P80	Action 3 lettre du réseau	Le référent lors de la visite des inspecteurs était Antoine Le Bellec et non Emilie Lemaistre	Pris en compte
P59 & 87		Attention à l'orthographe de Monsieur « Tomczak »	Pris en compte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
P 87	Action 2	Le titre serait plutôt « Démarche de formalisation des services du PRNSN » Le référent en est Thierry Bedos et non Emilie Lemaistre et les moyens consacrés sont ceux de la sous action Coordination C2 imputés sur le budget 2013. 2 objectifs ont prévalu à ce travail : - Améliorer la lisibilité des services du PRNSN à ses partenaires - Fluidifier l'organisation interne	Pris en compte
P87	Action 3	Remplacer idem par « catalogue en ligne sur le portail documentaire du PRNSN » http://doc.sportsdenature.gouv.fr/index.php?lvl=cmspage&pageid=6&id_rubrique=75	Pris en compte
P87	Action 4	Le commentaire est lié au site Internet et non aux orientations stratégiques, qui ont, elles été formalisées via une plaquette 4 pages	Pris en compte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
P 91	Partie 3.3.4.3	2sd paragraphe au sujet des enquêtes éducateurs remplacer « (annuaires) » par « (Atlas) » Dernier paragraphe : ces étude ne visent pas selon nous à consolider notre rôle et élargir notre rayonnement mais à permettre à notre administration de mieux répondre aux besoins des usagers, ne serait-ce qu'en les connaissant	Pris en compte § modifié : *Clairement, le travail constitue une bonne documentation pour l'administration de tutelle et peut s'avérer « payant »pour le pôle*

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
P91	1er paragraphe lié aux études économiques	Il est important de noter que ces travaux initiés par le direction des Sports et la direction du Tourisme ont débuté dès 2004 suite à un comité interministériel sur le Tourisme qui préconisait d'outiller la filière des sports et loisirs de nature alors identifiée comme une filière prometteuse. Le bureau DSA4 est lui créé fin 2012 et même si la collaboration n'est pas quotidienne les liens sont réels et illustrés par les travaux mis en place par DSA4, la mission SDD et la DIGES et sur les grands évènements sportifs. En effet ces derniers s'appuient sur les travaux commandités par la DGE (qui a remplacé la direction du tourisme) sur les « Retombées économiques des évènements touristiques, culturels et sportifs » confiés à EMC et TRACES TPi les deux cabinets de référence sur le sujet et qui travaillent avec le PRNSN depuis 10 ans. Ces travaux, bien qu'indirectement liés au développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre, s'inscrivent dans les politiques ministérielles actuelles pilotées notamment par DSA4. Pour autant nous entendons effectivement la recommandation d'améliorer la mesure des bénéfices liés aux prises de risque engagées par le pôle.	Dont acte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
P 93	Indispensable prise en compte des publics défavorisés	Nous partageons cet objectif et travaillons actuellement avec la DS et les fédérations pour mieux accompagner les actions des fédérations sportives de nature dans le plan citoyen du sport, ainsi que les actions sports de nature dans le dispositif SESAME. Il conviendrait de préciser que le développement du sport pour les jeunes scolarisés et les passerelles à créer avec le sport fédéral est une priorité forte du ministère dans laquelle s'inscrit pleinement le travail engagé par la DS et le PRNSN en partenariat avec les ministères de l'Agriculture et l'Education Nationale. Ainsi, le sujet de la citoyenneté a été largement abordé lors de la 1ère table ronde du colloque « APS de nature à l'école ».	Dont acte

Annexe 9 - Formulaire de réponse du CREPS du Centre

Formulaire de réponse de l'établissement : CREPS du Centre

Pôle : Sport et handicaps

Mission d'évaluation du dispositif des pôles ressources nationaux

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
Page 98 ligne 7	*« la conception de contenus de formation conduisant à des diplômes [...] »*	Cette dimension fait partie intégrante de la convention pluriannuelle ; toutefois la priorité formation souhaitée par la DS est la formation des acteurs du ministère. Cette question des contenus de formation n'est néanmoins pas dissociable de l'analyse de la place du handicap dans les formations et certifications sportives.	Dont acte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
Page 98 lignes 9 et suiv.	« *la création d'une base de donnée électronique « handiguide » (…) n'a pu, à ce jour, être finalisée* »	Sur l'outil Handiguide, il semble également important de rappeler que celui-ci est fondé sur le principe de la déclaration volontaire des acteurs sportifs, principalement associatifs, et que cela demeure la principale source de difficulté dans la finalisation de la démarche.	Dont acte : ceci est précisé plus loin
Page 98 ligne 25	3.4.1.3 : « *Laura Valdearo* »	Laura Valdéavero	Pris en compte
Page 99 lignes 3 et suiv.	« *Objectivement (…) le pôle paraît peu outillé (…) pour conduire les missions (…) qui ont contribué à sa création* »	Cette question du dimensionnement des moyens humains mis à disposition du pôle est effectivement sensible par comparaison aux autres structures équivalentes ; il ne faut cependant pas isoler cette question de la problématique d'ensemble de l'établissement qui connaît depuis son ouverture une situation de sous-effectifs dans ses différents services.	Dont acte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
Page 99 lignes 19 et suiv.	*« Cet état de fait (…) (fiches fédérations) »*	Concernant la finalisation de l'outil Handiguide, voir remarque précédente. S'agissant des fiches fédérations, le processus de validation des productions proposées gagnerait probablement en efficacité en s'attachant à mieux partager les attendus (DS/PRN/fédérations) de cet outil.	Dont acte
Page 97 lignes 27 et suiv	*« 3.4.1.5* *Ses relations avec le CREPS (…) création. »*	Au titre des bonnes relations du pôle avec le CREPS, il n'est pas inutile de souligner la présence de 3 de ses personnels au sein des différentes instances de dialogue social de l'établissement.	La phrase suivante a été ajoutée : *On notera d'ailleurs que 3 agents du pôle siègent au sein des différentes instances de dialogue social de l'établissement*
Page 99 lignes 37 et suiv.	*« deux candidats susceptibles d'être reçus sur liste complémentaire du concours externe de de professeur de sport en 2013 auraient décliné une affectation à Bourges ».*	Cette information n'était pas connue de l'établissement.	Pris en compte
Page 100 lignes 3 et suiv.	*« De façon générale, les rapporteurs n'ont pas relevé une cohésion d'équipe très affirmée au sein du pôle… »*	Si cette situation a pu être perceptible au moment de l'inspection, personnels, responsable du pôle et directeur se sont depuis attachés à y remédier.	Dont acte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
Page 100 Lignes 10 et 11	*« Les rapporteurs ont noté (…) auprès du directeur »*	L'agent comptable, de par la responsabilité personnelle qui est la sienne, s'attache à remplir pleinement sa fonction de comptable. Elle est néanmoins très fortement investie dans ses fonctions de chef des services financiers (organisation du service, définition des procédures, formation des gestionnaires successifs, gestion des opérations de paye, etc.)	Dont acte
Page 100 lignes 20 à 24	*« De l'avis de deux référents du pôle au bureau DSB1, (…) faute de compétences et de méthodes. »*	Un des axes d'amélioration de la qualité de réponse du pôle aux attentes de l'administration centrale pourrait, sur le plan méthodologique, s'ancrer sur une plus grande clarté de la commande. Comme en témoigne l'introduction du tableau (pages 99 et 100 du présent rapport), la convention 2014-2017 qui définit modalités d'intervention – axes stratégiques – cibles – outils et supports, donne lieu à la définition d'un plan d'action annuel qui introduit une entrée par objectifs ne facilitant pas la lecture croisée convention/plan d'action.	Dont acte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
Page 100 Lignes 24 à 26	*« il semble qu'il arrive au PRNSH de prendre des initiatives en matière de communication (…) »*	Si une action a effectivement posé problème en 2014, moins par volonté de déroger aux principes de validation que par identification tardive du jeu politique d'un partenaire extérieur, celle-ci a été annulée par le PRNSH. L'intégralité des publications et des actions de communication du PRNSH fait d'ailleurs l'objet d'une demande de validation auprès de DSB1.	Dont acte
Page 100 lignes 27 à 28	*« Il faut relever qu'une note d'alerte avait été adressée par le bureau DSB2 (DSB1 ?) au directeur des sports en novembre 2013(…) »*	Les difficultés que devaient exposer cette note, non connue de l'établissement, n'ont pas été évoquées lors des échanges préparatoires à l'écriture de la convention 2014-2017	La parenthèse suivante « *non communiquée au pôle* » a été ajoutée.
Page 100 dernière ligne	*« l'activité du pôle sur l'année 2014 »*	Le plan d'action présenté est celui de l'année 2015	Pris en compte
Page 101 lignes 14 et 15	*« il semble que ces six « modalités/objectifs » soient réduites à quatre »*	Outre la remarque formulée précédemment, cette présentation du plan d'action répond à une demande du bureau DSB1 lors de la préparation du plan d'action	Pris en compte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
Page 103 colonne 1	« *Evaluer la politique « sport et handicaps »*	Si le Pôle ressources a effectivement une fonction d'appui au processus global d'évaluation de la politique sport et handicap, il ne peut en effet en être le seul acteur.	Dont acte
Page 119 ligne 1	« *plan annuel 2014* »	plan annuel 2015	Pris en compte
Page 120, ligne 13 et 14	3.4.4.1 : « Depuis 2013, le départ de cet agent contractuel (…) expertise précieuse »	Une demande du directeur de nommer sur place ce lauréat du concours n'a pas abouti.	Pris en compte
Page 120 lignes 24 et suiv.	3.4.4.2 : *« (…) le PRNSH avait recours à plusieurs stagiaires en master STAPS (…) ceci ne semble plus le cas (…).* »	L'accueil de stagiaires en master 2 est une pratique régulière du PRNSH. Indépendamment d'une opportunité d'accueil d'un stagiaire « communication-marketing » en lien avec l'objectif de promotion de l'outil Handiguide, les derniers travaux produits s'attachaient à traiter de thématiques : - 2014 : « Lieux de vie et pratique sportive des personnes en situation de handicap » (master 2) - 2012 « Accessibilité des sports de montagne » (master 1) - 2011 « Prise en compte du handicap dans les formations d'éducateur sportif » (master 2)	Dont acte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
Page 121 lignes 16 et suiv.	*« Dans ce contexte, le PRNSH a objectivement du mal à se situer entre fédérations spécifiques et fédérations homologues ainsi que face au CPSF pour faire progresser sereinement l'application de l'inclusion des handicapés dans les activités sportives (…) »*	Si les rapports entre PRNSH, fédérations spécifiques et CPSF ne s'inscrivent pas aujourd'hui dans une relation de collaboration optimale, chacun semble néanmoins avoir sa légitimité dans un objectif partagé de développement des pratiques (FFH et FFSA pour leurs réseaux associatifs respectifs ; CPSF dans une relation aux fédérations délégataires ; PRNSH dans une approche orientée vers l'inclusion des publics handicapés dans les milieux ordinaires de pratique ». Sans volonté de scinder les initiatives, l'approche dénuée de marqueurs fédéraux du pôle ressources est souvent recherchée et appréciée tant de porteurs de projet spécifiques (ex. : ministère de Défense et RMBS) que de fédérations délégataires ou associations locales.	Dont acte
Page 121 lignes 31 et suivantes	*« la seconde illustration concerne les formations. Dans ce domaine, la FFHS s'estime beaucoup plus légitime (…) »*	Si la légitimité perçue par la FFH est probablement fondée lorsqu'elle intervient sur le champ de l'encadrement des pratiques qu'elle fédère, l'expérience de la collaboration CREPS / CNSD de Fontainebleau (formation de différents cadres militaires au CS AIPSH) démontre là encore une complémentarité plus qu'une concurrence sur ce champ.	Dont acte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
Page 122 (dernier paragr.) et 120, lignes 1 à 4	« *Enfin, un troisième cas portant sur l'usage du référentiel pour un développement du sport handicap durable (…) avec une détermination insuffisante.* »	Ce référentiel, issu d'une demande de l'ancien président du CPSF de rédaction d'un Livre blanc sur le SH dans la perspective des JO 2012, a été le fruit d'une large contribution de la DS, du PRNSH et de l'INSEP en plus des deux fédérations spécifiques et du CPSF (groupe national de suivi réuni à l'initiative de la DS annuellement). Le PRNSH est le seul acteur qui s'attache lors de ces temps de travail à produire un état de ses travaux.	Dont acte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
Page 122 lignes 25 et suiv. + note bas de page	« *l'implantation de la structure au sein d'un CREPS excentré, peu fréquenté, peu attractif (…)* »	Si la desserte du CREPS par les principaux moyens de transport collectif n'est pas optimale, il est cependant excessif de le qualifier de peu fréquenté et peu attractif. Il développe une activité d'accueil de collectifs nationaux et de stages au moins comparable, si ce n'est supérieure, à bien d'autres établissements et demeure l'un des établissements qui accueille le plus fréquemment les collectifs nationaux handisport (aviron, badminton, haltérophilie, foot et rugby fauteuil entre autres). Par ailleurs, un partenariat avec le comité régional FFSA permet l'accueil régulier de leur centre sportif régional (structure « hors les murs » compte tenu de la spécificité d'un public résidant en établissement spécialisé). Enfin, l'absence de structure relevant de la filière d'accès au haut niveau FFH ou FFSA ne peut être dissociée de la nécessaire structuration des relations entre acteurs, comme l'évoque le rapport en page 119.	Pris en compte : termes atténués

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'établissement	Réponses des rapporteurs
Page 122 dernier paragraphe	*« il est flagrant que les compétences internes du pôle sont, depuis la création, ... »*	Si l'objectif central du pôle est bien d'améliorer concrètement l'accès aux APS pour les personnes handicapées dans les lieux les plus variés, une présentation d'un certain nombre d'initiatives du PRNSH s'inspirant directement de cette logique (collaborations avec différents ministères [Défense, Environnement, Education nationale, Cohésion sociale], réseaux [APF, MDPH, Tourisme et Handicap] ou acteurs économiques [cluster handicap]) auraient méritées d'être citées.	Dont acte
Page 122 dernier paragraphe	*« le plan d'action analysé ci-dessus montre une difficulté réelle à définir une stratégie cohérente et conduire les actions qui contribuerait à faire progresser l'objectif central du pôle »*	Un plan d'action annuel, clarifié dans sa structure, proposé par l'équipe du PRNSH et arrêté par le bureau DSB1, est effectivement l'outil-pivot indispensable au bon fonctionnement du pôle	Dont acte

Annexe 10 - Formulaire de réponse de la direction des sports

Formulaire de réponse de la direction des sports

Mission d'évaluation du dispositif des pôles ressources nationaux

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de la DS	Réponses des rapporteurs
8	3ème paragraphe	Remplacer PRNSSBE par PRN2SBE	Pris en compte
18	Dans le point 2.1.1, il est précisé entre parenthèse que la création du PRNSH est plus récente que celui du PRNSN.	Les deux PRN ont été créés la même année. Il conviendrait de supprimer cette mention. Si elle se réfère à l'ancienneté de la thématique, dans leurs versions actuelles, ces politiques ont a peu près la même antériorité. La politique des sports de nature est effectivement bien plus antérieure, mais sur des champs complètements différents de la politique actuelle qui date du début des années 2000.	La rédaction faisait référence aux « problématiques » et non aux dates de création des pôles. Toutefois, la parenthèse a été rendue plus explicite.

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de la DS	Réponses des rapporteurs
Ensemble du document	Quelques coquilles dans les noms des agents ou de syntaxe.	Remplacer Chaumon**t** par Chaumon**d** (p 31 et 61) Remplacer Pequeux par Pe**c**queux (p 61) P 90, § 3.3.4.2, l. 8, inverser « aussi » et « faut » P 119 et 120 : privilégier FFH (comme p. 118) ou FF Handisport plutôt que FFHS	Pris en compte
53	3.2.4.2 : Sur le sentiment des agents du pôle de ne pas être pleinement associé aux réflexions de fonds.	La première modulation apportée par la DS sur ce constat ne porte pas sur la capacité d'adaptation et de mobilisation du PRNSEMC à un contexte d'urgence. Si ce constat reste confirmé par la DS, il convient avant tout de préciser que le PRNSEMC est soit associé soit désigné pilote pour mener différentes productions. En amont du plan « Citoyens du sport », le PRNSEMC avait été associé pleinement, lors de plusieurs réunions, à la préparation d'un guide d'accompagnement d'un plan fédéral portant sur les valeurs du sport. Ces travaux ont été repris au moment de l'élaboration du plan « citoyens du sport ». Le constat est donc que le PRNSEMC est associé sur les réflexions relatives au pilotage des politiques publiques. Dès lors où il s'agit d'arrêter les décisions, cette compétence relève de la DS et non du PRNSEMC.	Pris en compte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de la DS	Réponses des rapporteurs
53	3.2.4.1 : Sur la possibilité de voir le PRNSEMC conduire des expérimentations « expertes » de terrain.	Les agents du PRNSEMC sont déjà sur le « terrain », sans que leurs interventions ne fassent l'objet d'une validation de la DS (chose non revendiquée par ailleurs). Les travaux menés en matière de « sport facteur d'inclusion sociale » montrent la capacité de réunir des expériences de terrain pour concevoir des outils d'expertise et d'accompagnement. La DS privilégie les travaux qui répondent à des problématiques rencontrées par différents acteurs de terrain. Un retour et une analyse des interventions des agents du PRNSEMC seraient une évolution positive. C'est la capacité d'analyse de cette observation qui devrait être renforcée au sein du PRNSEMC.	La phrase suivante : « *La capacité d'analyse du pôle s'en trouverait mécaniquement renforcée* » a été ajoutée au §3.2.4.2
54	3.2.4.3 : Sur le schéma d'un fonctionnement d'équipe plus transversal (binômes ou trinômes).	La DS ne peut être que favorable à ce schéma. Il semble néanmoins compliqué par l'éloignement géographique qui a été consenti à certains membres de l'équipe (justifié par l'action de terrain et les nombreux déplacements des agents).	Dont acte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de la DS	Réponses des rapporteurs
61	3.3.2 : Sur le fait que le PRNSN serait celui qui semblerait le moins se plier aux règles communes fixées par la DS.	Pour ce pôle, la DS bénéficie d'un suivi financier par action plus détaillé que pour les 2 autres pôles en établissement. Les outils de suivi sont néanmoins complexes et, de fait, difficiles à mettre en œuvre pour les 2 autres PRN. Avec ces outils de suivi, les interrogations de la DS sont effectivement moins nombreuses que pour les autres pôles.	Dont acte Les rapporteurs regrettent toutefois qu'il n'y ait pas d'homogénéité entre les 3 pôles.
Ensemble du document	PRNSSBE	A remplacer par PRN2SBE	Pris en compte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de la DS	Réponses des rapporteurs
126	1ier § - Sur la référence au PRN2SBE qui serait une « structure »	Le PRN2SBE ne peut être considéré comme une structure. En effet, il fait partie intégrante du bureau DSB2 depuis septembre 2014 et ne dispose donc d'aucune autonomie quelle qu'elle soit. Par ailleurs, les missions du pôle consiste à recenser les bonnes pratiques, à les diffuser et à les valoriser, et non à « structurer nationalement une offre d'APS ».	« structure » remplacée par « mission » Pris en compte : modification du § *L'adoption par l'Assemblée nationale, en mars 2015, d'un amendement -portant sur le développement de la pratique régulière d'activités physiques et sportives à tous les âges- légitime les premières initiatives en ce sens et pourrait, de ce fait, redynamiser le pôle ressources « sport santé », ré-intitulé « sport santé bien-être ». Dans cette optique, il apparaît indispensable de lancer un projet de restructuration nationale d'une offre d'activités physiques et sportives bien identifiée, fiable et de qualité afin que les praticiens soient en mesure de prescrire à des patients des séances adaptées dans leurs territoires et que les usagers puissent avoir également accès à ce type de pratiques.*

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de la DS	Réponses des rapporteurs
126	4ième et 5ième § - Sur le fait que la réimplantation du pôle en administration centrale aurait permis de définir des enjeux plus ciblés	Une coquille doit être supprimée : la réimplantation du PRN2SBE a été effectuée en mai 2013 et non en juin 2013. Il convient de préciser que la composition de l'équipe du pôle a bien été définie en 2013 par le cabinet de la précédente ministre chargée des sports. Le recrutement du médecin responsable du pôle a été enclenché en 2013 à la demande de la Ministre. Par ailleurs, les difficultés rencontrées par le pôle, qui ont résulté du déficit de pilotage et de management de la responsable du pôle, n'ont pas entraîné une réduction des effectifs. Le départ de la responsable n'a d'ailleurs pas conduit à une suppression de son poste. La vacance de poste n'a néanmoins pas été publiée en raison de la décision prise de transférer le pôle à Vichy au 1er janvier 2016. Il serait donc plus juste d'écrire que les difficultés rencontrées ont conduit au départ de la responsable de pôle en septembre 2015 et que depuis cette date l'effectif du pôle est réduit à deux chargées de missions.	Pris en compte Dont acte Dont acte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de la DS	Réponses des rapporteurs
126	3.5.1.2. Après l'épisode du CREPS de Vichy, pour le moins conflictuel, l'installation à la direction des sports a entraîné des difficultés (…)	Il serait plus juste d'écrire : Après l'épisode du CREPS de Vichy, pour le moins conflictuel, le pôle a connu des difficultés (…) Par ailleurs, le 1er médecin recruté sur le poste de chef de pôle est resté 5 mois et non 6. En outre, le cadre technique national est resté 1 an et demi sur le poste (de mai 2013 à octobre 2014). Enfin, le médecin DSB2 en charge du sport santé bien-être n'avait pas de lien avec le pôle.	Modification du § *Après l'épisode du CREPS de Vichy, pour le moins conflictuel, l'installation à la direction des sports a connu des vicissitudes, nées, selon les témoignages recueillis, de recrutements inadaptés et de conflits de personnes* Pris en compte Pris en compte Modification du § *(…)tandis que le médecin (appartenant au bureau DSB2 et non attaché au pôle) chargé du suivi du programme « sport santé bien-être » et de la coordination des médecins conseillers régionaux en poste dans les DRJSCS a quitté le service en septembre 2015.*

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de la DS	Réponses des rapporteurs
127	1er § - La deuxième responsable du PRN2SBE a quitté ses fonctions à l'été 2015	Il convient de rectifier cette information, la deuxième responsable du pôle ayant quitté ses fonctions en septembre 2015 et non « à l'été » 2015	Pris en compte ; il est cependant communément admis que l'été court jusqu'au 23 septembre. De plus, à la connaissance des rapporteurs, l'agent concerné n'aurait été présent ni en août , ni en septembre.
127	2ième § - Sur la durée de la mission du cadre auquel a succédé la deuxième chargée de mission.	Le cadre en question a été recruté pour une durée de 4 mois dans l'attente d'un recrutement effectif.	Pris en compte
127	4ième alinéa - Les deux chargées de missions demeurent au service pour assurer, notamment, la continuité du suivi du plan SSBE	Il convient de préciser qu'elles sont chargées de faire la synthèse annuelle des plans régionaux SSBE et non le suivi du plan national SSBE.	Pris en compte
127	Avant dernier § - Sur le budget dévolu au PRN2SBE	Ce budget prévisionnel s'est élevé à 80 000 € en 2015 et non à 52 000 €.	Pris en compte
127	Dans le tableau : « objectifs du pôle »	Il convient d'indiquer mai2013 à la place de juin 2013. Une coquille « qui oeuvrent **dans** ce champ »	Pris en compte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de la DS	Réponses des rapporteurs
131	Recensement par le médecin du bureau des actions mises en place en 2014 par les médecins conseillers régionaux	Cette activité ne relève pas du pôle mais bien du médecin de DSB2 en charge du sport santé bien-être. Une coquille : le CROSIF ... des labels **de** clubs »	Pris en compte
131	Réunions des médecins conseillers régionaux	2 par an depuis 2015 mais il convient de préciser que les médecins sont à nouveau réunis régulièrement depuis le second semestre 2014.	Dont acte
133	3.5.4. Il ressort (…) de la structure qui demeure au sein du bureau DSB2 après la fermeture du pôle implanté au CREPS de Vichy (…)	Ce n'est pas totalement exact. Après la fermeture du pôle à Vichy, celui-ci a été réimplanté à la DS en mai 2013 puis, compte tenu des difficultés de fonctionnement et des problèmes de pilotage rencontrés, rattaché au bureau DSB2 à compter de septembre 2014.	§ modifié : *Il ressort de l'analyse du tableau relatif au plan d'action 2015 que la mission, rattachée au bureau DSB2 depuis septembre 2014 (après l'avoir été à DSB en mai 2013 à la suite de la fermeture du pôle implanté au CREPS de Vichy) n'assure désormais plus que quelques-unes des tâches auparavant confiées au pôle délocalisé.*
133	1ier § - Sur l'absence de base documentaire recensant l'ensemble des productions du PRN2SBE	Ce type de document n'est pas apparu utile, le volume des productions ne le justifiant pas encore. Il est par ailleurs rappelé que ces productions ont toutefois été disponibles sur le site internet du ministère.	Dont acte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de la DS	Réponses des rapporteurs
133	3ième § - Le PRN2SBE n'assurerait plus que quelques-unes des missions auparavant confiées au pôle de Vichy et semblerait avoir repris une des missions du bureau DSB2 relative au suivi du plan SSBE	Le fait que l'activité du pôle ait été fragilisée par les dysfonctionnements qui sont apparus dans le pilotage exercé par la responsable du pôle, et qui sont évoquées dans le rapport de l'IG, doit être pris en compte dans l'appréciation de cette observation. Il est rappelé que le PRN2SBE fait partie intégrante du bureau DSB2 et qu'il a été chargé de la synthèse des plans régionaux SSBE et non du suivi du plan national.	Dont acte
133	3ième alinéa - S'agissant du suivi de l'application de la recommandation européenne en matière de développement des APS.	Cette mission a été confiée, par décision du cabinet de la précédente ministre chargée des sports, aux Pr Duclos et Toussaint. Son enjeu politique l'a en effet conduit à faire ce choix en retenant des spécialistes dans le champ des activités physiques et sportives et bénéficiant d'une renommée au niveau international.	Dont acte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de la DS	Réponses des rapporteurs
133	Dernier alinéa - Nécessité de connaître, répertorier et de fédérer les initiatives et expériences locales.	La DS partage cette observation. Il est précisé que des recensements d'actions sont d'ores et déjà faits à l'initiative de certaines DRJSCS. Il est également précisé que des travaux sont engagés par le pôle pour disposer d'un recensement à caractère national. Ils devront être intensifiés. Afin de disposer d'un recensement efficace, plusieurs questions devront être résolues, à savoir notamment : - celle de l'exhaustivité du recensement (toutes les actions doivent-elles répertoriées, ou certaines doivent-elles l'être ; si oui, sur la base de quels critères ?) ; - celle de l'outil de mise à disposition de ce recensement auprès du public ; - celle de la réactualisation de ce recensement pour enlever les actions qui seraient abandonnées. L'ampleur de cette opération doit nous conduire, dans un premier temps, à envisager cet outil pour les offres qui seront développées en faveur des patients atteints de maladies de longue durée disposant d'une prescription de leur médecin traitant (article 35 bis A du projet de loi de modernisation de notre système de santé).	Dont acte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de la DS	Réponses des rapporteurs
134	2ième § - Le projet de loi santé présente un enjeu qui nécessite de la part de la DS qu'elle mobilise et coordonne les acteurs concernés, en liaison avec la DGS, « via la structure implantée au bureau DSB2 et, début 2016, au CREPS de Vichy.	L'enjeu relevé par l'IGJS est celui de la mise en œuvre de l'article 35 bis A du projet de loi « santé », relatif à la prescription non médicamenteuse. Il convient de savoir que le contenu de cet article est modifié par amendement présenté au cours de la 2ème lecture à l'Assemblée nationale. Il n'est plus fait état de la labellisation des organismes qui offriront une offre. Toutefois, un décret fixera les conditions de la délivrance de l'offre. La DS a d'ores et déjà engagé un travail pour identifier les mesures à prendre pour assurer la mise en œuvre de cette disposition et échange, dans ce but, avec la DGS. Les mesures qui seront envisagées devront être ensuite discutées avec les acteurs concernés.	Dont acte

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2015-M-21			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de la DS	Réponses des rapporteurs
135	2è § - Sur le fait que le pôle ne joue aucun rôle concernant le groupe de travail mis en place par la DGS sur la formation des encadrants de patients atteintes de pathologie chronique et que la conseillère scientifique ne semble pas avoir été conviée à ces réunions. l'absence de médecin de la	La DS a participé à ces réunions, deux chargées de mission, dont un médecin, ayant été désignées à cet effet.	Dont acte
139	4.1.1.1 dernier paragraphe	Une coquille : on ne peut pas ne **pas….**	Pris en compte
Ensemble du document	PNRSSBE	PNRSSBE à remplacer par PRN2SBE	Pris en compte